



Université de La Réunion

Dossier d'habilitation à diriger des recherches

Présenté par
Pierre-Arnaud Chouvy
Chargé de recherche au CNRS

La géographie à l'épreuve de la drogue

Volume 1 - Position et projet scientifique

Jury composé de

François Taglioni (parrain) :
Géographe, professeur, université de La Réunion, UMR Prodig

Laurent Carroué (rapporteur) :
Géographe, professeur, université Paris VIII, Inspecteur général de l'éducation nationale

Pierre Kopp (rapporteur) :
Economiste, professeur, université Paris 1, Centre d'économie de la Sorbonne

Gilles Lajoie (rapporteur) :
Géographe, professeur, université de La Réunion, UMR Espace-Dev

Stéphane Rosière (examineur) :
Géographe, professeur, université de Reims Champagne-Ardenne, EA Habiter

Bernard Tallet (examineur) :
Géographe, université Paris 1, professeur, UMR Prodig

A la mémoire d'Alain Labrousse, ami et mentor (1937-2016)

Le savant n'est pas l'homme qui fournit les vraies réponses ; c'est celui qui pose les vraies questions.

Claude Lévi-Strauss, *Le cru et le cuit*, 1964, Paris : Plon, p. 15.

Avant tout, il faut savoir poser des problèmes. Et quoi qu'on dise, dans la vie scientifique, les problèmes ne se posent pas d'eux-mêmes. C'est précisément ce sens du problème qui donne la marque du véritable esprit scientifique.

Pour un esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu de question, il ne peut y avoir connaissance scientifique. Rien ne va de soi, rien n'est donné. Tout est construit.

Gaston Bachelard, 1975 (1938), *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Paris : Vrin, p. 14.

The ontological response is that although science is in the second instance concerned with developing general knowledge claims, it must in the first instance be concerned with developing valid knowledge claims.

Ian Shapiro, 2005, *The Flight from Reality in the Human Sciences*, Princeton: Princeton University Press, pp. 188-189.

Table des matières

Avant-propos	1
1. L'objet drogue : aspects de sa contextualisation et de sa pertinence sociétales.....	6
Quel état des lieux ?.....	6
La prohibition, ses politiques et ses actions	9
La lutte antidrogue face à ses échecs et à leur déni	13
Eradication forcée et développement alternatif	16
2. La drogue, cet impensé géographique.....	18
Aux origines de la recherche sur la production illégale et le trafic de drogue	18
La géographie dans la recherche académique sur la drogue.....	22
Du faible intérêt, notamment des géographes, pour les thématiques de la production de drogue	31
L'antimonde comme antidote à une géographie de la drogue.....	40
3. Une géographie de la production et du trafic de drogue en pratique	45
Quelle place pour la méthodologie ?	45
La méthodologie entre journalisme et sciences sociales	49
Du terrain à la théorie : « la marche précède la démarche ».....	58
De la pratique du terrain et de ses conséquences sur les méthodes et les techniques	75
Le terrain et ses terrains : multiplicité, diversité, complexité	75
Le terrain : préparation et aléas	81
Pratiques de recherche en « terrain drogue »	92
L'après terrain : entre utilisation et « désutilisation » de la recherche.....	107
4. Résultats et perspectives de recherche	110
Résultats et apports des travaux de recherche	111
Perspectives de recherche	116
Bibliographie.....	123

Avant-propos

Pourquoi préparer et soutenir une habilitation à diriger des recherches (HDR) ? La question mérite d'être posée et les réponses sont plurielles. L'HDR est le plus haut diplôme universitaire français et il se situe logiquement dès la fin de la thèse de doctorat dans l'horizon de nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs. L'HDR « sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, de son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs »¹. Elle peut donc être envisagée comme une sanction, la reconnaissance officielle d'une production, d'une valeur et d'un parcours scientifiques. Mais elle permet surtout d'aller plus loin dans la recherche. En effet, de la même façon que l'on prépare une thèse de doctorat pour pouvoir mener des activités de recherche scientifique, on est amené à préparer une HDR pour pouvoir aller plus avant dans la pratique de la recherche et notamment dans l'encadrement de celle-ci.

L'obtention d'une HDR est certes aussi le moyen incontournable de poursuivre une carrière de chercheur, même si, malgré son appellation, elle est légalement requise non pour accéder au corps des directeurs de recherche des EPST (Etablissements publics à caractère scientifique et technologique) mais à celui des professeurs des universités. Il semble être toutefois irréaliste de postuler au concours de directeur de recherche de deuxième catégorie du CNRS (un EPST) en se contentant, comme pourtant seulement requis par l'article 17 du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983, d'un minimum de trois ans d'appartenance au corps de chargé

¹ Article 1 de l'arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches (version consolidée au 22 septembre 2014).

de recherche de première catégorie (voire moins, même, avec dérogation pour « contribution notoire à la recherche »). De l'avis général, une habilitation à diriger des recherches est de fait impérative, non pour postuler au concours mais pour l'obtenir. Certes, la préparation d'une HDR offre aussi l'occasion unique à un chercheur ou à un enseignant-chercheur d'effectuer un retour analytique et critique sur son parcours et sa production scientifique, notamment en ce qui concerne sa pertinence et sa continuité. Et ce même si, pendant le temps de l'HDR, la recherche proprement dite et la production qui va avec doivent être mises entre parenthèses.

A l'origine peu enclin à me prêter à l'exercice de l'HDR, j'ai changé d'avis notamment du fait que mon objet et mes thématiques de recherches étaient restés très peu traités et compris au cours des quelques 20 ans que j'y avais consacrés. La géographie, tout particulièrement, mais aussi les autres sciences sociales, ne se sont intéressés qu'épisodiquement aux problématiques de la drogue. En effet, malgré quelques avancées au cours des deux dernières décennies, les connaissances relatives à la production illégale de drogues restent lacunaires en France. Elles sont, en outre, problématiques car « préorientées » par le fait qu'elles sont produites presque exclusivement par des institutions officielles nationales et internationales dont la seule optique est la lutte contre les drogues (agences onusiennes, polices, armées, agences sanitaires nationales, etc.). Néanmoins, ce savoir institutionnel a le mérite d'exister et a permis de constituer une base sur laquelle construire des connaissances et surtout une compréhension des réalités plus objectives. Mais une approche scientifique des réalités de la drogue fait toujours largement défaut en France et il m'a semblé important de concevoir cette HDR en tant que réflexion sur les raisons d'un tel déficit afin de proposer (aux chercheurs intéressés actuels et à venir et donc aussi, bien sûr, aux étudiants) une méthodologie de recherche, notamment de terrain, portant sur la production agricole illégale de drogue.

Mes activités de recherche, qui s'inscrivent toujours dans le prolongement de mes travaux de recherche doctorale, et même de DEA et de maîtrise qui les ont précédées, ont été

intégralement consacrées à la thématique et à diverses problématiques de la production illégale d'opium mais aussi de dérivés du cannabis et de stimulants de type amphétaminique (ATS). La richesse et la complexité de la thématique « production agricole de drogues illégales » ont en effet justifié, et justifient encore, la poursuite des activités de recherche sur ce thème à travers des problématiques variées. L'absence d'autres chercheurs français et le faible nombre de chercheurs étrangers travaillant sur cette thématique (cf. *infra*) justifient d'autant plus la poursuite de ces recherches.

Citons, parmi les principales problématiques personnellement étudiées depuis 20 ans à travers les analyses comparatives des cas afghan, birman, chinois, indien, laotien, marocain, pakistanais et thaïlandais : les facteurs géopolitiques de localisation des espaces de culture illégale de plantes à drogue mais aussi des routes du trafic de drogues ; les effets de système existant entre les économies de la drogue et celles de la guerre ; l'économie paysanne du recours à l'économie de la drogue et les questions de développement afférentes ; les mécanismes et efficacité des politiques et des actions antidrogue ; et enfin les conséquences involontaires de ces politiques et de ces actions.

Mon approche de l'objet a néanmoins évolué au cours des dernières années, répondant en cela aux évolutions propres aux terrains considérés et à celles des questions qu'elles soulèvent aux échelles nationales et internationales :

- (Re)construction étatique, insécurité croissante et augmentation de la production en Afghanistan.
- Regain de production au Pakistan.
- Effondrement puis hausse de la production en Birmanie.
- Quasi suppression puis hausse de la production au Laos.

- Maintien d'une production quasi nulle en Thaïlande (après éradication forcée).
- Important développement de la production illégale indienne (notamment en Arunachal Pradesh et en Himachal Pradesh).
- Nouvelle dynamique de production de résine de cannabis au Maroc (cultures d'hybrides et production d'une résine plus puissante).

Mais après deux décennies de recherches portant sur la production illégale et le trafic de drogues, le temps était venu d'opérer un retour réflexif sur des thématiques, des problématiques, des méthodologies et des pratiques de terrain propres à l'étude de l'objet drogue. Un tel retour était bien sûr d'autant plus important que la drogue demeure encore aujourd'hui un impensé géographique et que tant les remarques et les questions de certains collègues que la teneur de certaines évaluations de mes articles, ne laissent aucun doute sur les incompréhensions et la méfiance qui existent toujours à propos des recherches portant sur la drogue. Quel meilleur format, dès lors, que celui de l'HDR pour aborder longuement et librement les tenants et les aboutissants d'une telle recherche ?

Ce volume premier de mon habilitation, consacrée à la géographie et la drogue, se veut donc être une position de recherche conçue à grande échelle et organisée en partie selon les recommandations de la section 23 du Conseil national des universités qui, sans imposer de plan normatif, enjoint les candidats à aborder leurs objets de recherche (contextualisation sociétale), leurs problématisations et inflexions, leurs méthodologies et innovations, leurs résultats majeurs et apports à la géographie et aux autres disciplines et, enfin, leurs perspectives.

Dès lors, la première partie consiste en une présentation de certains de mes objets de recherche à travers leur contextualisation sociétale et leurs problématisations géographiques. Il conviendra de pointer l'intérêt sociétal et géographique de l'objet drogue à travers sa place dans les processus (géo)politiques, économiques et sociaux du recours à la production et au

commerce illégaux de drogue et dans ceux des luttes, voire des guerres, auxquelles ils donnent lieu. La deuxième partie pose la question de la drogue en tant qu'impensé géographique, l'objet drogue et ses pourtant nombreuses problématiques n'ayant que très peu intéressé les géographes, notamment français, et, dans une moindre mesure, le reste des chercheurs en sciences sociales. La troisième partie ambitionne d'améliorer la faisabilité des recherches sur la drogue en proposant une réflexion sur la théorie, la méthodologie et, bien sûr, la pratique du terrain, entre théorie et empirisme donc². Enfin, une courte quatrième et dernière partie est consacrée à la proposition de nouvelles perspectives de recherches, la politique des drogues connaissant des transformations qui vont à n'en pas douter affecter les espaces de production et les producteurs de nombreuses régions rurales du monde.

Cette HDR qui, comme toute HDR, veut témoigner d'une capacité à diriger la recherche, se veut tout autant une réflexion portant sur un objet méconnu, voire ignoré, que sur les bonnes pratiques qui doivent être observées lors de la conduite de recherches sur la thématique drogue ou sur des thématiques apparentées : il convenait en effet d'expliquer pourquoi la recherche sur la drogue était déficiente en géographie mais aussi comment y remédier. D'autant que thématiques et problématiques de recherches sont nombreuses et que les perspectives de recherches abordées en conclusion sont particulièrement fécondes d'un point de vue géographique. Une géographie de la drogue, notamment francophone, a donc toujours lieu d'exister et mes travaux personnels sont de ce fait appelés à être poursuivis sur ce sujet.

² L'empirisme étant certes aussi, au sens strict, une théorie philosophique faisant de l'expérience sensible le moyen de toute connaissance valide, opposée en cela aux connaissances, idées et concepts *a priori* ou produits rationnellement. L'empirisme est caractérisé par la méthode expérimentale et par la logique inductive mais pas forcément par l'élaboration de lois dès lors qu'au sens strict l'induction ne peut fonder aucune certitude (les lois étudiées par la science étant finalement moins prescriptives que descriptives, la science ayant davantage pour objet le comment que le pourquoi des choses : la physique n'est pas la métaphysique).

1. L'objet drogue : aspects de sa contextualisation et de sa pertinence sociétales

Quel état des lieux ?

Plus d'un siècle de prohibition mondiale de *certaines* drogues, principalement d'inspiration américaine, 40 ans d'une guerre contre la drogue lancée et largement conduite par les Etats-Unis, plusieurs traités antidrogue internationaux rédigés par les Nations unies, d'innombrables campagnes d'éradication forcée de cultures de coca, de cannabis et de pavot et autant de programmes de développement alternatif (sans omettre les projets de cultures de substitution, les programmes de développement intégré et l'introduction des tous récents et ambitieux « moyens alternatifs de subsistance »), une myriade d'organisations de lutte et de coopération antidrogue et plus encore d'unités spéciales antidrogue, des centaines de milliards de dollars dépensés à l'échelle mondiale contre la production, le trafic et la consommation de drogue, une militarisation à outrance d'une lutte antidrogue qui ne compte plus ses victimes directes et collatérales. La liste est longue mais les résultats n'ont jamais été probants, la production illégale de coca, de cannabis et d'opium alimentant, malgré une prohibition que beaucoup (moi y compris) dénoncent comme étant inefficace et même contre-productive, un trafic qui, aux échelles locales, nationales, régionales et mondiale, assure l'offre régulière et illégale de drogues.

Au regard de l'évolution des productions illégales des dernières décennies et même des dernières années, le bilan de la prohibition apparaît clairement négatif. Mais si l'efficacité de la prohibition et celle des politiques et actions antidrogue sont faibles, trop faibles pour atteindre l'objectif d'un monde sans drogue (si tant est, bien sûr, qu'il s'agisse là d'un objectif

souhaitable), c'est en grande partie à cause d'objectifs irréalisables car irréalistes ; et en partie aussi à cause de l'inadaptation des politiques et actions antidrogues qui, en s'attaquant trop souvent aux manifestations d'un phénomène plutôt qu'à ses causes, génère d'innombrables conséquences involontaires et souvent contre-productives (Bertram, *et al.*, 1996 ; McCoy, 2004 ; Colson, 2005 ; Chouvy, 2009a ; Chouvy, 2013b ; Bergeron et Colson, 2015).

Il est toutefois impossible, après plus d'un siècle de prohibition mondiale de *certaines* drogues, de déterminer avec certitude si elle a permis de limiter la production illégale de drogue, et donc son trafic, comme l'estiment certains (notamment Windle et Farrell, 2012), ou si elle l'a au contraire dynamisée, comme l'estiment d'autres, notamment sur la base de la rentabilité de la transgression) (Roitman, *in* Schendel et Abraham, 2000 ; McCoy, 2004). Mais il est raisonnable d'affirmer que le bilan global de la prohibition est négatif, les politiques et actions antidrogue mises en place durant des décennies pour interdire la production, le commerce et l'usage de drogues n'ayant pas permis de supprimer les productions illégales dans les divers pays producteurs, qu'il s'agisse de production de drogues naturelles (cannabis, coca, opium pour les principales) ou synthétiques (stimulants de type amphotaminique, cocaïne, héroïne, etc.) (Chouvy, 2009a).

C'est en effet ce qui est démontré par les données communiquées dans les rapports annuels produits par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD / UNODC qui publie un rapport mondial depuis 1997) et par le département d'Etat des Etats-Unis³. Le cas de la production illégale d'opium est à ce titre exemplaire, les quelque 1 066 tonnes *estimées*⁴

³ Les deux seuls organes produisant des estimations annuelles de la production et du trafic de drogues à l'échelle mondiale. Toutefois, seul l'ONUDD a recours à des enquêtes de terrain, et ce seulement dans certains pays.

⁴ L'emploi d'italiques entend ici insister sur le caractère incertain d'estimations qui ne sont de fait rien d'autre que des estimations, c'est-à-dire des évaluations approximatives dont les méthodologies le sont souvent tout autant (cf. *infra*).

produites en 1970 (McCoy, 1991 : 495) faisant pâle figure face aux 6 683 tonnes *potentiellement* produites en 2013 et plus encore face aux 8 200 tonnes *probablement* produites par le seul Afghanistan en 2007 (UNODC, 2014 : 21 ; UNODC, 2007 : 1). Selon les estimations émanant du département d'Etat des Etats-Unis⁵, la production de cocaïne, elle, aurait diminué de près de 40 % entre le record de 2001 (1 055 tonnes) et 2012 (620 tonnes) (*United States Department of State*, 2013 : 26). Selon les Nations unies, cette fois, les superficies cultivées en coca auraient elles aussi été réduites de près de 40 % entre 2000 (221 300 hectares) et 2014 (133 700 hectares⁶). Mais si les cultures ont largement diminué en Colombie, notamment du fait de la très importante et longue répression qui a visé les producteurs de coca, elles ont augmenté de près de 40 % au Pérou depuis 2000, le pays renouant entre 2011 et 2013⁷ avec son passé de premier producteur mondial de coca et de cocaïne (UNODC, 2014 : 34 ; *United States Department of State*, 2013 : 26). Alors que la répression du trafic au Pérou y avait provoqué la diminution de la production de coca dans les années 2000 et avait encouragé la hausse des cultures en Colombie, des années de lutte antidrogue colombienne ont fini par y réduire les superficies cultivées et par stimuler le regain de la production péruvienne. Les données relatives aux cultures de cannabis sont quant à elles les moins précises et les moins fiables, que ce soit à l'échelle mondiale bien sûr ou même aux échelles nationales, le développement des cultures d'intérieur et des variétés hybrides rendant toute estimation difficile, même aux Etats-Unis (Chouvy, 2014 ; Chouvy et Afsahi, 2014). Les Nations unies estiment en tout cas, vraisemblablement à juste raison, que le marché mondial du cannabis est en pleine expansion (UNODC, 2014 : 41).

⁵ Les Nations unies ne fournissent pas d'estimation de la production de cocaïne dans leur rapport de 2014.

⁶ Après éradication forcée de quelque 35 000 hectares et aspersion aérienne d'environ 100 000 hectares en Colombie : les superficies présentées comme « cultivées » par les Nations unies correspondent donc davantage aux superficies récoltées ou susceptibles de l'avoir été.

⁷ Selon que les estimations émanent des Etats-Unis ou des Nations unies.

Le constat d'échec vaut aussi bien sûr pour la lutte contre le trafic de drogue, les régions de production devant nécessairement être reliées aux marchés de consommation et les flux commerciaux de la drogue étant à priori encore plus difficiles à appréhender et supprimer que les vastes étendues cultivées en cannabis, coca, ou pavot. La consommation illégale de drogue, si tant est qu'elle est estimable, ne semble pas non plus avoir diminué, les Nations unies évaluant que le nombre d'usagers serait passé de 203 millions en 2006 à 243 millions (de 4,6 % à 5,2 % des personnes âgées de 15 à 64 ans) dans le monde en 2012 (UNODC, 2014 : 1). En fin de compte, l'offre de drogue, quelle qu'elle soit, n'a nulle part été affectée durablement et les prix, particulièrement ceux de l'héroïne (- 77 % en Europe entre 1990 et 2005 par exemple) mais aussi ceux de la cocaïne, ont baissé de façon très importante au cours des dernières années, notamment du fait de l'importance des taux de marges (1680 % pour l'héroïne et 1580 % pour la cocaïne au milieu des années 2000) entre producteurs et consommateurs (Wilson & Stevens, 2008 : 2).

La prohibition, ses politiques et ses actions

L'interdiction de la production illégale de drogue constitue l'objectif récurrent de toutes les politiques et actions antidrogue mis en places depuis l'instauration de la prohibition mondiale de *certaines* drogues, c'est-à-dire depuis que Charles Henry Brent, évêque de l'Eglise épiscopale des États-Unis en poste aux Philippines, où la consommation d'opium était problématique, convint en 1906 le président Théodore Roosevelt de réunir une commission internationale sur la question chinoise de l'opium non thérapeutique. La Commission internationale de l'opium se tint à Shanghai en 1909 sous la présidence de Brent et posa les bases de la prohibition des usages non thérapeutiques de *certaines* drogues. Mais le premier traité international ne vit pas le jour avant la Convention internationale de l'opium de La Haye de 1912, toujours présidée par Brent et visant à contrôler la production, le commerce et la consommation d'opium mais aussi de morphine, d'héroïne et de cocaïne.

Ce n'est toutefois qu'après la Première Guerre mondiale que la communauté internationale fut dotée d'un organisme central antidrogue, la création de la Société des Nations en 1919 permettant celle en 1920 du Comité consultatif sur le trafic de l'opium et d'autres drogues nuisibles, le précurseur de la Commission des stupéfiants des Nations unies qui vit le jour en 1946. Conventions et protocoles divers se succédèrent ensuite jusqu'à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 (184 pays signataires en 2014) qui les réunit et les étendit en un seul instrument au centre du système moderne de contrôle international des stupéfiants axé sur la prohibition. S'en suivirent la Convention sur les substances psychotropes de 1971 (183 signataires) et la Convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 (189 signataires).

Depuis des décennies, surtout depuis 1971, lorsque le président des États-Unis Richard Nixon a dénoncé l'abus de drogue en tant qu'« ennemi public numéro un » des États-Unis et a déclaré la « guerre contre la drogue », la réduction de l'offre de drogue a été le principal objectif des politiques antidrogue à l'échelle mondiale. La réduction et, à terme, la suppression de la production illégale de drogues étaient censées provoquer une augmentation des prix de détail sur le marché états-unien et ainsi y décourager la consommation de drogues. Mais les efforts antidrogue déployés dans le monde ont échoué à réduire les productions d'herbe de cannabis, de haschich, de cocaïne et d'héroïne ainsi que leurs trafics et leurs consommations. Au contraire, depuis le début des années 1970 la production agricole et la consommation de drogues ont très nettement augmenté. Les zones de production se sont, sinon multipliées, du moins diversifiées, et la disponibilité de drogues illégales sur le marché mondial a crû et a même été améliorée en matière de prix et de qualité. Ainsi, en mars 1995 déjà, après trois décennies de « guerre contre la drogue », Thomas Constantine, alors administrateur de la *Drug Enforcement Administration* (DEA, le service fédéral états-unien de police chargé de la lutte antidrogue), déclarait déjà devant le Congrès des États-Unis que la « disponibilité et la pureté de la cocaïne

et de l'héroïne » étaient « plus élevées que jamais » (Falco, 1997). Depuis, la production de cocaïne, de cannabis et d'héroïne est loin d'avoir diminué, ainsi que les cas du Pérou, du Maroc, de l'Afghanistan, de la Birmanie, du Laos, de l'Inde, etc., l'indiquent (Chouvy, 2009a ; Chouvy, 2015 ; UNODC, 2014).

Nombre d'observateurs ont imputé cet échec à la prohibition elle-même puisqu'elle « permet de dégager des profits élevés qui dynamisent l'économie de la drogue malgré son illégalité » : de fait, c'est notamment « parce qu'elle est illégale et risquée » que l'économie de la drogue est « hautement rentable » (Fonseca, 1992 : 491). Mais l'échec des politiques antidrogue est aussi dû à la priorité, tant politique que financière, qui a été donnée à la réduction de l'offre plutôt qu'à la réduction de la consommation. En effet, plusieurs études ont montré que la prise en charge médico-sociale des consommateurs de drogues illégales était bien plus efficace et rentable que la répression de la consommation de drogue et davantage encore que les tentatives de réduction et de suppression des productions agricoles de drogues illégales à la source (Teslik, 2006).

Surtout, l'échec des politiques antidrogue peut être attribué à la façon même dont la réduction de l'offre a été conçue et entreprise depuis le début des années 1970. La « guerre contre la drogue » a en effet très largement privilégié la répression des paysanneries que la prohibition internationale avait criminalisées. L'éradication forcée des cultures illégales de cannabis, de coca et de pavot à opium a de fait bénéficié de financements sans comparaison aucune avec ceux sur lesquels les politiques de développement économique « antidrogue » (cultures de substitution, développement intégré, développement alternatif) ont pu compter (Chouvy, 2009a). En Asie, où l'immense majorité de la production d'opium a toujours été produite et où l'histoire offre donc de nombreux cas d'études, les approches législatives, répressives et économiques visant la suppression de la culture illégale du pavot ont presque toutes et toujours échoué, les interdictions de production n'étant pas viables (géo)politiquement, les

actions de lutte antidrogue étant inappropriées et insuffisamment financées et mal gérées. Il en est ainsi des campagnes d'éradication forcée difficilement réalisables tant des points de vue pratique que financier, de la contre-productivité économique des actions purement répressives, des projets de développement alternatif mal conçus, sous-financés et aux calendriers inadaptés, mais aussi pas ou peu évalués (Chouvy, 2009a ; Chouvy, 2009b).

Ainsi, parmi les plus grands succès et les plus grands échecs de la lutte contre la production de drogue ont pris place dans l'Asie de l'opium : entre la rapide et complète suppression de l'immense et inégalée production chinoise, dans les années 1950 (due principalement au contexte nationaliste et idéologique du début du communisme mais aussi à un certain réalisme politique chinois) (Zhou, 1999), et l'augmentation sans précédent de la production afghane à partir du début des années 1990 puis de 2002, le bilan asiatique de la lutte contre la production illégale d'opium s'est révélé catastrophique. Prohibitions nationales et internationale et leurs interdictions de production difficilement applicables, campagnes d'éradication impraticables et programmes de développement inadaptés (successivement depuis 1972 : cultures de substitution, développement rural intégré, développement alternatif, modes de subsistance alternatifs) n'ont pas su supprimer ou ne serait-ce qu'endiguer la production illégale d'opium en Asie (Chouvy, 2009a ; Chouvy, 2009b).

La lutte antidrogue face à ses échecs et à leur déni

L'échec de la prohibition et des politiques et actions antidrogue est difficilement accepté par les principaux acteurs de la lutte contre la drogue, au premier rang desquels l'UNODC dont les rapports mondiaux annuels recensent depuis 1997 les progrès réels ou supposés mais aussi les échecs des politiques et des actions antidrogue. Ainsi, dans son rapport mondial de 2006 (UNODC, 2006), l'UNODC déclarait qu'il y avait eu nettement moins d'opium produit en 2005 qu'un siècle plus tôt, c'est-à-dire lorsque l'Empire du Milieu était à l'origine de quelque 85 % des 41 624 tonnes supposément produites dans le monde en 1906, lorsque Brent appela à la tenue de la première commission internationale sur l'opium.

Comparer la production de 2005 avec celle de 1906, c'est-à-dire le résultat d'un siècle de prohibition à celui du commerce débridé de l'opium, imposé notamment à la Chine par deux guerres dites de l'opium (1839 et 1856) et plusieurs traités iniques, était clairement trompeur, ce que nombre d'observateurs ne manquèrent pas de faire remarquer, dénonçant même la façon dont la sélection partielle et partielle de données par l'UNODC décrédibilisait ses travaux (International Drug Policy Consortium, 2007). Certes, comparer les 4 620 tonnes de 2005 aux 41 624 de 1906 permettait de présenter un bilan de la prohibition nettement plus favorable que si la comparaison avait été faite avec les 1066 tonnes de 1970, soit l'état de la production dix ans après la Convention unique de 1961 et, surtout, à la veille des débuts de la guerre contre la drogue (1971) et des premiers projets internationaux de développement alternatif (1972, en Thaïlande) (Chouvy, 2009b).

Le rapport 2006 de l'UNODC s'inscrivait donc indubitablement dans ce que certains ont depuis longtemps déjà nommé « la politique du déni » (Bertram, Blachman, Sharpe, Andreas, 1996), la guerre contre la drogue – justifiée et encouragée par une idéologie prohibitionniste (aux bases puritaines et racistes) réduisant à néant toute approche rationnelle de la question des drogues – se voyant continuellement reconduite et renforcée au lieu d'être

révisée : les échecs (relatifs diront certains qui estiment que les choses seraient pires dans le cadre d'une légalité des drogues) de la prohibition et de la guerre contre la drogue se répètent depuis des décennies dès lors qu'ils ne débouchent sur aucune remise en question de leurs fondamentaux et de leur idéologie sous-jacente, seulement à un renforcement de moyens jugés insuffisants (Blumenson et Nilsen, 1998 ; Carpenter, 2000 ; Davenport-Hines, 2001).

Le cas des États-Unis démontre quant à lui si besoin était qu'aucun État, quels que soient les moyens financiers, humains, techniques, et même politiques dont il dispose, ne peut empêcher de cultures illégales de drogues, même à l'échelle commerciale, et *a fortiori* de production chimique de drogues. L'impuissance des États-Unis est en effet d'autant plus flagrante que les moyens déployés dans sa « guerre contre la drogue » ne leur permettent ni de supprimer les vastes superficies cultivées en cannabis à l'échelle nationale (superficies estimées par le HIDTA⁸ à 31 000 hectares dans le seul État de Californie en 2009 et peut-être 44 400 dans tout le pays) ni de bloquer les flux du trafic international de drogue en provenance de ses deux voisins, Mexique et Canada, et du reste du monde (*High Intensity Drug Trafficking Area*, 2010).

La puissance sans cesse renforcée de la DEA (86 bureaux, dont un à Paris, répartis dans 66 pays) n'a à l'évidence jamais pu ne serait-ce que réduire les cultures de cannabis, le nombre de laboratoires de méthamphétamine, ou encore le trafic de drogue en général sur le territoire des États-Unis et ce en dépit d'une constante et importante augmentation de ses moyens humains et financiers depuis sa création en 1973 (de 1 470 agents spéciaux et 65 millions de dollars de budget annuel à 5 235 agents et 2,4 milliards de budget en 2008)⁹. La DEA a certes

⁸ Le programme *High Intensity Drug Trafficking Area* est un programme fédéral géré par le *White House Office of National Drug Control Policy* (Bureau de la politique nationale de contrôle des drogues, dépendant de la Maison-Blanche)

⁹ <http://www.justice.gov/dea/about/history/2003-2008.pdf>. Page consultée le 19 juillet 2013.

obtenu des résultats dans le cadre de sa lutte contre la culture du cannabis aux États-Unis, notamment en faisant diminuer de façon importante les cultures dans le Midwest, mais n'a pas su faire en sorte d'éviter les déplacements consécutifs des cultures (phénomène connu sous le nom de vase communicant), principalement vers la Californie mais aussi vers le Tennessee, le Kentucky, Hawaï, et New York (Chouvy, 2014).

La pleine mesure de la guerre contre la drogue fut prise sous l'administration Reagan (1981-1989) avec la militarisation renforcée de la lutte contre un trafic de drogue que le président américain qualifia de « menace contre la sécurité nationale » (Carpenter, 2000). Des milliards de dollars ont depuis été dépensés dans le cadre de la guerre contre la drogue, principalement en Amérique latine mais aussi en Asie, finançant les patrouilles des *Marines* le long de la frontière mexicaine, la livraison d'hélicoptères d'attaque à la dictature birmane (18 entre 1974 et 1978), le « Plan Colombie », mais aussi les unités paramilitaires de lutte antidrogue de l'Afghanistan post-Taliban. Le Plan Colombie reste à ce jour le programme antidrogue le plus onéreux jamais financé par les États-Unis, à hauteur de 4 milliards entre 2000 et 2005, dont 80 % attribués à la police et à l'armée colombienne et seulement 8 % au développement alternatif (Isacson, 2005). L'efficacité du Plan Colombie est toutefois loin d'avoir été à la hauteur de son financement ou même des épandages aériens de glyphosate les plus vastes de l'histoire de l'éradication forcée : selon les États-Unis la Colombie comptait 13 200 hectares de coca de plus en 2006 qu'en 2005 (157 200 hectares) (Isacson, 2005).

L'Afghanistan fournit quant à lui si besoin était un exemple supplémentaire de l'échec des politiques et des actions antidrogue telles qu'elles sont menées depuis des décennies maintenant : ni les interdits répétés (hormis celui imposé par les Taliban en 2000¹⁰), ni les opérations d'éradication forcée, ni même les projets de développement alternatif n'ont pu

¹⁰ Dont le « succès » fut de courte durée et se révéla contre-productif en provoquant une augmentation importante et durable l'année suivante (Chouvy, 2009a).

empêcher l'augmentation importante de la production d'opium. Malgré plus d'une décennie d'efforts de différents acteurs de la communauté internationale et en dépit des fortunes dépensées dans la reconstruction de l'État afghan, la production afghane d'opium serait passée de 4 565 tonnes en 1999 à 8 200 tonnes en 2007 (davantage que la production mondiale totale l'année précédente : 6 610 tonnes en 2006). En 2013, si la production a baissé (5 500 tonnes) en raison de facteurs climatiques, les superficies cultivées en pavot, elles, n'ont jamais été aussi vastes : les 209 000 hectares cultivés illégalement (36 % de plus qu'en 2012) témoignent si besoin était du degré de déficit de contrôle politico-territorial de l'État afghan et des succès pour le moins mitigés tant de la reconstruction étatique que de la lutte antidrogue (UNODC, 2013).

Eradication forcée et développement alternatif

L'histoire du développement économique en tant qu'outil de lutte antidrogue (le « développement alternatif ») montre clairement que cette approche n'a que très rarement permis de réduire ou de supprimer des productions agricoles de drogues illégales, que ce soit à une échelle nationale ou, *a fortiori*, mondiale. C'est d'ailleurs ce que le rapport indépendant sur le développement alternatif commandé par l'UNODC concluait en 2005 (UNODC, 2005).

En dépit de ses résultats décevants le développement alternatif ne peut toutefois pas être rejeté en bloc. On peut en effet raisonnablement estimer que l'échec du développement alternatif est davantage imputable à ses méthodes et à ses moyens, financiers notamment, qu'à l'approche de la question de la production illégale de drogues d'origine agricole du point de vue du développement socio-économique. En fait, le développement alternatif ne semble pas avoir failli parce qu'il constituait une stratégie inadaptée mais parce que la réduction des productions agricoles illégales a trop souvent été dissociée de la réduction de la pauvreté et donc des questions de développement économique qui constituent les causes premières du recours à la production agricole de drogues.

En effet, les paysans de la drogue ont longtemps été perçus, et le sont encore trop souvent, non comme des victimes du sous-développement économique mais comme des criminels, ce qui explique la priorité donnée à l'interdiction et à la répression par rapport au développement économique dans les stratégies de lutte antidrogue. De fait, comme ce fut encore le cas en Afghanistan lors de la dernière décennie, l'immense majorité des moyens humains et financiers consacrés à la lutte antidrogue a donc été utilisée pour concevoir, mettre en œuvre et renforcer une batterie de mesures répressives qui aggravent la pauvreté des régions productrices de cannabis, de coca, et de pavot, au lieu d'y remédier (Chouvy, 2009a ; Chouvy, 2009b).

Les quelques expériences positives et les contraintes (économiques, politiques, et même idéologiques) qui ont limité l'expérimentation et la portée du développement alternatif permettent donc de penser que cette approche recèle un potentiel encore non exploité, ce dont les approches répressives, et l'éradication forcée en particulier, ne peuvent se targuer dès lors qu'elles ont été conduites pendant près de quatre décennies à des échelles et avec des moyens dont le développement alternatif est loin d'avoir bénéficié. Qui plus est, un programme de développement alternatif est censé réduire la pauvreté, c'est-à-dire l'une des causes du recours à la production agricole de drogues illégales, et non l'aggraver comme le font les programmes d'éradication forcée qui se révèlent non seulement inefficaces mais contre-productifs (Chouvy, 2010b).

2. La drogue, cet impensé géographique

Aux origines de la recherche sur la production illégale et le trafic de drogue

Travailler sur la dimension illégale des drogues implique, ainsi que l'explique d'emblée l'historien et précurseur de la géopolitique des drogues (celle-ci n'existant alors pas encore en tant que telle) Alfred McCoy dans son ouvrage de 1972, *The Politics of Heroin in Southeast Asia*, de s'intéresser à « des faits que l'on n'est pas censé connaître, à des personnes auxquelles on n'est pas censé parler, et de poser des questions qui ne devraient pas l'être » (McCoy, 1972 : xi). La recherche sur les drogues a donc ceci en commun avec le journalisme d'investigation qu'elle porte sur l'illégalité, sur la dissimulation, sur le non conventionnel. Les méthodes de la recherche sur l'illégalité des drogues empruntent d'ailleurs en partie à celles du journalisme d'investigation, McCoy mentionnant de fait principalement journaux, magazines et journalistes, et notamment le documentariste Adrian Cowell¹¹, dans les remerciements qui ouvrent son livre (McCoy, 1972 : xi-xii). Il explique toutefois, en 2016, ne pas avoir eu recours aux méthodes du journalisme d'investigation (les circonstances de l'époque et le déroulement inattendu de ses recherches ne l'y ayant pas préparé), mais plutôt avoir mobilisé des méthodes d'historien afin de sonder le présent plutôt que le passé (non sans avoir débuté ses recherches par l'exploration du passé et même s'en être servi pour dissimuler, autant que faire se pouvait, son intérêt pour les intrigues du présent). Il en résultera un ouvrage que McCoy lui-même qualifie, en 2016, dans la version préliminaire de la préface d'une édition allemande, d'exposé

¹¹ Auteur des films de 1966 *The Unknown War* et *The Opium Trail*, à propos de la résistance des Shan de Birmanie, du seigneur de la guerre et « roi de l'opium » Khun Sa et, bien sûr de la production d'opium et du trafic d'héroïne dans la région. Auteur aussi des films *The Opium Warlords* (1974), *Opium* (1978) et *The Heroin Wars* (1996). Voir : <http://www.pbs.org/wgbh/pages/frontline/shows/heroin/interviews/cowell.html> et <http://www.adriancowellfilms.com/#/biography/4573826169>.

plutôt que d'explication (version préliminaire en anglais de la préface de l'édition allemande 2016 : communication personnelle d'Alfred McCoy, décembre 2015).

Quelque trente ans plus tard, Alain Labrousse, l'initiateur de la géopolitique des drogues en France (sinon dans le monde) et le fondateur de l'Observatoire géopolitique des drogues (OGD, une organisation non-gouvernementale) en 1990, fait lui aussi figurer nombre de journalistes parmi les principaux défricheurs de la géopolitique des drogues (Labrousse, 2004 : 6-9). On trouve ainsi une journaliste (alors au journal *Le Monde*), Catherine Lamour, parmi les deux précurseurs français, auteurs, eux aussi en 1972 (ils mentionnent McCoy et son ouvrage de 1972 à travers le contentieux que ce dernier a eu avec la CIA mais ils ne citent pas son travail¹²), des *Grandes manœuvres de l'opium*. Son co-auteur, lui, est l'agroéconomiste Michel Gutelman (alors en détachement du CNRS aux Nations unies) qui signa Michel Lamberti en hommage à sa famille d'accueil pendant la Seconde Guerre mondiale (Lamour, Lamberti, 1972 ; Labrousse, 2002 : 5 ; communication personnelle de Michel Gutelman le 17 décembre 2015).

La première grande enquête strictement journalistique sur le trafic de drogue, quant à elle, date de 1973, c'est-à-dire des débuts du journalisme d'investigation aux Etats-Unis. Le journalisme d'investigation moderne, qui met l'accent sur une recherche originale visant à révéler ce qui n'est pas destiné à être su, voire ce qui est censé être tu, émerge en effet à la fin

¹² Alfred McCoy déclare n'avoir découvert l'existence de Lamour et Lamberti et de leur travail qu'à la sortie de leur livre, malgré deux séjours à Paris et de nombreux autres en Asie où d'innombrables interviews portant sur le marché de l'héroïne ont été conduites (communication personnelle d'Alfred McCoy, 9 décembre 2015). L'ouvrage de Lamour et Lamberti, qui mentionne celui de McCoy sans jamais le citer directement, repose sur des enquêtes et interviews menées notamment dans plusieurs pays d'Asie mais pêche par sa bibliographie quasi inexistante (curieusement, Gutelman déclare en 2015 ne jamais avoir lu aucune des éditions de l'ouvrage de McCoy : communication personnelle du 17 décembre 2015). L'article publié en 1974 par Gutelman sur l'opium dans le Triangle d'or ne mentionne pas non plus l'ouvrage de McCoy dès lors qu'il ne contient absolument aucune référence bibliographique (Gutelman, 1974).

des années 1960 aux Etats-Unis, notamment lorsque Robert Greene, de *Newsday*, met sur pied, en 1967, la première équipe d'investigation du magazine, grâce à laquelle il produira la grande enquête (prix Pulitzer 1974) sur les routes de l'héroïne, depuis les champs de pavot turcs jusqu'au port de Long Island, en passant par celui de Marseille (*The Heroin Trail*, de Robert Greene, Knut Royce and Les Payne, 1973). Ce sont les enquêtes du début des années 1970 qui ont les premières poussé la méthode du journalisme d'investigation au-delà des limites qui avaient alors été les siennes (Aucoin, 2005 : 93-94, 97). De fait, Steve Weinberg explique que le journalisme d'investigation, celui des journalistes objectifs et réformistes qui mènent leurs enquêtes en profondeur et dans la durée et dont les données et les sources sont scrupuleusement vérifiées, était rare avant les années 1960. Seules quelques réelles enquêtes journalistiques furent menées entre l'article de référence de 1904 d'Ida Tarbell (sur la *Standard Oil Company* et John D. Rockefeller dans *McLure's Magazine*) et les années 1960 par ce que l'on ne nommait pas encore des journalistes d'investigation (mais des *muckrakers*, d'après l'appellation rendue populaire par le président Theodore Roosevelt) (Weinberg, 2016 ; Feldstein, 2006).

Certes, de nombreux textes d'auteurs variés avaient porté, avant le début des années 1970, sur la production, le commerce (parfois le trafic ou la contrebande¹³) et la consommation de drogue. Il s'agissait toutefois presque uniquement de récits de voyage (par exemple celui du

¹³ Trafic et contrebande désignent des réalités différentes. Le trafic correspond au commerce illégal de biens et de produits illégaux, tandis que la contrebande englobe le commerce illégal de biens et produits légaux. On parlera donc de trafic de drogue ou de contrefaçons mais plutôt de contrebande de biens de consommation courants ou de produits alimentaires. Si les choses sont claires en anglais, où *trafficking* et *smuggling* ont un sens bien distinct, elles le sont un peu moins en français puisque la notion de trafic change de sens en s'appliquant aux personnes : on parle en français de trafic de personnes pour décrire la pratique consistant à leur faire franchir illégalement des frontières internationales, alors que l'on parle de traite lorsque le déplacement de ces personnes se fait sous la contrainte ou lorsqu'elles sont exploitées contre leur volonté à destination. On distingue donc le trafic de la contrebande selon le caractère légal ou non des biens échangés (Chouvy, 2013a).

marchand britannique Ralph Fitch, en 1583), d'essais historiques souvent engagés (mentionnons celui, en 1853, de Nathan Allen, médecin britannique opposé au commerce de l'opium), de rapports officiels (notamment le rapport de 1909 de la *International Opium Commission*), de traités médicaux (innombrables), de récits autobiographiques (à l'instar des célèbres *Confessions of an English Opium-Eater*, parues en 1821 sous la plume de l'essayiste Thomas de Quincey, précurseur de la littérature sur l'addiction), d'articles de la presse classique (innombrables eux aussi), et, bien sûr, de romans (par exemple : *Dope, A Story of Chinatown and the Drug Traffic*, le roman de 1920 du romancier britannique Arthur Sarsfield Ward, alias Sax Rohmer).

Si des textes académiques ou à portée académique traitèrent certes de l'opium dès le XIX^e siècle et durant les six premières décennies du XX^e siècle, ils le firent presque uniquement à propos de son histoire, de son commerce légal ou de sa consommation, à l'instar, en 1857, de *Gambling and Opium Smoking in the Straits of Malacca*, par Thomas Braddell, procureur de la couronne britannique, et en 1898 de *Opium: Historical Note on the Poppy in China*, par le missionnaire protestant, mais aussi sinologue, linguiste et philologue, Joseph Edkins. Il convient ensuite de mentionner la parution en 1934 de l'étude novatrice de David E. Owen sur la politique britannique de l'opium en Chine et en Inde ; celle, en 1938, de la thèse de doctorat en droit du Français Jacques Dumarest sur les monopoles de l'opium et du sel en Indochine ; et, enfin, l'ouvrage de 1969 de James Scott sur l'histoire du développement du trafic d'opium orchestré en Chine par les Britanniques. Sans omettre, en 1856, les lettres de R. Alexander¹⁴ sur l'illégalité du commerce de contrebande d'opium indien par les Britanniques en Chine.

Si l'intérêt pour la production illégale et le trafic international de drogue ne date que du début des années 1970 aux Etats-Unis (et en France), les thématiques relatives à la sociologie

¹⁴ Prénom inconnu.

de la consommation de drogue datent, elles, du début des années 1960 aux Etats-Unis, notamment, bien sûr, avec la parution des désormais célèbres ouvrages d'Howard Becker sur la déviance (1963), d'Alfred Lindesmith sur la dépendance et la loi (1965), puis de David Musto sur les origines de la lutte antidrogue (1973).

Mais, hormis les rapports publiés par les Nations unies dans son *Bulletin on Narcotics*, dont le premier numéro, en 1949, dresse un état des lieux de la production légale et illégale d'opium dans le monde (Nations unies, 1949), et hormis de rares textes, tel que celui de l'anthropologue David Feingold sur opium et politique au Laos, paru dans un ouvrage sur le Laos coordonné, sans grande surprise, par McCoy en 1970 (Feingold, 1970), les rares écrits à avoir traité du trafic d'opiacés furent ceux d'autres précurseurs, ceux de la lutte antidrogue cette fois : notamment l'ouvrage d'Harry Anslinger sur le *Federal Bureau of Narcotics* (précurseur de la *Drug Enforcement Administration*) qu'il a créé et dirigé de 1930 à 1962 (Anslinger, 1964) et celui de l'un de ses trois principaux agents et collaborateurs, Charles Siragusa, qui publia en 1966 le récit de ses enquêtes sur le trafic d'héroïne, toutes orientées par la longue et infructueuse traque du célèbre trafiquant Charles (Lucky) Luciano (Siragusa, 1966).

La géographie dans la recherche académique sur la drogue

Aussi surprenant que cela puisse être, il semble qu'un seul géographe, Robert South (1977), se soit penché, avec justesse (il prévoyait l'expansion bolivienne de la culture de la coca, confirmée en 1987 par Eastwood et Pollard), sur la thématique des drogues illégales au cours des années 1970, comme si les espaces de production agricole de drogues et les routes de leurs trafics, pourtant phénomènes spatiaux se prêtant indéniablement à l'analyse géographique, n'étaient d'aucun intérêt pour les géographes. Les décennies suivantes n'ont d'ailleurs pas démenti ce manque d'intérêt (ou même de curiosité ?) de la géographie pour la drogue, mais aussi pour l'illégal en général.

Certes, quelques rares géographes se sont intéressés ou s'intéressent toujours à l'objet drogue mais la plupart d'entre eux traitent non de la production ou du trafic de drogue mais de sa consommation, notamment à travers le prisme de la géographie de la santé (à l'instar de : Geoffrey DeVerteuil et Robert Wilton, 2009 ; Christopher Moreno et Robert Wilton, 2014). Pourtant, même dans ce cadre somme toute restreint des études relatives aux drogues (qu'elles soient légales ou non et qu'il s'agisse de leur production, de leur commerce ou de leur consommation, ou encore des politiques et des actions qui y ont trait), DeVerteuil et Wilton, qui se réclament explicitement d'une géographie sociale de la santé, et non d'une géographie de la drogue, ne manquent pas de souligner, dans ce qu'ils estiment être « la première réflexion critique sur la perspective géographique appliquée à l'étude des intoxicants » (c'est-à-dire en fait d'une géographie de la seule consommation de substances psychotropes), que la contribution de la géographie à l'étude desdits intoxicants est « modeste » et « fragmentée » (2009 : 480).

Le côté morcelé de la géographie de la consommation de substances psychotropes est aussi souligné par Jonathan Taylor, Christopher Jasparro et Kevin Mattson dans leur passage en revue de la littérature géographique consacrée aux drogues (2013). Les auteurs déplorent le peu d'attention porté aux thématiques de la drogue par les géographes mais ignorent toutefois certaines études portant sur la production et le trafic de drogues de synthèse (notamment : Chouvy et Meissonnier, 2004) ou encore sur la consommation de diverses substances (notamment la « première réflexion critique » voulue par DeVerteuil, 2009). Ils incluent d'autre part dans leur revue de la « littérature géographique » de nombreux textes qui, bien qu'ayant une portée géographique indéniable, sont des textes publiés par des non-géographes dans des revues autres que géographiques (notamment : McCoy, 2004, et Merlin, 1984). Les auteurs soulignent toutefois avec justesse que si la coca a fait l'objet du plus grand nombre de publications géographiques (mentionnons ici Teo Ballvé (2012), journaliste devenu

géographe), suivie de près par le pavot à opium, le cannabis, lui, a suscité beaucoup moins d'intérêt de la part des géographes (Taylor *et al.*, 2013). C'est ce que le géographe Barney Warf soulève dans un article récent consacré à la géographie historique du cannabis lorsqu'il écrit que la thématique de la spatialité est bizarrement restée absente des travaux portant sur la drogue et, surtout, que les études géographiques consacrées à la spatialité d'une des drogues les plus populaires qui soient, en l'occurrence le cannabis, sont curieusement très peu nombreuses (Warf, 2014 : 415). C'est aussi cette large absence des géographes des études relatives à la drogue qu'Allison Brown¹⁵, spécialiste en horticulture, souleva lors de son intervention *Geographers don't do drugs*, lors de l'édition 2016 du *Annual meeting of the Association of American Geographers* (1 avril 2016 à 18:20).

Rares donc sont les géographes qui consacrent ne serait-ce qu'une partie de leurs recherches à la production ou au trafic de drogue ou à tout le moins à des problématiques qui intègrent l'objet drogue. Parmi ceux-ci figurent deux géographes devenus criminologues (peut-être séduits par le dynamisme de la criminologie), George Rengert (1996) et Tim Boekhout Van Solinge (1998 ; 2001 ; 2002 ; 2004) qui ont toutefois davantage travaillé sur la politique des drogues (notamment la lutte antidrogue) que sur la production et le trafic. Les géographes qui ont clairement traité de la production illégale de drogues et dont les recherches n'ont pas évolué vers la criminologie sont finalement ceux qui se sont intéressés à la production agricole de drogues, qu'il s'agisse du cannabis, de la coca, du pavot, du khat, ou d'autres plantes à drogue. Il convient de mentionner les thèses de doctorat de Pierre-Arnaud Chouvy sur les espaces de production illégale d'opium du Triangle d'or et du Croissant d'or (2001), de Julian Bloomer sur la culture et le trafic de cannabis au Lesotho (2008) et de Romain Cruse (2012) sur les drogues illégales et notamment sur le cannabis dans la Caraïbe insulaire. D'autres géographes

¹⁵ Allison Brown dirigea l'étude de l'UNODC (2005) *Thematic Evaluation of UNODC Alternative Development Initiatives* (Independent Evaluation Unit, Vienna, United Nations, November 2005).

se sont intéressés à la production illégale de drogue, et notamment à la production agricole de drogue. Mentionnons ici l'ouvrage incontournable sur les « récoltes dangereuses » coordonné par Michael Steinberg, Joseph Hobbs¹⁶ et Kent Mathewson (2004) et celui de Chris Duvall sur le cannabis (2014). Certains géographes, enfin, se sont penchés sur la production légale de drogue, par exemple sur la culture légale du pavot à opium (Chouvy, 2008a ; Williams, 2010). Mais, à une exception près (Chouvy : sans discontinuer depuis 1996), aucun de ces géographes n'a fait de la question des drogues une spécialité¹⁷. Tous n'ont étudié les drogues que de façon épisodique, souvent uniquement le temps d'un article ou d'un ouvrage, à la suite de ce que Eric Léonard qualifie de « rencontre 'circonstancielle' » avec la problématique de la drogue dans le cadre d'une recherche de portée plus large » (Léonard, 1998 : 14)¹⁸. De fait, rares sont les ouvrages sur la production et le trafic de drogue publiés par des géographes.

¹⁶ Il convient de mentionner ici, compte tenu de l'originalité et de la rareté de la démarche pour un géographe, la recherche menée par Joseph Hobbs sur le développement de la production illégale d'opium en Egypte dans les années 1990 (Hobbs, 1998).

¹⁷ On peut estimer qu'un spécialiste drogue est un chercheur dont l'objet même de recherche est la drogue, un chercheur qui se consacre de manière quasi exclusive à l'étude des problématiques de la drogue, et non un chercheur qui intègre l'objet drogue dans le cadre d'une problématique plus vaste (domaine du généraliste) : bref, un chercheur dont les recherches et les terrains sont déterminés par la présence ou non de drogue. Le spécialiste de l'Afghanistan, de la Birmanie, de la Colombie ou encore du Maroc, qui s'intéresse à l'opium, la coca ou le cannabis dans ces pays n'en devient pas pour autant un spécialiste drogue. Pas plus que le spécialiste drogue qui mène des recherches en Afghanistan ou en Birmanie ne devient pour autant spécialiste de l'un ou l'autre de ces deux pays. J'ai ainsi pour habitude de répéter à qui veut bien l'entendre que je suis bien sûr loin d'être un spécialiste de l'Afghanistan, de la Birmanie ou encore du Maroc. Enfin, il va sans dire qu'aucun spécialiste drogue n'est compétent sur toutes les thématiques drogue, de l'agriculture à la consommation.

¹⁸ Peter Reuter estime que le manque de collégialité sur certaines thématiques peut expliquer le caractère épisodique des recherches menées par certains chercheurs, lui-même ayant abandonné ses recherches sur le crime organisé à la fin des années 1980 pour cause de déficit de chercheurs travaillant sur le sujet (communication personnelle, 22 janvier 2016).

Certes, les autres disciplines, l'agronomie¹⁹ comprise, ne se sont pas non plus emparées de la thématique des drogues, même si l'histoire, la sociologie, l'économie et la criminologie tiennent depuis longtemps le haut du pavé. Il n'en reste pas moins que la géographie, française tout particulièrement, ne s'y est clairement pas intéressé. Comme le rappellent Alain Labrousse et Michel Koutouzis (1996), respectivement sociologue et ethnologue, cofondateurs de l'OGD avec l'avocat Charles-Henri de Choiseul Praslin (1991) et les journalistes Philippe Bordes (1992) et Dimitri de Kochko (1994), l'étude de la production et du trafic de drogue ne compta que quelques auteurs lors des années 1970 et 1980, parmi lesquels l'historien Alfred McCoy (1972, rééditions en anglais en 1991 et 2004, plus plusieurs éditions et rééditions en neuf langues), la journaliste Catherine Lamour et l'agroéconomiste Michel Gutelman / Michel Lamberti (1972), la criminologue Rosa del Olmo (1975), l'ethnologue Anthony Henman (1978) et les journalistes André et Louis Boucaud (1985).

Ce n'est que dans les années 1990 que les travaux portant sur la production et le trafic de drogue se multiplièrent, tout particulièrement à travers ceux du sociologue Alain Labrousse (1991), des politologues Ethan Nadelmann (1993) et LaMond Tullis (1995), des économistes Francisco Thoumi (1994) et Peter Reuter (1994 et 2001), du journaliste Bertil Lintner (1994 et 1996), de l'ethnologue Michel Koutouzis en collaboration avec Alain Labrousse (1996), et de l'Observatoire géopolitique des drogues (1990-1999) dont l'influence fut mondiale (publications en français, en anglais et en espagnol) et dont le rôle prégnant dans l'approche globale des phénomènes relatifs aux drogues illégales est toujours reconnu plus de quinze ans après sa fermeture.

A ce propos, la géopolitique des drogues (à laquelle ont souscrit, au moins un temps, Chouvy et Cruse) apparaît être une spécificité française en partie issue du regain d'intérêt de la

¹⁹ Notons les travaux des agronomes Pascual Moreno (thèse de doctorat sur le cannabis au Maroc en 1997), Eric Léonard (1998), François Grünwald (ONG URD), et Olivier Ducourtieux (2008).

géographie française pour la géopolitique et, bien sûr, du rôle précurseur de l'Observatoire géopolitique des drogues. Alain Labrousse et Michel Koutouzis ont en effet clairement affirmé l'ancrage de l'approche géopolitique des drogues (une approche plus qu'une géopolitique à proprement parler) dans la conception lacostienne de la géopolitique (« rivalités de pouvoir sur des territoires et les hommes qui s'y trouvent ») (Labrousse, Koutouzis, 1996 : 6). L'approche géopolitique prônée par l'Observatoire géopolitique des drogues connut d'ailleurs un large succès, tant en France qu'à l'international, et c'est l'OGD, et non un géographe, qui fut à l'origine du seul atlas mondial des drogues à avoir jamais été publié : un atlas de près de 90 cartes originales dans lequel les drogues étaient appréhendées à travers une cartographie fondée sur « la géographie des cultures, les routes du commerce et les conflits géopolitiques dont elles sont l'enjeu ou le moteur » (OGD, 1996).

Il serait trop long et fastidieux, même impossible, de mentionner ici tous les articles scientifiques, ou ne serait-ce que tous les ouvrages, qui ont ensuite compté dans la littérature mondiale traitant des problématiques de la drogue : il en paraît des dizaines chaque année, principalement en anglais. Il convient donc de n'indiquer ici que les plus importants des ouvrages (et seulement des ouvrages) de recherche publiés entre les années 1960 et les années 2010. Historiens (Berridge, 2013 ; Courtwright, 2001 ; Davenport-Hines, 2001 ; Escobedo, 1983 ; Gootenberg, 1999 et 2008 ; McCoy, 1972 ; Meyer and Parssinen, 1998 ; Mills, 2003 ; Musto, 1973 ; Owen, 1934 ; Trocki, 1999 ; Zhou, 1999), politologues (Buxton, 2006 ; Bewley-Taylor, 2012) ; criminologues (Farrell et Windle, 2012 ; Paoli *et al.*, 2009) ; sociologues (Barber, 1967 ; Becker, 1963 ; Macdonald, 2007) ; anthropologues (Bourgois, 1995 ; Furst, 1972 ; Harner, 1973 ; Rudgley, 1999 ; Klein, 2008 ; Westermeyer, 1982) ; botanistes (Merlin, 1972 ; 1984 ; Clarke, 1998 ; Clarke, Merlin, 2013) ; et bien sûr experts indépendants et autres consultants (Smith, 1992 ; Mansfield, 2016) figurent parmi les auteurs de ces ouvrages mais très peu sont français (nombreux ouvrages d'Alain Labrousse et aussi de : Bergeron (Hunt et

al., 2011) ; Butel, 1995 ; Colson (2005 et, avec Bergeron, 2015) ; Descours-Gatin, 1992 ; Kopp, 2006 ; Le Failler, 2001). Bien sûr, pharmacologues (Hofmann (avec Schultes), 1979 ; Lewin, 1931 [1924] ; Miller, 2015), biologistes (Schultes (avec le chimiste Hofmann), 1979 ; Pelt, 1983), botanistes (Emboden, 1979), ethnobotanistes (Allain, 1973) et même célèbres amateurs érigés au rang de spécialistes de premier plan (Wasson²⁰, 1986) ont aussi contribué à travers diverses approches disciplinaires à la connaissance des plantes à drogues et de leurs problématiques associées.

Mentionnons, en France, la parution, lors des années 1990, de numéros thématiques de revues, consacrés aux problématiques des drogues. Un numéro de 1992 de la Revue Tiers-Monde consacré à « Drogues et développement » (dir. Pierre Salama et Michel Schiray), un numéro de 1994 de la revue Futuribles portant sur « L'inextricable marché des drogues illicites », et enfin le numéro d'Autrepart paru en 1998 sous la direction de l'agroéconomiste de l'Orstom Eric Léonard, ouvrage interdisciplinaire réunissant des travaux²¹ caractérisés, ainsi qu'il y est souligné, par « leur fort contenu factuel, empirique, et par l'utilisation qui y est faite de données de première main », donc loin des approches « macroéconomiques ou macrosociales » qui dominaient déjà à l'époque (Léonard, 1998 : 6). Les géographes, eux, brillent par leur absence, en France tout particulièrement mais aussi à

²⁰ Robert Gordon Wasson (Heim, Wasson, 1958 ; Wasson, 1988), mycologue amateur et un temps vice-président de J.P. Morgan à New York, fut initié, en compagnie du grand mycologue français Roger Heim (1978) et de l'ethnologue français Guy Stresser-Péan, aux champignons hallucinogènes (*Psilocybe mexicana* Heim) en 1956 par la chamane mexicaine María Sabina, lors d'une mission financée par la CIA dans le cadre du projet illégal et controversé MKUltra. C'est dans un article paru en 1957 dans *Life* qu'il a le premier attiré l'attention de l'Occident sur les psilocybes, inspirant le psychologue de Harvard Timothy Leary et menant à la synthèse de la psilocybine par le chimiste Albert Hofmann (qui la fit consommer en 1962 à María Sabina), inventeur du LSD et ami de Wasson et Heim. C'est aussi en 1957 que le terme « psychédélique » fut inventé, cette fois par le psychiatre Humphry Osmond dans un courrier à Aldous Huxley (Pollan, 2015).

²¹ Notamment ceux de Jean Rivelois, de Bernard Vienne et de Christian Geffray, tous ayant évolué dans la sphère de l'OGD.

l'étranger. Les ouvrages publiés par des géographes sur la production et le trafic de drogue sont en effet très peu nombreux. Il convient de mentionner ceux de Rengert (1996), de Chouvy (2002 ; 2004 ; 2009 ; 2013, plus direction de deux numéros thématiques de revues, *Cemoti* « Drogue et politique » en 2001 et *Hérodote* « Géopolitique des drogues illicites » en 2004)²², de Steinberg, Hobbs et Mathewson (2004), de Cruse (2012) et de Duvall (2015).

On peut donc dire que, toutes disciplines confondues, rares sont les chercheurs qui travaillent sur la production de drogue et plus rares encore sont ceux qui développent une approche empirique de la production agricole de drogue, les autres thématiques de la drogue s'avérant beaucoup plus attractives pour les chercheurs. Ainsi, une étude commanditée par la Commission européenne et détaillant la répartition des projets de recherches et des publications scientifiques portant sur les drogues illégales en 2000-2001 et 2005-2006 montre que 84 % des publications avaient trait à la « compréhension de l'usage de drogue » (*understanding drug-use*) : 53 % pour les études générales (étiologie), et 31 % pour les études épidémiologiques. Les publications portant sur la réduction de la demande (*demand reduction*: prévention et réduction des risques) ne constituaient que 13 % du total, celles consacrées à la réduction de l'offre (*supply reduction*: production et interdiction, trafics et blanchiment compris), un négligeable 2 %, et celles traitant de l'analyse des politiques (*policy analysis*: politiques antidrogue nationales et internationales), un étonnant et assourdissant 0 % (Bühringer, 2009 : 57).

Les priorités de recherche affichées par les Etats membres de l'Union européenne contrastent pourtant clairement avec les choix opérés par les chercheurs et leurs équipes. La compréhension générale (étiologique) de l'usage de drogue (53 % des publications) ne représente ainsi que 8 % des priorités déclarées des Etats membres alors que la réduction de l'offre (2 % des publications) représente elle 17 % de ces priorités (Bühringer, 2009 : 57). Les

²² Selon Taylor *et al.*: "Pierre-Arnaud Chouvy has produced the most comprehensive geographic work on opium cultivation and heroin production" et "Chouvy examined the Moroccan hashish industry in detail" (2013: 418).

choses n'ont guère changé depuis, ainsi que l'indique l'étude Eranid (*European Research Area Network on Illicit Drugs*) publiée en 2015 sur la base des recherches menées entre 2006 et 2013 en SHS sur les questions relatives aux drogues illégales. L'étude conclue notamment que certaines disciplines sont sous-représentées (anthropologie, géographie...) et que certaines thématiques ne sont pas traitées ou le sont insuffisamment (notamment les travaux portant sur la production et les trafics, sujets qui ne figureront toutefois pas dans les deux appels d'offre (2015 et 2016) faisant suite à l'étude) (Milhet, Diaz-Gomez, Mutatayi, 2015 : 12, 189)²³. L'étude, dont les conclusions et les recommandations ont servi de base au financement de projets de recherche européens, encourageait la conduite d'études qualitatives, multidisciplinaires et interdisciplinaires (Milhet, Diaz-Gomez, Mutatayi, 2015 : 187).

Ces données, qui reflètent aussi les spécificités de la recherche aux Etats-Unis, au Canada et en Australie (Bühringer, 2009 : 66), confirment le faible poids des études portant sur la production illégale de drogue, qu'il s'agisse de ses contextes, de ses modalités, de ses logiques, ou encore des politiques et des actions destinées à limiter ou à supprimer lesdites productions. En fin de compte, les chercheurs qui publient sur la thématique de la culture des plantes à drogue (et non uniquement sur des thématiques ou problématiques qui intègrent *notamment* la drogue) sur la base d'un véritable travail de terrain (accès physique aux parcelles cultivées illégalement en cannabis, coca ou pavot et entretiens avec les producteurs, voire enquête de plus ou moins grande envergure, spatiale et, ou, temporelle), quelles que soient leurs approches ou appartenances disciplinaires (sociologie, études du développement, économie, géographie), restent peu nombreux et tous ne continuent pas forcément à travailler sur les problématiques agricoles de la production illégale de drogue : citons notamment Paul Fishstein, Jonathan Goodhand, David Mansfield et Adam Pain pour l'Afghanistan, Tom Kramer pour la

²³ Poster ERANID on the analysis of recent European research publications on illicit drugs: http://www.eranid.eu/fileadmin/www.eranid.eu/130618_Poster_NIDA.pdf.

Birmanie, Alison Spedding et Madeline Barbara Leons pour la Bolivie, James Jones et Ricardo Vargas pour la Colombie, Kenza Afsahi pour le Maroc, et moi-même pour l’Afghanistan, la Birmanie, le Laos, l’Inde (Himachal Pradesh et surtout Arunachal Pradesh) et le Maroc.

Ce très rapide tour d’horizon de la recherche sur la drogue entend attirer l’attention sur le fait que l’objet drogue n’est pas ou peu abordé sous l’angle de la production et que la problématique des drogues a toujours été largement ignorée des géographes. S’il est possible d’avancer une explication du désintérêt de la grande majorité des chercheurs, toutes disciplines confondues, pour la production de drogue, il est nettement plus difficile d’expliquer le manque d’intérêt des géographes pour l’objet drogue et plus particulièrement pour les problématiques réticulaires et aréales majeures que sont le narcotrafic et la production de drogue (surtout agricole).

Du faible intérêt, notamment des géographes, pour les thématiques de la production de drogue

L’intérêt massif porté par la recherche aux dimensions étiologiques et épidémiologiques de la compréhension de l’usage de drogue s’explique notamment par le fait que les problématiques de la drogue soulevées dans les pays occidentaux relèvent principalement de questions de santé publique (et éventuellement de trafic mais clairement pas de production), les pays occidentaux ayant longtemps été considérés comme des pays consommateurs et non comme des pays producteurs (avant que la production de drogues de synthèse et la culture de cannabis en intérieur ne s’y développe considérablement, à partir des années 1990²⁴). C’est donc la consommation, à travers ses pratiques, ses modalités, ses causes et ses conséquences, qui a focalisé l’attention et les efforts des chercheurs. Les recherches portant sur la drogue ont

²⁴ La dichotomie pays producteurs / pays consommateurs est dépassée depuis longtemps dès lors que les pays dits producteurs ont souvent été des pays consommateurs et que certaines productions, agricoles notamment (cannabis), se sont largement développées dans les pays du nord dits consommateurs.

principalement porté sur l'addiction et sur les risques sanitaires associés à la consommation, l'approche en matière de santé publique étant principalement complétée par celle, plus sociologique, portant sur les phénomènes de déviance (Becker, 1963), de marginalisation et de criminalité (Goldstein, 1985 ; Ancel et Raufer, 1998).

Les dimensions économiques du marché illégal de la drogue ont elles aussi été étudiées, que ce soit aux Etats-Unis ou en France (Reuter, 1983 ; Kopp, 2006). Le primat de la recherche sur la consommation peut notamment être illustré par la nature des études menées par des organismes tels que l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), le relais français de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT, l'agence de l'Union européenne basée à Lisbonne, qui a pour mission de fournir des informations objectives fiables et comparables au niveau européen sur le phénomène des drogues illégales et des toxicomanies et leurs conséquences). Il en est de même de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA, ancienne MILDT) qui, placée auprès du Premier ministre, anime et coordonne l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Bien que l'interdiction de la production constitue le fondement de toutes les politiques et actions antidrogue mises en place par la communauté internationale depuis le début du XXe siècle, et bien que les politiques menées à l'échelle mondiale (principalement à l'instigation des Etats-Unis) ont donc eu pour principal objectif la réduction de l'offre, la suppression des productions illégales (censée provoquer une augmentation des prix de détail et, ainsi, décourager la consommation) est loin d'avoir fait l'objet du même intérêt de la part des chercheurs, de quelque origine ou discipline que ce soit²⁵. Cela s'explique vraisemblablement de plusieurs façons, l'étude de la production illégale de drogue ayant longtemps été et étant

²⁵ Il convient de mentionner la thèse de doctorat de géographie, soutenue en novembre 2015 à la Ohio State University par Zoe Pearson, sur le contrôle international des drogues et la question de la coca en Bolivie.

toujours une activité suspecte (même pour les juristes, ainsi que l'un d'entre eux me l'a expliqué), tant du point de vue des représentants des disciplines académiques (les chercheurs) que des autorités administratives et politiques (centres de recherches, unités et équipes de recherches, administration de la recherche, etc.).

Il semblerait aussi que le financement de recherches portant sur les politiques et les actions antidrogue, et notamment sur leur bien-fondé et leur efficacité, ait été jugé peu ou pas pertinent par les instances politiques et administratives en charge de la rédaction des programmes de recherche : c'est que certains ont dénoncé à propos des Etats-Unis, du Canada, et à priori de l'Union européenne, arguant du fait que la prohibition et ses instruments étaient supposés appropriés et efficaces et n'appelaient donc aucune recherche (MacCoun, Reuter, 2008)²⁶. Aux Etats-Unis, pour chaque dollar dépensé en 1999 dans la recherche sur la répression, 107 l'étaient dans la répression elle-même et l'essentiel de ce faible financement de la recherche servait à justifier les politiques et les actions entreprises (éradication forcée, analyses criminelles, développement technologique, tests de positivité aux substances) plutôt qu'à permettre la collecte de données et la conduite de recherches en SHS (Manski, Pepper, Petrie, 2001 : 6). La même année, seuls 34,4 % du budget antidrogue des Etats-Unis (17,1 milliards) étaient alloués à réduction de la demande, le reste allant au maintien de la loi et

²⁶ Aux Etats-Unis, le *National Institute on Drug Abuse* (NIDA) a fait l'objet de critiques, notamment sous la mandature de George W. Bush : les projets de recherche portant sur la pertinence des politiques et des actions antidrogue, sur les politiques de réduction des risques, sur une dédramatisation des effets délétères de certaines drogues, ou encore sur les applications thérapeutiques potentielles de substances prohibées (cannabis y compris), ont considérablement souffert de l'idéologie prohibitionniste et répressive dominante dans les instances décisionnelles du pays (Pearson, 2004).

notamment l'interdiction de la production et du trafic²⁷. En 2014, les politiques et les actions d'interdiction dominaient toujours, à hauteur de 58 %, le budget antidrogue des Etats-Unis²⁸.

La production comme objet de recherche est certes moins facile d'accès que la consommation, la législation, les politiques antidrogue²⁹, ou même les économies sous-terraines locales : les terrains sont souvent lointains, d'accès difficile et dangereux et les autorités locales voient rarement d'un bon œil la conduite de recherches sur des problématiques qui les mettent en cause directement ou indirectement (Taylor *et al.* mobilisent eux aussi certains de ces arguments pour expliquer la pauvreté de la littérature géographique relative aux thématiques des drogues illégales (Taylor *et al.*, 2013 : 427)). La recherche sur la production de drogue est peut-être même d'autant plus suspecte, paradoxalement, qu'elle est basée sur un travail de terrain, ainsi que l'ont parfois laissé entendre quelques évaluateurs anonymes de certains de mes articles. Curieusement, l'incompréhension est d'autant plus grande de la part de certains évaluateurs qu'un article est basé sur un accès physique au terrain et sur des entretiens avec des agriculteurs et des producteurs illégaux de drogue. D'une part, l'accès au terrain est souvent perçu comme étant trop dangereux pour être possible, ou même crédible ; d'autre part, la grande majorité des études menées sur la production et le trafic sont réalisées, notamment par des criminologues, sur la base d'interviews menées en prison.

²⁷ <https://www.ncjrs.gov/ondcppubs/publications/pdf/budget99.pdf> (page 13).

²⁸ https://www.whitehouse.gov/sites/default/files/ondcp/policy-and-research/fy_2014_drug_control_budget_highlights_3.pdf (page 12).

²⁹ Laurent Laniel avançait en 1999 que l'importance des travaux portant, aux Etats-Unis, sur les politiques antidrogue s'expliquait par le fait que le pays était le principal acteur et bailleur de la lutte antidrogue mondiale et qu'il produisait à ce titre une masse considérable de documents officiels dont la disponibilité permettait aux chercheurs (pour lesquels l'accès aux financements de projets « drogue » est plus aisé qu'en Europe) d'avoir accès à des données qualitatives et quantitatives, alors que le danger et la dissimulation propres à la production illégale et au trafic de drogue rendait d'autre part particulièrement difficile (Laniel, 1999).

Une méta-analyse d'articles publiés en 2001 et 2002 dans sept des plus importantes revues anglophones de criminologie et de justice criminelle montrait d'ailleurs que l'enquête sondage comptait pour 45% des méthodes de collecte d'information, suivie par la consultation d'archives (32%) et l'utilisation de données statistiques (25%), les méthodes pouvant bien sûr être menées conjointement. Les interviews et l'observation directe, notamment ethnographique, comptaient chacune pour moins de 10% des méthodes employées. Les méthodes d'analyse statistique et notamment les analyses multivariées étaient quant à elles utilisées dans 72% des articles considérés (Kleck, Tark, Bellows, 2006). D'après d'autres études, moins de 11% des articles publiés dans une sélection des revues les plus cotées en criminologie et en justice criminelle feraient appel, ne serait-ce qu'en partie, à des méthodes qualitatives (Tewksbury, DeMichele, Miller, 2005). Le fait que les activités criminelles soient dissimulées et ne puissent qu'être rarement observées directement explique bien sûr en partie la propension qu'ont les criminologues à travailler sur la base de données indirectes et donc à s'affranchir souvent d'enquêtes systématiques et empiriques (Van Gelder, Van Daele, 2014).

Mon expérience montre qu'il est donc parfois moins suspect et polémique d'écrire sur la production illégale de drogue en ayant recours à des sources tierces qu'en faisant valoir le résultat d'enquêtes qualitatives menées sur le terrain dont les modalités ou même la possibilité sont difficilement envisageables par la plupart des pairs et particulièrement par ceux qui, sans avoir jamais eu de réel accès au terrain, travaillent néanmoins sur des problématiques relatives à la drogue. La recherche de terrain portant sur la production illégale de drogue ne se prête pourtant pas facilement aux approches quantitatives, ainsi que le soulignait l'OEDT dans un rapport de 2000³⁰, notamment dès lors que la présence du chercheur est interdite ou tolérée,

³⁰ L'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies concluait en 2000 que la recherche quantitative se prêtait mal à l'objet drogue, ne serait-ce qu'à sa consommation, dès lors que les activités qui y avaient trait été dissimulées et peu enclines à la construction d'échantillons statistiques représentatifs. L'OEDT déplorait le

qu'elle est souvent limitée dans le temps, que l'objet de recherche est difficilement affichable, que l'absence d'autorisations de recherche rend impossible la constitution d'équipes d'enquêteurs, et que la méfiance non seulement des autorités mais aussi des agriculteurs ou producteurs est souvent importante. De fait, il importe de garder à l'esprit, ainsi que l'expliquent Roland Pourtier et Gérard Hugonie, que : « Dans des contextes où le support statistique est déficient et où le chercheur n'a pas les moyens d'effectuer des enquêtes lourdes, le qualitatif l'emporte sur le quantitatif » (Pourtier, Hugonie, 2007 : 444).

Qui plus est, les données quantitatives, même officielles, sont rarement représentatives de la réalité et fiables³¹, ainsi que les estimations de production illégale de drogue fournies annuellement par les Nations unies ou le Département d'Etat des Etats-Unis en témoignent (les *erratum* sont fréquents et les méthodologies, lorsqu'elles sont explicitées, pas forcément adaptées ou convaincantes). De telles estimations ne doivent ainsi pas être prises pour autre chose que ce qu'elles sont : des estimations dont les méthodes d'acquisition et de calcul ne permettent pas de grande précision (comme lorsqu'il s'agit d'estimer rien de moins que le nombre de paysans engagés à l'échelle mondiale dans la production illégale de drogue ou encore le nombre de consommateurs de drogue). La difficulté qu'il y a d'obtenir des données quantitatives fiables ne joue clairement pas en faveur du développement de la recherche sur la production illégale de drogue.

manque d'études qualitatives, la surreprésentation des études statistiques, cliniques ou biomédicales, et le peu de considération que les rares études qualitatives recevaient (Greenwood, Robertson, 2000).

³¹ David Edwards, un anthropologue fort de quatre décennies d'expérience en Afghanistan explique : "In the realms of 'social sciences', survey research tries to approximate [data that conveys a degree of certainty], but particularly in places like Afghanistan, such research—especially when coached in the statistical language of percentages and coefficients—conveys a spurious sort of precision that is likely to mislead those who take it seriously" (Edwards, 2010: 12). Quant à William Byrd et à David Mansfield, ils critiquent les formes prises par les questionnaires utilisés par l'UNODC en Afghanistan : « *distilling the reasons for cultivation into a single response ignores the multifunctional role that opium poppy plays in rural livelihoods and how these roles vary across different socio-economic groups and locations* » (Byrd, Mansfield, 2014 : 116).

Un des exemples les plus explicites est celui de l'estimation économique du marché mondial de la drogue faite en 1994 par le Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (Pnucid en français, UNDCP en anglais) : 500 milliards de dollars US, chiffre encore avancé lors des années 2010 dans nombre d'articles malgré qu'il fut produit à la va-vite lors d'une conférence de presse du directeur exécutif du Pnucid et que plusieurs chercheurs parmi les plus réputés (Naylor, Reuter, Thoumi, notamment) ont critiqué tant le chiffre que la façon dont il avait été avancé. L'économiste Peter Reuter, spécialiste reconnu de l'économie des drogues illégales, a ainsi ensuite (en 1999) estimé le volume du marché mondial de la drogue entre 45 et 280 milliards de dollars (Thoumi, 2005 ; Reuter, Greenfield, 2001). Peter Reuter et Victoria Greenfield allèrent jusqu'à conclure un article portant sur la valeur des chiffres relatifs à l'économie des drogues illégales en appelant à ce que la mention « A utiliser avec grande précaution » accompagne toute donnée chiffrée ayant trait à l'économie de la drogue (Reuter, Greenfield, 2001 : 172)³². D'où l'emploi quasi systématique du conditionnel lors de la mention d'estimations de production ou de trafic dans mes textes et notamment en première partie de celui-ci. Il importe de souligner que le conditionnel ne devrait pas uniquement être utilisé à propos de données quantitatives, statistiques ou non, mais souvent aussi lors de mentions de type qualitatif, par exemple pour marquer le grand degré d'incertitude de l'histoire ou de la géographie historique du cannabis, du pavot à opium ou encore de la coca.

Qu'il s'agisse d'approche quantitative ou qualitative, c'est la relative nécessité de l'enquête de terrain (d'autant plus en géographie dès lors que, comme nous le verrons plus tard, la discipline est fortement marquée par une tradition empirique) qui rend la recherche portant

³² Insistons sur le fait que les données statistiques relatives à la production illégale de drogues existent mais qu'elles sont rarement satisfaisantes, tant en raison de leurs méthodes de production que des échelles concernées : « *Primary data is largely limited to global and national estimates of production and to quantitative data of often unreliable provenance, given the insecure terrain in which drugs crops are grown and the sensitive subject matter being examined* » (Mansfield, 2016 : 2).

sur la production illégale de drogue difficile, voire dangereuse, et donc peu attractive. C'est en tout cas ce que le contraste qui existe entre l'abondance des écrits d'historiens et la rareté de ceux commis par les géographes rend explicite. Les approches historiques des problématiques de la drogue sont en effet nombreuses et variées : elles traitent des aspects culturels, politiques, économiques, sociaux, stratégiques et politiques des drogues, et ce dans la grande majorité des aires géographiques (l'Afrique restant très largement sous-représentée, vraisemblablement en partie du fait du déficit de sources historiques et de la réticence de la recherche à engager des études de terrain sur de telles thématiques). L'importance prise par les drogues dans l'histoire de l'humanité a depuis longtemps intéressé les historiens (d'abord autour des questions relatives au rôle de l'opium dans la colonisation en Asie : voir Owen, 1934) et les anthropologues (d'abord à propos de la consommation rituelle d'hallucinogènes : voir La Barre, 1938) alors que les géographes, eux, ne semblent pas avoir estimé que l'objet drogue relevait de problématiques géographiques. A la décharge des géographes, nombre de travaux historiques et nombre d'historiens ont omis d'analyser ou même de mentionner le rôle crucial que l'opium a joué dans les développements politiques et les échanges économiques des empires britannique et français (Braudel, Labrousse, 1977 ; Winks and Alaine, 1999).

La production agricole de drogue et ses trafics associés sont pourtant des phénomènes spatiaux aux multiples et complexes implications territoriales (échanges économiques, flux du trafic, contrôle territorial, logiques spatiales de la culture des plantes à drogue, fronts et frontières de la guerre contre la drogue, drogue et conflits, projections spatiales des politiques antidrogue, etc.). Certes, la démarche historique implique un engagement physique et même financier moindre que la démarche géographique qui, sur des thématiques comme celle de la drogue rend la conduite de recherches moins difficile, moins hasardeuse, moins dangereuse. Organiser une mission de recherche sur un « terrain drogue » et particulièrement sur un terrain de production agricole illégale de drogue implique d'obtenir l'accès au terrain en question,

accès qui peut être dénié à tout moment, que ce soit par les autorités locales, par la survenue d'évènements locaux (conflits armés, campagnes d'éradication forcée, règlements de comptes, etc.), ou par la non-délivrance ou le retrait d'ordres de missions par les établissements de recherche ou d'enseignement (pour raisons de sécurité³³, plus ou moins pertinentes). Il convient aussi de mentionner le fait que les premières tentatives de recherche de terrain portant sur la production ou le trafic de drogue émanant de chercheurs du CNRS et de l'Orstom (puis de l'IRD) ont dû se faire discrètement sinon officieusement, en tout cas jusqu'à mon recrutement au CNRS, le premier sur une thématique ouvertement « drogue ». Rares ont été les candidatures, certes, mais il n'y a depuis eu aucun autre recrutement dans un EPST d'un chercheur sur la même thématique (aucun géographe, anthropologue, sociologue, économiste ou politologue). Il aura fallu attendre 2016 pour qu'une économiste, ma collègue Kenza Afsahi, avec laquelle j'ai travaillé et publié, soit recrutée à l'université (maîtrise de conférence en sociologie, au centre Emile Durkheim de l'université de Bordeaux) sur la thématique de la drogue ou plus exactement sur la « manière dont les acteurs déviants ou extra-légaux construisent des normes et des régulations dans le monde de la drogue ».

³³ Au CNRS, la Direction de la sûreté (Dirsu) met en œuvre la politique de prévention et de maîtrise des risques d'atteintes volontaires aux personnes et au patrimoine matériel et immatériel. Ses missions s'articulent étroitement avec les fonctions exercées par le Fonctionnaire de sécurité de défense (FSD). Le général de brigade aérienne Philippe Gasnot, directeur de la sûreté et fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS depuis septembre 2012, est en charge d'autoriser la délivrance par les laboratoires d'ordres de mission dans des zones jugées dangereuses, en tenant compte des « conditions dans lesquelles se déroule la mission, de l'expérience de celui qui la mène, du temps où il va rester sur place ». Le FSD a ainsi validé la délivrance de quelque 7 000 ordres de missions sur les 55 000 octroyés aux personnels du CNRS en 2015 (Semo, 2016).

L'antimonde comme antidote à une géographie de la drogue

Certes, les questions relatives aux phénomènes illégaux n'ont vraiment émergé que récemment en géographie et il n'est pas que la drogue à n'avoir été que peu ou pas traitée par les géographes. Le fait qu'un géographe français, Roger Brunet, ait été à l'origine de la notion d'antimonde (Brunet, Ferras, Théry, 1993 : pp. 35-38), dans laquelle il incluait notamment les activités illégales, indique peut-être que les géographes ne considéraient pas, jusqu'à récemment, que ces activités participaient du monde (d'autant que les critiques de la notion d'antimonde sont restées quasiment inexistantes). C'est en tout cas ce que la notion d'antimonde semble suggérer. En effet, ainsi que je l'ai écrit ailleurs (Chouvy, 2010), outre le fait que la notion d'antimonde postule des frontières artificielles, des oppositions primaires et simplificatrices qui n'aident aucunement à la compréhension du monde dans la diversité et la complexité qui le caractérisent, la « définition » qu'en propose son auteur ne circonscrit en rien les espaces de l'antimonde mais dresse plutôt une longue et très hétéroclite liste de lieux, d'acteurs et de phénomènes qu'il est proprement impossible de résumer ou de faire correspondre à une quelconque définition ou catégorie. Mentionnons ainsi, mais sans exhaustivité aucune, les espaces du crime et de la drogue, les bidonvilles, les sectes et autres communautés « marginales », les « arrière-espaces des ombres du rural profond ou de la montagne désertée » et ceux « des municipalités des contrées les plus obscures des États-Unis »³⁴, les « quasi-nomades » et autres « gens du voyage », les squats, les ateliers clandestins de travailleurs immigrés, les espaces de la prostitution et de la pornographie et ceux, « non clandestins mais néanmoins cantonnés », des casinos, des stations thermales et des paradis fiscaux, etc. (Brunet, Ferras, Théry, 1993 : pp. 35-38). Tous ces lieux, ces acteurs et ces phénomènes ne sont certes pas aussi bien connus qu'on pourrait le souhaiter et certains ont indubitablement été trop longtemps ignorés par la géographie. Mais forment-ils réellement un

³⁴ Qu'est-ce qu'une « contrée obscure » peut-on se demander.

antimonde, aussi incohérent soit-il, ou correspondent-ils plutôt à ces constituantes du monde que la géographie n'a pas su ou pas voulu voir ? Surtout, qu'est-ce que tous ces mondes (au sens de fractions de la société ou des sociétés) ont-ils de semblable ? Quel est le dénominateur commun des mondes qui sont censés composer l'antimonde, si tant est qu'il existe ? En définitive l'antimonde n'est-il pas davantage la *terra incognita* de la géographie que celle du monde ?

Bien logiquement, la notion d'antimonde³⁵ chère à Brunet et à quelques géographes n'a pas eu le succès escompté, que ce soit en géographie ou, plus encore, dans les autres sciences de l'homme et de la société. Ce déficit d'utilisation de la notion est d'ailleurs souligné, avec regret, dans l'introduction du numéro 56 de la revue *Géographie et Cultures* (2006) consacré aux antimondes, ces « géographies sociales de l'invisible » (du non-observé ou de l'ignoré diront certains). Myriam Houssay-Holzschuch, la rédactrice de l'introduction, qui est aussi la coordinatrice du numéro, estime que « l'antimonde permet d'attirer la réflexion sur une série de phénomènes sociaux, plus ou moins troubles, parallèles ou ignorés, qui sont cependant essentiels au fonctionnement de nos sociétés » (Houssay-Holzschuch, 2007, p. 3), comme si personne ne s'était intéressé à ces phénomènes, ou n'avait pu le faire, avant l'émergence de la notion ou sans s'y référer : en quelque sorte, l'antimonde ne se révélerait qu'à travers sa notion, posture théorique particulière s'il en est. La géographe regrette d'ailleurs ensuite que les « antimondes [aient] pourtant été peu étudiés en tant que tels » et, « plus encore », que « les travaux s'intéressant à l'antimonde dédaignent la notion pour lui en préférer d'autres », comme

³⁵ Notion à rapprocher des *underworld*, *demimonde*, *demiworld* et *netherworld* anglais, dont l'usage en SHS ne concerne que le premier terme et pas de façon aussi conceptualisée et dichotomique que cela tend à être le cas avec antimonde. Alfred McCoy fait toutefois référence à un *covert netherworld* quelque peu problématique (redondance des deux termes et association implicite et abusive de *covert* à *hidden*, donc de la dissimulation légale ou en tout cas étatique (services secrets) à la dissimulation illégale ou même criminelle) dans ses travaux les plus récents (édition allemande mise à jour des *Politiques de l'héroïne*, 2016 : communication personnelle).

si travailler sur la criminalité ou la déviance sans référer à l'antimonde était malvenu, voire intellectuellement malhonnête. À en croire l'auteur, étudier un phénomène marginal, illégal ou déviant reviendrait à étudier l'antimonde, et ce même sans connaître ou utiliser la notion. Là encore, la notion semble primer sur la réalité, tant l'existence de l'antimonde est postulée sans définition ni démonstration, ce dont les différents utilisateurs de la notion, aussi rares soient-ils, semblent s'accommoder (Chouvy, 2010).

À lire l'introduction du dossier de *Géographie et Cultures* consacré à l'antimonde, il semble bien, en définitive, que Brunet et d'autres fassent référence à la notion non pour décrire quelque chose de précis, lieux ou phénomènes occultes, mais plus pour désigner de façon globale ce qu'ils ne savaient pas décrire autrement. L'antimonde ne serait pas « cette partie du monde mal connue et qui tient à le rester » mais bel et bien une partie du monde et de ses réalités, sociales, politiques, et économiques, que certains géographes n'ont pas su ou pas voulu étudier : la notion est effet exclusivement utilisée par des géographes et seulement par certains d'entre eux. Que la notion d'antimonde soit le fait d'un géographe est à ce titre révélateur. En effet, malgré toute la curiosité dont les géographes contemporains auraient dû hériter de leurs prédécesseurs explorateurs, très peu d'entre eux ont investi des champs de recherche marginaux. Brunet lui-même le reconnaît d'ailleurs à la fin de l'entrée « Antimonde » de son dictionnaire, laquelle tient finalement plus de la description que de la définition : « On pourrait l'explorer mieux : là sont les dernières terres inconnues, celles qui tentent les explorateurs. En l'occurrence, ce sont plus des journalistes que des géographes » (Brunet, Ferras et Théry, 1993, p. 38). Mais les journalistes qui, nous l'avons vu, ont souvent été précurseurs sur certains terrains, ne semblent pas non plus, en dépit d'une certaine tendance au sensationnalisme, avoir adopté la notion (cf. *infra* à propos des méthodes du journalisme et particulièrement du journalisme d'investigation). Brunet enjoint en tout cas avec raison les géographes à sortir de leurs prés carrés, à quitter les sentiers battus et rebattus lorsqu'il conclut : « Pourtant, il y a là

de belles analyses spatiales à faire, et de belles révélations sur les stratégies territoriales et les lois de l'espace à en attendre » (Brunet, Ferras, Théry, 1993, p. 38).

En effet, en France en tout cas, quelles géographies de l'interlope, du criminel, de l'illégal, de la prédation ? La communauté scientifique française a par exemple longtemps été réticente à ne serait-ce qu'autoriser ou sanctionner la recherche sur la production et le trafic de drogues illégales. La composition du numéro de *Géographies et cultures* consacré aux antimondes est d'ailleurs explicite de ce point de vue : loin de proposer la géographie sociale de l'invisible qu'elle semble promettre en introduction, la revue aborde successivement le monde carcéral (peut-être le seul antimonde qui tienne dès que l'emprisonnement consiste vraiment en une mise à l'écart du monde pour des individus qui se seraient affranchis, volontairement ou non, des règles et lois régissant la vie en société ?), la demande d'asile, la frontière-refuge (les frontières relevant pourtant bel et bien du monde puisqu'elles le constituent, le structurent, le segmentent), les îles, la nature, les grottes, et même l'espace portuaire, certes un peu particulier mais pourtant tellement fondamental dans la mise en réseau constitutive du monde... Ces objets d'étude ne sont certes pas les plus accessibles et les plus aisément observables qui soient et les textes réunis proposent des réflexions très habiles et stimulantes tant sur la notion d'antimonde que sur les objets qui sont censés en faire partie ou en relever. Mais comment expliquer l'absence d'objets géographiques tels que la production et le trafic de drogues illégales, le trafic d'armes, de personnes, l'esclavage, la criminalité environnementale, les économies de la prédation (exploitation abusive et illégale de ressources naturelles), les paradis fiscaux, la corruption, etc., dans un tel recueil ? C'est d'ailleurs cette même question que se sont posée les coordonnateurs d'un numéro spécial de *Territory, Politics, Governance* consacré en 2015 à la géographie des « économies illicites » et des « politiques de l'illégalité » : tout en notant l'émergence d'une telle recherche, les auteurs déclarent avoir été

frappés par le faible nombre de géographes clairement engagés dans l'étude de l'illégalité, alors qu'historiens et anthropologues abondent (Banister, Boyce, Slack, 2015 : 365, 368).

Certes, depuis l'apparition de la notion d'antimonde la géographie française a connu un certain renouveau à travers l'étude de phénomènes et réalités jusqu'alors délaissés : quelques recherches ont été et sont toujours menées sur l'univers carcéral, sur les enfants des rues, sur les sans domicile fixe, sur les mafias italiennes, sur la criminalité environnementale, sur certaines économies prédatrices, sur les productions illégales de drogue et leurs trafics associés, sur le terrorisme, etc. (voir à ce propos le numéro de *Géographies et cultures* sus-cité). Toutefois ce renouveau de la géographie française n'a vraisemblablement pas procédé d'un intérêt pour un quelconque antimonde mais plutôt pour la diversité et la complexité du monde, pour ses différences et ses contradictions. Ce faisant, la géographie française n'a pas brossé un tableau d'un soi-disant antimonde mais a approfondi sa connaissance et sa compréhension du monde en s'intéressant à certaines de ses facettes qu'elle avait trop longtemps délaissées. C'est en s'attaquant à ses propres zones d'ombre, aux impasses qui ont été les siennes, à ses propres *no man's lands*, que la géographie semble désormais vouloir appréhender le monde dans sa globalité, sans rien en exclure, ni s'en exclure (Chouvy, 2010).

3. Une géographie de la production et du trafic de drogue en pratique

Quelle place pour la méthodologie ?

Tous les auteurs travaillant sur les problématiques des drogues illégales en conviennent, l'étude de l'objet drogue soulève d'importantes questions méthodologiques, ne serait-ce qu'au regard du caractère illégal et donc dissimulé de l'objet, ainsi que des difficultés qui peuvent en découler : notamment, l'accès physique au terrain, les interactions avec les acteurs (producteurs, trafiquants, police, douane, etc.), la rareté et la qualité des données statistiques et des études quantitatives et, même, qualitatives. Il ne s'agit pas ici de faire l'exposé des méthodes de telle ou telle discipline ni de telle ou telle sous-thématique de l'objet drogue (étiologie, épidémiologie, réduction de la consommation, de la production, des trafics, politiques, etc.) mais de proposer une méthodologie de recherche de terrain portant sur la production agricole illégale de drogue et largement inspirée de deux décennies de travaux personnels. Méthodologie et méthode, ici, se veulent résolument empiriques, en accord avec la pensée d'Edgar Morin qui rappelle que le mot méthode signifie cheminement et qu'il faut accepter « de cheminer sans chemin, de faire le chemin dans le cheminement », c'est-à-dire comprendre que « la méthode ne peut se former que pendant la recherche » et que, en accord avec Nietzsche dans l'Antéchrist³⁶, « les méthodes viennent à la fin » (Morin, 1977 : 22).

³⁶ « Ne restons pas au-dessous de la mesure : *nous-mêmes*, nous autres esprits, libres, nous sommes déjà une « dépréciation de toutes les valeurs », une réelle déclaration de guerre et de victoire contre toutes les vieilles conceptions du « vrai et du « faux ». **Les vues les plus précieuses sont trouvées les dernières ; mais les vues les plus précieuses sont les méthodes.** Toutes les *méthodes*, toutes les suppositions de notre esprit scientifique actuel avaient contre elles, pendant des siècles, le plus profond mépris : grâce à elles on était exclus des relations avec les « honnêtes gens », — on était considéré comme un « ennemi de Dieu », un dénigrateur de la vérité, un « possédé ». » (Nietzsche, 1908 (1896) : XIII : 95).

Il est indéniable que la gestation de la méthodologie qui est désormais la mienne a été longue, au point d'ailleurs qu'elle est toujours en construction, en maturation, au gré des expériences renouvelées sur des terrains connus ou de celles, nouvelles, sur des terrains inconnus et différents. Mais, toujours en accord avec Morin, empirisme et refus de la simplification (et même du simplisme des généralisations à outrance, si courant dans les écrits sur la drogue) forment les pierres angulaires de ma démarche. « Ce qui apprend à apprendre, c'est cela la méthode », écrit Morin qui explique partir « à la recherche de la méthode » et « avec le refus, en pleine conscience, de la simplification » (Morin, 1977 : 21). Le refus de la simplification est d'autant plus important dans toute méthodologie de recherche que les objets, les terrains et les problématiques sont complexes et peuvent prêter à controverse. Il convient donc, tant dans la problématisation que dans la conduite de la recherche, de garder à l'esprit la complexité chère à Morin pour qui la méthode doit, « à partir d'un principe de complexité », et à l'opposé de toute « simplification logique », de toute « recette technique », « lier ce qui était disjoint » (Morin, 1977 : 23). La méthode suggérée par Morin s'applique d'autant mieux aux problématiques de la drogue que celles-ci sont tout particulièrement soumises aux controverses, aux simplifications, approximations et généralisations abusives, aux à priori et aux idéologies³⁷. L'empirisme est donc de rigueur, le réel, ainsi que l'écrivait Gaston Bachelard, n'étant jamais « ce qu'on pourrait croire » mais « toujours ce qu'on aurait dû penser », ce qui n'est concevable que lorsque l'on recourt « à l'expérience et à la vérification,

³⁷ Francisco Thoumi, l'un des grands connaisseurs de l'économie de la drogue, estime ainsi : « *Illicit drug policy research is frequently deeply influenced by ideology. Indeed, this is a field in which the results of many studies are pre-determined by the values and morals of those doing or financing the research. Many supporters of current repressive policies do so based on their beliefs that mind altering illegal drugs are evil or sinful in themselves. Therefore, they are to be eliminated irrespective of costs. Many critics of those policies do so based on their libertarian or Marxist ideologies. For libertarians it is none of the government business to criminalize consensual transactions and behaviors and for Marxists repressive policies are the result of the capitalists' attempts to maximize profits and subjugate the proletariat* » (Thoumi, 2002: 162).

par l'expérience, de l'exactitude d'un fait ou d'un phénomène », ainsi que Louis Moreau de Bellaing définit l'empirisme (Moreau de Bellaing, 1990 : 43). De fait, « la pensée empirique est claire *après coup*, quand l'appareil des raisons a été mis au point » (Bachelard, 1938/1975 : 13).

L'étude de la production agricole illégale de drogue se doit avant tout d'être empirique, qu'elle soit basée sur une expérience de terrain (lorsque cela est possible, ce qui ne l'est pas toujours mais ne doit pas forcément interdire toute recherche) ou qu'elle repose tout ou en partie sur l'utilisation de données empiriques de seconde main (respectivement l'*autopsia* – observation faite par soi-même – et l'*historia* – observation faite par les autres et rapportée par écrit – des Empiriques de l'Antiquité, l'*autopsia* trouvant un écho distant dans « l'autopsie paysagère » de Vidal de la Blache et dans la place centrale du regard et du terrain en géographie) (Calbérac, 2012 : 40 ; Robic, 1991³⁸). La référence à l'empirisme est d'autant plus importante que les études portant sur les drogues illégales sont fréquemment produites par des chercheurs peu ou pas familiers des terrains ou même des objets considérés et que les recherches en question sont produites à l'aide et sur la base de théories et de généralisations peu à même de rendre compte des réalités étudiées et de leur complexité.

Sans perdre de vue que la méthodologie se construit certes de façon empirique, au gré de l'expérience et des découvertes (notamment en fonction de la multiplicité et de la diversité des terrains de l'objet drogue), il convient, dans toute démarche scientifique, et notamment dans une démarche basée sur le recueil d'information et, ou, de données, d'élaborer une méthodologie, c'est-à-dire, « un ensemble coordonné de méthodes, de démarches et de techniques censées être pertinentes en regard de l'objectif poursuivi » (De Ketele, Roegiers, 2009 : 118). Il importe donc de savoir ce que l'on cherche, ce qui n'empêche bien sûr

³⁸ « Le terrain est à la nouvelle géographie ce que la bibliothèque et les Archives sont à l'histoire » (Robic, 1991 : 59).

aucunement des découvertes fortuites (sérendipité), d'autant plus probables d'ailleurs que la recherche est bien orientée et préparée. De fait, ainsi que l'écrivait Bachelard, il faut « avant tout », dans la démarche scientifique, « savoir poser des problèmes », avoir « ce *sens du problème* qui donne la marque du véritable esprit scientifique » (Bachelard, 1938/1975 : 14). Si la méthode se construit certes chemin faisant, il ne peut y avoir de méthode sans question ni sans objectif : « S'il n'y a pas eu de question, il ne peut y avoir connaissance scientifique. Rien ne va de soi, rien n'est donné. Tout est construit » (Bachelard, 1938/1975 : 14).

La définition précise de l'objectif, de la question, de la problématique, est donc primordiale afin de décider du choix d'une méthode et de techniques : une technique, comme le soulignent Jean-Marie De Ketele et Xavier Roegiers, se mettant toujours au service d'une méthode et une méthode consistant en un ensemble de techniques (De Ketele, Roegiers, 2009 : 118, 119). Dès lors qu'il est accessible au géographe (ce qui est loin d'être toujours le cas : cf. *infra*), l'objet d'étude peut bien sûr se prêter aux mêmes méthodes de recherche que les autres objets étudiés par les sciences sociales mais avec l'apport des sciences naturelles que la géographie implique ou permet (mesures spatiales notamment). La production illégale d'opium ou de haschich peut, et doit même, dans la mesure du possible, être abordée par différentes méthodes. D'une part, selon la distinction opérée par Anne Volvey (2003) à propos des méthodes de recherche en général, par le *recueil* de données existantes, c'est-à-dire par l'observation, le diagnostic paysager, le relevé terrestre, aérien, ou spatial, ou par l'étude de documents. D'autre part, par la *production* de données inhérente à l'enquête à proprement parler, c'est-à-dire notamment par discussion informelle, entretien, ou questionnaire. Quant aux techniques, elles sont nombreuses et tout autant fonction de l'objet et du terrain que les méthodes qu'elles permettent de mettre en œuvre : entretien dirigé, semi-dirigé, ou libre, technique d'observation participante ou non, échantillonnage aléatoire simple de documents, relevés ou tracés GPS, photographie classique et, ou, aérienne, télédétection satellitaire, etc.

Mais l'accessibilité de l'objet et notamment celle du terrain est souvent problématique lorsque la recherche engagée porte sur les drogues illégales et surtout sur leur production et leur trafic, activités clandestines parmi les plus répréhensibles et donc, à priori, les plus dissimulées qui soient. La méthodologie de recherche doit donc être adaptée en amont de la recherche et aussi, presque systématiquement, lors même de l'enquête de terrain (cf. *infra*). Les contraintes (impliquant des précautions particulières ou impliquées par elles) y sont multiples tant dans la conduite de la recherche que dans la restitution de ses résultats. La méthodologie de la recherche se voit donc déterminée et contrainte en fonction de la diversité des objets étudiés et des terrains considérés, les méthodes et techniques de recherche mises en œuvres étant clairement indissociables de la pratique particulière de tel ou tel terrain et de telle ou telle production (quelle drogue en quel lieu et dans quel contexte légal, culturel, répressif ?) : comme indiqué ci-après, les terrains de la drogue ne se valent pas tous, ni toutes les productions et tous les trafics. Nous le verrons, les conditions de la recherche sur la production d'opium en Afghanistan ou en Inde, ou sur celle de haschich au Maroc ou en Inde, sont loin d'être équivalentes et impliquent des stratégies distinctes.

La méthodologie entre journalisme et sciences sociales

Les difficultés qu'il y a à accéder à certains terrains de la drogue et, surtout, à y enquêter sur l'objet drogue expliquent probablement, en partie en tout cas, la rareté des recherches de terrain en la matière et, en conséquence, le fait que la théorie l'emporte largement sur l'empirie dans les travaux portant sur la drogue. Comme si la théorie permettait de compenser l'absence de terrain et même parfois d'être un gage de validité et de crédibilité des études concernées (cf. *infra*). Les difficultés d'accès au terrain et celles de sa pratique expliquent d'ailleurs vraisemblablement que les chercheurs en sciences sociales s'y soient moins intéressés que les journalistes par exemple (les contraintes administratives vécues par les premiers, en France en

tout cas, limitant leur mobilité³⁹). Les journalistes sont de fait incontournables pour qui s'intéresse aux problématiques de la drogue dans certains pays dès lors qu'ils enquêtent d'une part beaucoup plus sur l'objet drogue que les chercheurs et qu'ils bénéficient en général, certes comme nombre de chercheurs, d'une présence pérenne sur les terrains qui fait défaut aux autres acteurs (diplomates, personnel d'ONG ou d'organisations internationales, officiers de liaison de police ou de gendarmerie, agents de renseignement, dont les lieux d'affectation changent fréquemment).

Mais on ne trouve pas seulement une connaissance inégalée de certains « terrains » (au sens de lieu mais aussi de thématique) chez les journalistes. On y trouve par exemple les rares connaisseurs du cannabis qui ne sont pas aussi engagés dans la production et le commerce de dérivés du cannabis (surtout les sélectionneurs de variétés ou *plant/seed breeders* dont le nombre et les activités vont croissant depuis quelques années, au gré des évolutions de la géographie mondiale de la législation antidrogue). En effet, l'identification de telle ou telle espèce ou variété de cannabis hybride ou même la connaissance de l'histoire détaillée de la

³⁹ Tout aussi nécessaire qu'il soit, le principe de précaution appliqué à la délivrance ou non d'ordres de mission par le FSD pose certains problèmes de ressenti de la part des chercheurs, certes, mais aussi de pertinence et même d'impératif scientifique (les refus sont loin d'être systématiquement expliqués et nombre de décisions contradictoires peuvent être prises (Briquel-Chatonnet, 2010)). Nombre de pays dits à risque se voient ainsi soustraits à l'accès des chercheurs français (les Britanniques et les Américains le sont moins), paradoxalement aux moments même où l'intérêt de la recherche impliquerait d'avoir des chercheurs sur le terrain (Dudoignon, 2010). L'Afghanistan, l'Égypte, la Syrie, certains pays sahéliens, pour n'en citer que quelques-uns, se sont ainsi vus ou se voient toujours interdits d'accès aux chercheurs français (alors même souvent que des enseignants de l'Éducation nationale, par exemple, œuvrent dans les pays en question), menaçant d'obsolescence les connaissances accumulées (Boissière, 2015) et rendant impossible ou difficile l'« immense besoin de savoir et d'expertise sur ce qui se passe » (Dorransoro, cité dans Semo, 2016). Il est opportun de noter ici que le journaliste du journal *Le Monde* Marc Semo estime, de façon tout à fait naturelle semble-t-il, et en dépit des injonctions de nombre d'anthropologues (cf. ci-après, le chapitre « La méthodologie, entre journalisme et sciences sociales »), que les chercheurs n'ont « pas pour vocation, comme les journalistes, à aller au plus près des combats » (Semo, 2016).

production et du commerce des dérivés du cannabis ne sont à la portée que de ceux qui ont pratiqué une observation participante (cf. *infra* à propos de la valeur de détail des approches qualitatives) sur le long terme, ce qui fait défaut, dans ce domaine précis, à tout anthropologue, sociologue, géographe, ou criminologue, mais aussi aux officiers de police antidrogue⁴⁰. Les recherches les plus innovantes et pertinentes actuellement menées sur la plante cannabis sont le fait de quelques rares botanistes et taxonomistes (la taxonomie du cannabis faisant plus que jamais débat⁴¹) qui sont eux aussi confrontés à diverses restrictions légales (illégalité de l'importation de graines aux Etats-Unis par exemple) et à un manque de culture et de pratique du terrain (réticences face à des terrains réputés dangereux) qui entrave la collecte de matériaux de première main. Mentionnons ici les principaux chercheurs qui œuvrent à réviser la taxonomie du cannabis et notamment à mieux comprendre l'histoire de la domestication du cannabis : le taxonomiste Ernest Small, les botanistes Robert Clarke, John McPartland, et Mark Merlin, les biologistes Karl Hillig, Nolan Kane, et Paul Mahlberg (Laursen, 2015).

Mais il n'y pas que la drogue que les journalistes ont couverte et que les sciences sociales ont ignorée. Ainsi, les anthropologues n'ont pas ou peu étudié les dures réalités de la violence

⁴⁰ Il convient toutefois de noter, par exemple, que la plupart des journalistes de la presse quotidienne sont incapables de faire la différence entre les plants de *kif* marocain et les hybrides modernes (ou entre une variété dite *sativa* et une variété dite *indica*) qui les remplacent progressivement depuis 10 ans dans le Rif et que, ne posant qui plus est pas les questions pertinentes, ils ne décèlent pas les changements majeurs en cours et passent à côté des problématiques induites. Les articles publiés ces dernières années, notamment dans *Le Monde*, dans *Libération* et dans *Le Figaro*, témoignent ainsi de la façon dont la méconnaissance d'un sujet donné amène à produire des reportages en complet décalage avec la réalité.

⁴¹ En 2016, le débat taxonomique porte toujours sur l'existence d'une seule ou de trois espèces distinctes de cannabis (*Cannabis sativa* versus *Cannabis sativa*, *Cannabis indica* et *Cannabis ruderalis*), ce que le séquençage imminent du génome du cannabis et les études d'association pangénomique permettront de trancher. Voir à ce sujet l'excellent et très détaillé article du taxonomiste canadien Ernest Small (2015).

des guerres modernes affectant les populations « anthropologisées »⁴² même lorsqu'ils étaient aux avant-postes des conflits en question, à l'instar d'Edward Evans-Pritchard qui se contenta d'écrire sur l'amour porté par les Nuer à leurs vaches sans jamais informer l'opinion publique du fait que le gouvernement du Soudan anglo-égyptien bombardait les troupeaux nuer dans l'espoir de maîtriser une population colonisée rétive (Wilson, 1991 : 33 ; Sanabria, 2007 : 351)⁴³. En effet, pendant longtemps, les anthropologues se sont abstenus d'étudier les crimes et violations des droits de l'Homme commis par des acteurs étatiques alors qu'ils ont pourtant toujours examiné les violences rituelles et les guerres « traditionnelles » (Sluka, 2000 : 11). Nancy Scheper-Hughes et Philippe Bourgois tentent d'expliquer cette reluctance ou incapacité historique de l'anthropologie en arguant du fait que les anthropologues sont trop lents, trop hésitants, trop réflexifs, que le savoir ethnographique est trop local, que les évènements politiques, eux, sont trop rapides et instables, de sorte que lorsque les anthropologues ont finalement quelque chose à dire, ou quelque chose à dénoncer, il est souvent trop tard (Scheper-Hughes, Bourgois, 2004 : 4-6). Si les anthropologues étudient désormais les violences d'Etat et que nombre d'entre eux (Nancy Scheper-Hughes notamment) appellent, non sans controverse, à la pratique d'une anthropologie engagée, autant académique que dénonciatrice, il n'en reste pas moins que, trop souvent encore, l'anthropologie est en retard sur de tels phénomènes politiques et sociaux (Scheper-Hughes, 1995 : 419-420 ; Scheper-Hughes, Bourgois, 2004 : 5 ; Sluka, 2000 : 12). Comme la drogue, la violence est souvent considérée comme un objet d'étude « glissant », et les terrains de recherche concernés trop improbables et dangereux (Scheper-Hughes, Bourgois, 2004 : 5). De fait, là encore comme dans le cas de la production ou du trafic de drogue, mais concernant des faits différents, « les signes annonciateurs de sentiments, de

⁴² Sociétés dites traditionnelles auxquelles il est donné un caractère anthropologique et non, par exemple, sociologique.

⁴³ Au Guatemala et dans le reste de l'Amérique centrale des années 1970 et 1980 par exemple, avec les premiers textes d'anthropologues portant sur la répression au Guatemala paraissant à partir de 1988 (Wilson, 1991 : 33).

gestes et d'actes génocidaires sont le fait de journalistes politiques plutôt que d'anthropologues » et ce en dépit de l'augmentation des études anthropologiques portant sur les violences autre que rituelles ou traditionnelles (Scheper-Hughes, Bourgois, 2004 : 5 ; Sanabria, 2007 : 352).

La production illégale et le trafic de drogue allant souvent de pair avec la violence, notamment étatique, les sciences sociales ont vraisemblablement d'autant plus facilement délaissé l'objet et les terrains « drogue » en laissant la primauté des enquêtes et des analyses aux journalistes⁴⁴, ainsi que l'histoire de la littérature relative à la drogue le démontre (cf. *supra*) : journalistes politiques, certes, ainsi que l'avancent Nancy Scheper-Hughes et Philippe Bourgois, mais aussi et surtout journalistes d'investigation, les deux catégories n'étant bien sûr pas exclusives. L'apport factuel du journalisme d'investigation à certaines thématiques et problématiques (drogue, guerre, terrorisme, blanchiment, corruption, fraude...) concernant directement les sciences sociales est indéniable et ce d'autant plus que les méthodes des sciences sociales ont progressivement été adoptées par une certaine école de journalistes. Le journalisme moderne doit en effet beaucoup aux sciences sociales et vice versa, ne serait-ce que par la complémentarité issue de leurs différences, les temps du journalisme et de la recherche en sciences sociales n'étant pas les mêmes et les appétences et les réticences des journalistes et des chercheurs différant profondément. Le journaliste et économiste Charles Silberman a ainsi écrit en 1964 que « la recherche est dédiée à la quête de la vérité dont le journaliste a besoin alors que le journalisme a une passion pour le pertinent et l'immédiat dont le chercheur a besoin ». Selon lui, « le journaliste est parfois trop impatient pour procéder aux démonstrations

⁴⁴ Dans un tout autre registre, les programmes de développement alternatif sont, eux, largement délaissés par les acteurs du développement classique et c'est par exemple non le Programme des Nations unies pour le développement mais l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime qui, en dépit de ses compétences limitées (voire de son incompétence diront certains), est en charge des projets de développement alternatif.

qui préoccupent le chercheur », alors que le chercheur, lui, « omet parfois ce que le journaliste ne peut jamais oublier – à savoir que la vie ne peut jamais attendre que tous les éléments de preuve aient été réunis, que les décisions importantes doivent toujours être prises sur la base d'informations incomplètes » (Silberman, 1964 : ix)⁴⁵.

Participant bien sûr aussi de « l'écriture du social »⁴⁶, comme la littérature et les sciences sociales, le journalisme a néanmoins connu des débuts aux antipodes des pratiques et des objectifs des sciences sociales (le *yellow journalism* de Pulitzer et Hearst notamment) et n'a vu naître ses premières écoles qu'entre la fin du XIX^e siècle (en 1899 à Paris puis en 1924 à Lille) et le début du XX^e siècle (aux Etats-Unis : Missouri en 1908 et Columbia en 1912). C'est une certaine exigence de qualité qui, en France, poussa Jeanne Weill (1859-1925), alias Dick May, écrivaine « convertie à la science sociale » estimant que sociologie et journalisme étaient intimement liés, à créer l'Ecole de journalisme de Paris en 1899 (Weaver, McCombs, 1980 ; Goulet, 2009). Il n'existait alors qu'un cours de « Préparation au journalisme » dispensé dès 1895 par l'Ecole libre de science politique, taxée de simple « école d'administrateurs » par Jeanne Weill qui sera la secrétaire générale du Collège libre des sciences sociales (la première institution à proposer un enseignement systématique des sciences sociales : Goulet, 2009 : §4) avant de le quitter en 1900 (Prochasson, 1985 : 17). L'Ecole de journalisme de Paris, elle, sera créée en même temps que, et au sein de, l'Ecole des hautes études sociales dont Weill fut la cheville ouvrière et la secrétaire (EHES, 1899-1910, soutenue à l'époque brièvement par Emile

⁴⁵ « *Scholarship has a dedication to the search for truth which the journalist needs; journalism has a passion for the relevant and the immediate which the scholar needs. The journalist is sometimes too impatient with the scholar's concern for substantiation; the scholar sometimes fails to remember what the journalist can never forget – namely, that life can never wait until all the evidence is in, that important decisions must always be made on the basis of incomplete information* ».

⁴⁶ Christophe Prochasson estime que l'« on pourrait aussi confronter la démarche de l'écrivain et celle du sociologue dans leur volonté commune d'enquêter sur le monde social avant d'en rendre compte, certes dans des styles très sensiblement différents mais qui ne s'ignorent pas tout à fait » (Prochasson, 2004 : 9).

Durkheim : à ne pas confondre, bien entendu, avec l'Ecole des hautes études en sciences sociales, ou EHESS, VI^e section de l'Ecole pratique des hautes études (1868) devenue autonome en 1975).

Aux Etats-Unis cette fois, les formations en journalisme durent attendre le début des années 1930 pour ne plus être cantonnées aux sciences humaines (*humanities*) ou à la littérature et être exposées aux apports des sciences sociales (premier *minor* en journalisme d'un programme de doctorat (PhD) en science politique ou en sociologie au début des années 1930 à l'Université du Wisconsin) (Goulet, 2009 ; Weaver, McCombs, 1980 : 480). Le premier doctorat en journalisme y date de 1950 (University of Minnesota) (Weaver, McCombs, 1980 : 481).

L'apport des sciences sociales au journalisme mettra toutefois plusieurs décennies à se faire réellement sentir aux Etats-Unis où le journalisme dit de précision (*precision journalism*) n'apparaîtra qu'au cours des années 1960. Les qualités rédactionnelles ont en effet longtemps continué à primer sur l'adoption des méthodes d'observation, de la formulation d'hypothèses et surtout d'analyse statistique (rendue plus abordable par le développement de l'informatique⁴⁷) issues des sciences sociales (Weaver, McCombs, 1980 : 481). Le journalisme de précision, rendu populaire par Philip Meyer (1973), se démarquait du journalisme narratif en ce qu'il s'inspirait de méthodes scientifiques et tendait moins vers l'art, ou la littérature, que vers la science (la précision) et donc la vérifiabilité⁴⁸. C'est le journalisme de précision qui est

⁴⁷ Le développement des outils informatiques et du journalisme collaboratif continue d'ailleurs au XXI^e siècle, ainsi que l'affaire des « *Panama Papers* » l'a montré (traitement informatique, notamment, de données volumineuses).

⁴⁸ « *Precision Journalism and Narrative Journalism: Toward a Unified Field Theory* », texte adapté de la conférence donnée par Philip Meyer à l'Académie autrichienne des sciences le 3 octobre 2012 : <http://niemanreports.org/articles/precision-journalism-and-narrative-journalism-toward-a-unified-field-theory/> (page visitée le 15 janvier 2016).

désormais devenu la pratique courante des journalistes d'investigation pour lesquels la rigueur et les méthodes scientifiques doivent permettre de vérifier (à défaut de reproduire) leurs résultats et leurs conclusions. Ainsi de la reproductibilité décrite par Meyer (1973 : 10) et qui n'est pas sans rappeler celle souhaitable, sinon prescrite, en sciences sociales. On peut d'ailleurs désormais considérer que le journalisme d'investigation moderne correspond à ce que tant Max Weber que Robert Ezra Park, journalistes avant de devenir les sociologues de renom que l'on sait, appelèrent (non sans douter de l'objectif) de leurs vœux (Weaver, McCombs, 1980 : 483-485).

In fine, et ainsi que l'explique Vincent Goulet, les sciences sociales auront « privilégié la recherche de la légitimité scientifique en se détournant du caractère réformateur voire révolutionnaire que certains intellectuels voulurent leur conférer (Prochasson, 1985 : 37-38) et les journalistes, en inventant un « professionnalisme » ajusté aux contraintes économiques et politiques qu'ils subissent objectivement, se priveront du gain d'autonomie qu'un compagnonnage plus étroit avec la sociologie aurait sans doute rendu possible » (Goulet, 2009 : §27). Il n'en reste pas moins que l'on peut s'accorder sur le fait que tant les journalistes d'investigation (et non les journalistes en général⁴⁹) que les chercheurs en sciences sociales ont en commun une base empirique et méthodologique (Weaver, McCombs, 1980 : 491) et que

⁴⁹ La façon dont les sujets relatifs à la drogue sont traités dans la presse classique, même dite de qualité (New York Times, Le Monde, The Guardian, etc.), laisse souvent à désirer ne serait-ce que parce que les journalistes auteurs d'articles sur la drogue ne sont presque plus jamais des spécialistes de ces questions et que les contraintes temporelles et financières qui sont désormais les leurs ne leur permettent pas d'y consacrer le temps nécessaire ou d'avoir recours au minimum méthodologique requis par le journalisme de précision et le journalisme d'investigation. La tendance au sensationnalisme et au « buzz » médiatique contribue aussi à la piètre qualité d'une grande partie des écrits de la presse au sujet de la drogue, ainsi que l'a mis en évidence l'étude de Coomber, Morris et Dunn selon laquelle les articles de presse relatifs à l'usage de drogue au Royaume-Uni étaient largement marqués par des exagérations, des distorsions, des inexactitudes et une nette tendance au sensationnalisme (Coomber, Morris et Dunn, 2000). Voir aussi : Lee, 2015. Il importe toutefois de préciser que les journalistes n'ont pas le monopole de la médiocrité et que le monde académique produit lui aussi des écrits de peu de rigueur.

certaines objets d'étude qui leurs sont communs, à l'instar de la drogue ou de la violence armée, peuvent bénéficier du double traitement journalistique et scientifique. L'histoire récente de l'étude de la production illégale et du trafic de drogues indique de fait que les deux approches peuvent même se révéler mutuellement bénéfiques. Ainsi que nous l'aborderons plus tard, certaines similitudes existent d'autre part entre les approches et les pratiques du terrain des chercheurs en sciences sociales, des journalistes d'investigation et, même, des photoreporters (préparation du terrain, pratique du terrain et notamment méthodes et techniques employées, usage du regard, outils, etc.).

Le journalisme d'investigation a aussi ceci en commun avec la grande majorité des sciences sociales, et surtout avec la sociologie, qu'il privilégie fréquemment la méthode hypothético-déductive (notamment, et comme pour les sciences sociales, par souci d'objectivité). Celle-ci a les faveurs de la plupart des chercheurs en sciences sociales depuis que les démarches inductives propres aux études monographiques en sociologie (instiguées notamment par Robert Park et l'Ecole de Chicago) et en anthropologie (observation participante au cœur de l'ethnographie et chère à Bronislaw Malinowski) ont cédé du terrain face aux méthodes statistiques développées notamment à l'Université de Columbia dans les années 1930. Stéphane Dufour, Dominic Fortin et Jacques Hamel rappellent que « cette démarcation marque le début de l'institutionnalisation de la sociologie avec la mise au point de ses premières théories générales dues principalement à Talcott Parsons »⁵⁰ et que la théorisation en sociologie acquiert alors « une sorte de position suprême, marquant de ce fait une rupture par rapport à l'enquête de terrain, associée dès lors à des « évidences banales » susceptibles de distraire l'explication sociologique de la rigueur qui doit l'animer » (Dufour, Fortin, Hamel, 1991 : 47). Selon cette conception, les trop nombreux biais propres au sens commun ainsi que le défaut de

⁵⁰ Parsons définit la théorie, dans la perspective des sciences de la nature, comme « un système de lois » (Parsons, 1964 : 485, *in* Willet, 1996 : §40).

vérifiabilité reproché aux études monographiques desservent ces dernières qui pâtissent aussi d'une trop faible valeur de généralité. La monographie ne s'apparente plus alors qu'à une étude exploratoire devant donner lieu à une approche quantitative (statistique) permettant quant à elle de confirmer ou d'infirmer une théorie⁵¹ et de vérifier ou non sa valeur de généralité (la valeur générale d'une théorie ne pouvant à priori pas être mesurée par une étude monographique à dominante qualitative dès lors qu'elle est basée sur un cas particulier) : « Si, dans la tradition de l'École de Chicago, la théorie était échafaudée sur la base des matériaux de terrain, dans la perspective des méthodes statistiques, c'est la théorie qui met en relief, voire vérifie la valeur des données empiriques » (Dufour, Fortin, Hamel, 1991 : 49).

Du terrain à la théorie : « la marche précède la démarche »⁵²

Le primat de la théorie sur l'empirie et celui de l'impératif de généralité sur le particulier posent problème quand un phénomène donné, celui de la production illégale de drogue par exemple, est appréhendé justement en faisant primer, à tort, le général sur le particulier, notamment, ainsi que c'est trop souvent le cas, lorsque l'on ne distingue plus la grande diversité des paysans de l'opium, par exemple, et que ceux-ci en viennent, en tant que catégorie générale, à être réduits à l'état d'archétype faisant office de variable dans une approche théorique à visée

⁵¹ Au sens étroit, selon Raymond Boudon, de « système hypothético-déductif de propositions » selon lequel « les propositions soumises à vérification sont *déduites* d'un certain nombre de propositions primaires » (Boudon, 1970 : 218, 203). Une théorie, selon Robert Merton, est faite de « conceptions logiquement reliées entre elles, et d'une portée non pas universelle mais volontairement limitée [...] d'où l'on espère tirer un grand nombre de régularités du comportement social accessible à l'observateur » (Merton, 1965, pp. 3-14). Donc, ainsi que l'explique Gilles Willet, « La formulation d'une théorie est un processus systématique et contrôlé mais néanmoins adapté aux conditions restrictives de son contexte de production. Cela signifie donc que les théories sont toujours partielles car, en mettant l'accent sur une partie du réel, elles ignorent donc tout le reste ». Il convient de garder à l'esprit, dès lors, d'un point de vue heuristique, qu'une « théorie n'est pas la réalité ni un moyen pour révéler la vérité » et qu'il importe de « de se demander si une théorie est utile plutôt que de se demander si elle est vraie » (Willet, 1996 : § 47).

⁵² Pourtier, Hugonie, 2007 : 442.

globale. En fait, la « pratique du terrain », c'est-à-dire le fait d'aller sur le terrain et d'y mener observations, discussions informelles, entretiens, etc., bref d'y mener une enquête qualitative, permet de prendre du recul par rapport, d'une part, à des théories (voire des catégories analytiques) généralisatrices et souvent excessivement simplificatrices et, d'autre part, à des données statistiques souvent réductrices (les biais étant nombreux dans la collecte des données traitées de façon statistique, sans omettre que corrélation et causalité ne sont pas forcément synonymes). Les approches monographiques ou qualitatives souffrent elles aussi bien sûr de biais mais l'adoption de démarches comparatives et la multiplication des terrains d'étude et donc des cas particuliers permettent en partie de dépasser leurs limites et leurs biais, notamment en privilégiant des typologies ou des taxonomies⁵³ à des hypothèses théoriques.

Vouloir expliquer le recours à la production illégale d'opium tant en Afghanistan qu'en Birmanie relève ainsi à l'évidence davantage d'une connaissance et d'une analyse fines des contextes (historiques, géographiques, sociaux, politiques, économiques, écologiques...) de production propres à chaque pays que de l'adoption de telle ou telle théorie macroscopique : le macroscopique ne peut en effet s'affranchir du microscopique, et vice versa bien sûr. Il serait ainsi simpliste d'expliquer le recours à la production d'opium par la pauvreté (entre autres facteurs potentiels), sans comprendre que la pauvreté se manifeste surtout par l'insuffisance alimentaire, que celle-ci a des causes démographiques et écologiques différentes en Afghanistan et en Birmanie, et qu'il est bien entendu difficile de généraliser en la matière à l'échelle d'un

⁵³ Certes les unes et les autres elles aussi déterminées sinon influencées par des théories : voir *infra* le développement sur la classification dans les sciences du vivant. Le politologue Kevin Smith enjoint toutefois de préférer la taxonomie à la typologie, et donc un mode de classification empirique (basé sur des caractéristiques observables et mesurables) à un mode de classification conceptuelle (basé sur la construction d'un idéal type wébérien accentuant certaines caractéristiques et donc non nécessairement présentes dans une réalité empiriquement observable). Smith ne semble toutefois pas sensible au fait que la taxonomie soit aussi influencée par des théories et que, comme développé ici plus loin, il existe des tendances inflationnistes et déflationnistes au sein de la systématique (Smith, 2002).

pays ou même d'une province. Le comparatisme est donc utile sinon nécessaire dès lors que la multiplication des cas d'étude les plus différents possible montre rapidement les limites des théories les plus globales⁵⁴. La comparaison des logiques économiques ou encore spatiales du recours à la production illégale de drogue ne peut ainsi que bénéficier de l'ajout du cas du Maroc ou, mieux encore, des Etats-Unis à ceux de l'Afghanistan et de la Birmanie, déjà pourtant éminemment différents.

Approximations et simplifications des diagnostics couramment établis sur la base de méthodes quantitatives expliquent d'ailleurs en partie l'échec des mesures antidrogue, qu'il s'agisse des programmes d'éradication ou de développement alternatif dont les conceptions sont pensées à l'échelle mondiale (sur la base de théories ou de modèles inadaptés) et appliquées localement de manière indifférenciée⁵⁵. C'est la multiplication des études de cas différents,

⁵⁴ A l'instar de : la théorie de la dissuasion qui justifie la prohibition ; la théorie de la suppression de la production à la source qui justifie notamment les politiques d'éradication forcée ; la théorie des vases communicants (*balloon effect*) (Friesendorf, 2007)) qui veut que la suppression d'une production en un endroit donné provoque l'émergence d'une production en un autre lieu (à rapprocher des théories du déplacement et aussi de la diffusion des bénéfices / avantages) (Repetto, 1976 ; Barr and Pease, 1990 ; Clarke and Weisburd, 1994) ; la théorie de l'introduction (*gateway theory*) qui veut la consommation de cannabis mène à celle d'autres drogues, etc. Nombre de théories ont d'ailleurs leur exact opposé : ainsi, en criminologie, de la théorie selon laquelle la drogue engendre le crime (Goldstein, 1985), opposée à la théorie qui veut que ce soit le crime qui mène à la consommation de drogue (White & Gorman, 1990). Enfin, et surtout, certaines théories sont contredites par les faits, donc empiriquement démenties : il en est ainsi de l'incapacité des économistes (mais pas seulement des économistes) à expliquer la chute des prix de la cocaïne et de l'héroïne en dépit d'une augmentation de la répression et donc des saisies, alors que les théories économiques les plus élémentaires voudraient que les prix augmentent du fait de l'illégalité du produit et de la loi de l'offre et de la demande (Caulkins, MacCoun, 2003).

⁵⁵ Comme le souligne David Mansfield: "*Faced with limited impact data and only provincial estimates of changes in agricultural production, the tendency is often to generalize results from locations where outcomes are a function of more favorable circumstances*" (Mansfield, 2015: 5). Et aussi: "*In Afghanistan, many development programs were designed despite the paucity of basic demographic data, let alone more detailed information on the diverse political economy of rural communities. As a result, programs have often made assumptions about how groups within the population might respond to interventions, drawing on experience in other countries and data that is not representative of Afghanistan and therefore not representative of the full range of possible outcomes. The high*

aussi particuliers soient-ils, qui doit permettre, par le biais de leur comparaison, de passer du particulier au général. Comme l'écrivait Anthony Giddens, cité par Dufour, Fortin et Hamel, « les études monographiques... ne sont pas des études qui, en elles-mêmes, se prêtent à la généralisation ; pourtant, elles peuvent s'y prêter sans grande difficulté lorsque leur nombre est suffisant pour permettre de juger de leur caractère typique » (Giddens, 1987 : 50, in Dufour, Fortin, Hamel : 1991 : 67).

L'exigence de la vérification d'une théorie, indissociable de la méthode déductive, continue de primer en sciences sociales et tout particulièrement dans les revues de langue anglaise, de quelque discipline qu'elles soient. En effet, ainsi que le soulignent Dufour, Fortin et Hamel, « selon cette exigence, toute étude sociologique doit s'amorcer à partir d'une hypothèse théorique, acquise d'une revue de la littérature sociologique consacrée au sujet étudié, et dont la vérification par l'étude d'un objet déterminé, phénomène ou problème social, constitue la preuve de sa valeur explicative » (Dufour, Fortin, Hamel : 1991 : 59). Les comités de lecture des plus grandes revues traitant de l'objet drogue, constituées de sociologues, d'économistes, de criminologues ou encore de politologues rarement au fait des réalités empiriques des terrains de production illégale de drogue dans les pays du Sud, ont parfois du mal à considérer les travaux empiriques non orientés par des approches théoriques en vogue ou, pire, non clairement inscrits dans une théorie donnée. Ils privilégient dès lors la publication de textes éminemment théoriques dont l'intérêt est finalement et logiquement davantage théorique que pratique ou, *a fortiori*, opérationnel. En fin de compte, et en dépit du fait qu'il est, comme l'explique Raymond Boudon, « impossible de déduire l'existence du singulier » (« On peut *expliquer* que Napoléon ait perdu la campagne du Russie, on ne peut pas le *déduire* »), il semble

turnover of international staff, growing insecurity, and constraints on the ability of international staff to travel left many professionals in the development community uneasy about their ignorance regarding what was happening on the ground' (Mansfield, 2015: 6).

hélas que « la validité d'une explication » ait souvent moins de valeur que « la vérité d'une théorie » (Boudon, 1970 : 210).

Il existe pourtant des alternatives au tout hypothético-déductif. Ainsi, la méthodologie de la théorisation dite ancrée (Paillé, 1996) ou enracinée (Luckerhoff, Guillemette, 2012), inspirée de la *grounded theory* (Glaser, Strauss, 1967), implique, à l'inverse des méthodologies scientifiques plus classiques (de type hypothético-déductif), non de débiter une recherche par la construction d'une hypothèse puis de la vérifier par une collecte de données⁵⁶, mais de commencer par l'observation et la collecte de données, indépendamment de toute hypothèse et théorie ou en tout cas, pour reprendre la distinction faite par Ian Shapiro (cf. *infra*), sans qu'une théorie ne prédétermine l'observation⁵⁷. Selon Pierre Paillé, qui a développé la méthode d'analyse qualitative de la « théorisation ancrée » à partir des travaux de Barney Glaser et d'Anselm Strauss, « le matériau empirique est à la fois le point de départ de la théorisation, le lieu de la vérification des hypothèses émergentes, et le test ultime de la validité de la construction d'ensemble » (Paillé, 1996 : 185).

⁵⁶ « Traditionnellement, la conception hypothético-déductive de la recherche scientifique comporte l'énoncé d'une problématique où sont établies les questions à examiner, la formulation rigoureuse d'hypothèses, la vérification d'hypothèses et l'énoncé d'une théorie. Il est donc indispensable de définir des variables et leurs relations pour vérifier des hypothèses. Cette perspective signifie que la meilleure façon de comprendre les phénomènes complexes, c'est d'en faire une analyse fine des parties » (Willet, 1996 : §54).

⁵⁷ Dans un article consacré aux erreurs fréquentes des calculs de probabilité, David Colquhoun (2016), professeur de pharmacologie, explique de façon claire la différence entre les approches inductives et déductives : « *The problem of how to distinguish a genuine observation from random chance is a very old one. It's been debated for centuries by philosophers and, more fruitfully, by statisticians. It turns on the distinction between induction and deduction. Science is an exercise in inductive reasoning: we are making observations and trying to infer general rules from them. Induction can never be certain. In contrast, deductive reasoning is easier: you deduce what you would expect to observe if some general rule were true and then compare it with what you actually see. The problem is that, for a scientist, deductive arguments don't directly answer the question that you want to ask. What matters to a scientific observer is how often you'll be wrong if you claim that an effect is real, rather than being merely random. That's a question of induction, so it's hard.* »

Ainsi, la méthodologie de la théorie ancrée ne consiste pas en une théorie mais, comme son nom l'indique, en une méthodologie générale de recherche visant non « à chercher la vérité en vérifiant des hypothèses au moyen d'un cadre théorique préexistant et de l'analyse statistique » mais à « générer des théories « enracinées » dans les données de terrain et en croissance à partir de celles-ci » (Corbin, 2012 : VIII). Une telle approche méthodologique, donnant « priorité aux données, au terrain », est d'autant plus pertinente, voire nécessaire, notamment dans le contexte de l'étude relative aux drogues illégales, que les approches théoriques (sociologiques, économiques, criminologiques, etc.) y priment trop souvent sur les approches empiriques au point d'ailleurs de simplifier la réalité à outrance en cherchant à vérifier telle ou telle théorie sur des terrains différents et souvent, paradoxalement, aux dépens de ce qui les distingue. C'est d'autant plus vrai que la connaissance du particulier, du singulier même, fait souvent défaut aux praticiens des approches à distance, non « ancrées » (ou « enracinées », ainsi que le préféreront peut-être les géographes) dans le terrain. Certes, les difficultés d'accès aux terrains de la drogue, et spécialement à ceux de la production illégale de drogue et de leur trafic, rend les approches empiriques particulièrement difficiles et les perspectives théoriques d'autant plus séduisantes (et invérifiables) que les réalités sont peu ou mal connues.

Le primat de l'empirisme et de la démarche inductive prôné par la méthodologie de la théorisation ancrée n'est toutefois guère novateur en géographie et particulièrement en géographie française. La géographie française a en effet toujours favorisé les démarches inductives, ce qui explique notamment la différence qui existe d'une part avec la géographie anglophone et, d'autre part, avec les autres sciences sociales, notamment la sociologie. De fait, ainsi que l'expliquent les géographes Marianne Morange et Yann Calbérac, les géographies critiques produites en France « émanent de chercheurs qui ne se réfèrent pas à de grandes figures tutélaires, voire qui manifestent une certaine défiance à l'égard de leurs systèmes

théoriques cohérents et fermés » (Morange, Calbérac, 2012 : 8). La géographie française se distingue en effet des autres sciences sociales françaises et aussi de la géographie anglophone notamment par le fait qu'elle est largement affranchie des ambitions de la « totalisation historique hégélienne [...] qui caractérise leur *alter ego* anglophone » (Cusset, Keucheyan, 2010). Morange et Calbérac expliquent que « la force de la tradition empirique dans la géographie française a été peu propice à l'élaboration de « théories critiques » », dès lors qu'elle « a poussé à subordonner l'abstraction théorique aux enseignements du terrain ». Les auteurs précisent toutefois que « la théorie n'est pas ignorée » mais qu'elle n'est « pas convoquée a priori pour être testée sur un terrain presque quelconque comme c'est souvent le cas dans les géographies anglophones qui font la part belle aux longs états de l'art théoriques » (Morange, Calbérac, 2012 : 8-9).

On voit bien là, donc, que ce qui fait la force, ou la faiblesse diront certains, d'une partie de la géographie française, c'est le recours privilégié aux démarches inductives, à un empirisme de terrain. Comme le rappellent les géographes Roland Pourtier et Gérard Hugonie, « les 'tropicalistes' savent d'expérience que la démarche est inductive », c'est-à-dire que, dans un propos qui n'est sans rappeler ceux de Bachelard et de Morin, « dans le lien dialectique entre terrain et théorie, la marche précède la démarche ». « Le terrain », écrivent-ils, « est un doute » et, en ce sens, il ne peut être précédé, ou en tout cas orienté outre-mesure, par la théorie (Pourtier, Hugonie 2007 : 442). C'est une posture similaire que Béatrice Collignon décrit dans son mémoire d'habilitation à diriger des recherches lorsqu'elle écrit que, « comme bien des géographes, et contrairement au modèle qui s'impose dans d'autres champs disciplinaires, notamment en sociologie », il ne s'est jamais agi pour elle « d'adopter une théorie pour la travailler ensuite dans le cadre d'études de cas empiriques ». Elle préfère s'intéresser « aux théories dans un second temps, lorsqu'il s'agit de construire un cadre à l'intérieur duquel situer

les premières analyses et, surtout, les approfondir et leur donner plus d'ampleur en les faisant entrer dans des débats plus larges et plus abstraits » (Collignon, 2012 : 19).

C'est ce rapport au terrain, aux données de première main et à la vérification des données tierces, qui fait la singularité d'une partie au moins de la géographie française, qui la distingue des autres sciences sociales, ethnologie exceptée. D'ailleurs, la géographie n'est pas qu'une science sociale (en dépit du changement de paradigme qu'elle a connu, de la Terre à l'espace social), ainsi qu'en témoignent la géographie physique (longtemps opposée à la géographie dite humaine) et la géomorphologie, lesquelles, certes, n'ignorent nullement les contextes humains et à fortiori sociaux. D'aucuns estiment même que la géographie n'est pas à proprement parler une science mais, à l'instar d'Yves Lacoste, un « savoir à caractère scientifique », conception à laquelle j'adhère assez volontiers (Grataloup, 1990).

Certains considèrent toutefois, démonstration et définitions à l'appui, et sans en nier l'intérêt ou même la nécessité, que l'empirisme (fort de ses supposées et relatives fiabilité, exactitude, rigueur et objectivité), cher notamment à la géographie, n'a rien de scientifique, le critère essentiel en toute science étant la vérité démontrée et pas seulement l'exactitude ou la fiabilité (Moreau de Bellaing, 1990 : 48). L'empirisme, selon l'anthropologue Louis Moreau de Bellaing, n'est pas scientifique dès lors qu'il évite la rupture épistémologique (le fait de rompre avec le donné, avec le matériau accumulé) constitutive de la science à proprement parler : il fixe l'objet, ne le questionne pas, ne s'en écarte pas, et donc entraîne des limites subséquentes telles que l'absence de théorisation, d'hypothèses liées à une théorisation, ou l'absence de démonstration visant à valider une théorisation... (Moreau de Bellaing, 1990 : 53). Mais les critiques formulées par Moreau de Bellaing à propos du cantonnement et de la réduction par l'empirisme de l'objet de recherche, de l'oubli de ses dimensions multiples, de sa complexité en somme, peuvent aisément, en tout cas en sciences sociales, être formulées à l'encontre de la théorisation ou à tout le moins d'une certaine théorisation. Cette « complexité

du réel » qui échapperait à l'empirisme peut en effet aussi échapper à la théorie (Moreau de Bellaing, 1990 : 53, 54). De fait, « les discoureurs du social et sur le social ne prennent même pas la peine, bien souvent, de sélectionner les notions qu'ils emploient et de les définir – ce que font toujours, par souci de rigueur, les bons empiristes – et utilisent sans vergogne, sous prétexte d'être clairs, le langage du quotidien » (Moreau de Bellaing, 1990 : 64-55).

Avec la notion d'antimonde (de fait davantage décrite que définie), aux antipodes de la réalité, des réalités même, on voit d'ailleurs à quelles dérives et quels errements la géographie peut s'exposer lorsqu'elle renverse les priorités, les démarches, les méthodologies, lorsque la théorie ou, même, les concepts, en viennent à primer sur la recherche de terrain, lorsque le singulier, le particulier, sont dissous, par souci de valeur de généralité, dans la généralisation. On aboutit à des constructions intellectuelles, des abstractions, des schémas, des modèles même, qui, aussi subtils et intéressants intellectuellement soient-ils, trahissent plus qu'ils n'expliquent les réalités questionnées, comme c'est le cas de la notion de narco-Etat qui, entre autres incompréhensions et généralisations, surestime le rôle de l'Etat (et ses capacités politico-territoriales) et ignore celui des acteurs non étatiques qui s'opposent justement à l'Etat (Chouvy, 2015). On pense aussi aux amalgames et généralisations du clash des civilisations de Samuel Huntington ou du *zomia* de James C. Scott, cet espace altitudinal d'Asie dont la mosaïque de population aurait procédé d'une fuite depuis divers pays face à l'emprise de l'Etat et dont la schématisation à outrance, aussi séduisante et brillante soit-elle, n'en réduit pas moins pour autant les particularités et autres singularités contradictoires (Scott, 2009 ; voir aussi : Delalande, 2013).

On fait face ici à un des problèmes qui se posent régulièrement en sciences sociales, c'est-à-dire, selon les mots du sociologue Razmig Keucheyan, à « celui, très classique, du rapport qu'entretiennent la réalité et les concepts ou les théories élaborées pour la comprendre » dès lors que « les théories sont toujours des reconstructions partielles ou fragmentaires de la

réalité » et que, par conséquence, « le rapport entre une théorie et la réalité qu'elle décrit n'est pas un rapport d'identité ou d'exhaustivité » (Keucheyan, 2010). Se pose alors logiquement le problème de ce que le philosophe Walter Benjamin, cité par Razmig Keucheyan, appelle « la norme de la formation des concepts », c'est-à-dire le problème des principes méthodologiques qui doivent présider à l'élaboration des théories, ou à la sélection des informations qui doivent figurer dans les théories » (Keucheyan, 2010). La question est fondamentale dès lors que l'approche théorique fait office de filtre conceptuel déformant nécessairement la réalité et que le filtre diffère selon la théorie choisie : selon qu'elle procède, comme c'est très majoritairement le cas, de la théorie des « types idéaux » de Max Weber, ou de la théorie des « types extrêmes », prônée par le radicalisme épistémique de Walter Benjamin pour qui « l'avantage des concepts extrêmes est qu'ils permettent d'accéder, dans les meilleures conditions, au cœur de la réalité empirique » (Keucheyan, 2010). Keucheyan explique ainsi qu'il y a « par conséquent une première distinction à établir concernant le radicalisme épistémique, à savoir que celui-ci peut découler de l'attention portée aux formes extrêmes *réelles* d'un phénomène, ou procéder de la volonté de l'analyste de forger des *concepts extrêmes* pour comprendre une réalité qui, elle, n'est pas nécessairement extrême » (Keucheyan, 2010).

C'est bien le problème posé par la création et l'adoption des concepts, ou plutôt des notions, d'antimonde et de narco-Etat : il s'agit de concepts extrêmes développés pour comprendre, ou à tout le moins décrire, une réalité qui, elle, n'est pas extrême. Mais les notions d'antimonde et de narco-Etat, qui ne correspondent, rappelons-le, à aucune réalité (Chouvy, 2010a ; 2015), ne sont à priori pas le produit d'un radicalisme épistémique : elles résultent plutôt d'un défaut de critique du sens commun (la mise en cause des opinions de sens commun étant pourtant au cœur de la coupure épistémologique prônée depuis Bachelard jusqu'à Bourdieu). Dans nombre de travaux portant sur la drogue ou sur le crime, et particulièrement dans ceux marqués par la prégnance du théorique sur l'empirique, le sens commun l'emporte

fréquemment et paradoxalement (compte tenu des avantages supposés du théorique sur l'empirique) sur le sens critique et se trompe, soit parce qu'il est « entièrement imprégné d'idéologie » (les idéologies étant particulièrement tenaces dans les opinions formulées à propos de la drogue), soit « parce que les « prénotions » (au sens durkheimien⁵⁸) qu'il renferme n'ont pas été élaborées avec méthode », avec la méthode adéquate, ou, pire encore, « à des fins pratiques » (notamment pour servir un postulat idéologique, par exemple celui de la prohibition) (Keucheyan, 2010). C'est en fait la pensée critique qui est prise en défaut lorsque des notions telles que celles d'antimonde ou de narco-Etat sont avancées, cette pensée critique qui doit, pourtant, « avec zèle et vigueur, démonter les fausses évidences, révéler les subterfuges, démasquer les mensonges, pointer les contradictions logiques et pratiques du discours... » (Wacquant, 2001).

Le passage progressif d'une stricte géographie vidalienne, à dominante inductive et idiographique (où le terrain, à travers les différences qu'il permet de relever, se situe à la base de l'étude), à une tout aussi stricte nouvelle géographie, se voulant hypothético-déductive et nomothétique (où le terrain sert à valider, sur la base de similarités relevées, des hypothèses établissant des lois à prétention générale ou universelle⁵⁹), au sein de laquelle les ruralistes et « tropicalistes » perdent du terrain (sans mauvais jeu de mot), n'est pas sans poser problème. Il va de soi qu'aucune démarche strictement inductive n'est possible et que l'apport des théories et autres paradigmes sont nécessaires à la compréhension des phénomènes au-delà du simple

⁵⁸ Concept ou notion formés spontanément, par la pratique et tirés de l'expérience, mais qui n'ont pas subi l'épreuve de la critique scientifique. La nécessité est donc grande, en science, et tout particulièrement en sciences sociales, de rompre avec les prénotions.

⁵⁹ Boudon explique que la théorie « permet de *comprendre* la relation observée », qu'elle « permet de concevoir cette relation comme un cas particulier pouvant être subsumé sous une relation plus générale qui lui donne son sens », qu'elle permet de « démontrer le caractère non fallacieux de la relation », et enfin qu'elle « précise les conditions sous lesquelles la proposition empirique peut être tenue pour valide » (Boudon, 1970 : 202).

établissement des faits⁶⁰ : les corpus théoriques et méthodologiques, les connaissances préalables, mais aussi les divers à priori qui constituent le bagage intellectuel et la boîte à outils conceptuelle de tout chercheur rend illusoire toute démarche inductive pure (Luckerhoff, Guillemette, 2012). D'ailleurs, Boudon, dans sa critique de la sociologie, appelle à ne pas confondre la sociologie « empirique », c'est-à-dire entendue comme science d'observation, et une sociologie « empiriste » qui, purement descriptive, se limiterait à établir des faits bruts sans les expliquer dans un cadre théorique. C'est à une démarche itérative que Boudon appelle *in fine* : une démarche non linéaire permettant de faire l'aller et retour à l'empirie et à la théorie (Boudon, 1971 : 38).

Ainsi, et comme l'explique la géographe Denise Pumain, « la simulation par les modèles permet en quelque sorte de sortir la géographie de son rôle de fille de l'histoire, condamnée à recourir au fil d'Ariane du récit biographique pour trouver du sens dans le labyrinthe causal des interactions sociales, écologiques et spatiales, en lui substituant une explication, certes réduite, « normalisée », sous forme d'une trajectoire dynamique dans un processus évolutif générique » (Pumain, 2003 : §17). Mais, à l'instar des théories trop généralisantes, il convient bien sûr aussi de se méfier des modèles lorsqu'ils trahissent ou s'éloignent trop de la réalité⁶¹ qu'ils entendent décrire. Le comparatisme de la dynamique des systèmes, auquel j'adhère depuis le début de

⁶⁰ On peut estimer, avec Paul Foulquié, que « les sciences nomothétiques établissent des lois tandis que les sciences historiques établissent des faits » (Foulquié, 1978, cité dans <http://www.cnrtl.fr/definition/nomoth%C3%A9tique>). Boudon explique quant à lui que « l'explication historique ne peut, par essence, recourir aux théories déductives » et que « la force de conviction d'un travail historique doit le plus souvent, comme dans le cas de l'analyse mertonienne [...], dériver de la validité du paradigme formel utilisé, que ce paradigme soit implicite ou explicite » (Boudon, 1970 : 211).

⁶¹ Il est certes « nécessaire de savoir ce qu'on entend par réalité pour fixer son statut dans la connaissance, mais on ne peut guère savoir ce qu'est la réalité si l'on n'a pas décidé de son statut » (Chamussy ; 2003 : 61).

mes travaux de recherche⁶², sensible en cela au paradigme de la complexité tel que décrit notamment par Edgar Morin (qui, lui, et ainsi que le souligne Chamussy, s'est penché sur la nature de la nature, mais aussi sur la connaissance de la connaissance) (Chamussy, 2003 : 62), permet certes à la géographie « de substituer à la linéarité du récit de l'histoire événementielle le résultat plus ou moins aléatoire de dynamiques compétitives susceptibles d'être modélisées, et de décrire les systèmes viables observés comme la réalisation de trajectoires particulières parmi un ensemble de possibles, sous des contraintes identifiables » (Pumain, 2003 : §28). Mais les théorisations abusives de certaines démarches hypothético-déductives (ou se voulant telles mais échappant au principe pourtant impératif de vérifiabilité) trahissent la tradition empirique de la géographie classique, alors même que l'une des valeurs ajoutées de la géographie, par rapport à certaines autres sciences sociales, est d'être plus pratique que théorique. Les sciences sociales et, parmi elles, la géographie, devraient en fin de compte être davantage orientées par une pensée critique que par une pensée théorique, dès lors que, selon les mots de Loïc Wacquant, « la pensée critique est celle qui nous donne les moyens de *penser le monde* tel qu'il est et *tel qu'il pourrait être* » (Wacquant, 2001), mais non forcément tel qu'il sera (ce qu'une théorie digne de ce nom devrait, elle, être en mesure de délivrer)⁶³.

⁶² Analyses comparatives des géopolitiques du Triangle d'Or et du Croissant d'Or, comparaison des causes économiques du recours à la production illégale de drogue en Afghanistan et en Birmanie, typologie et critique des conséquences involontaires de la guerre contre la drogue, critique des notions d'antimonde et de narco-Etat, etc.

⁶³ Gilles Willet explique que « l'approche interprétative et critique » met en cause la théorie comme paradigme classique de recherche : « Les chercheurs qui utilisent cette approche croient que le comportement humain n'a pas une structure statique singulière qui peut être découverte et représentée par une théorie. Ils doutent que le comportement humain puisse être fragmenté en un ensemble de variables qui sont déterminées par des forces causales. Il serait donc impossible de découvrir des lois explicatives des comportements humains et même de formuler des prédictions. Puisque la réalité change et peut être représentée utilement de différentes manières, les analyses fondées sur cette approche portent sur l'observation et l'interprétation du monde symbolique qui oriente les comportements et les interrelations humaines. En conséquence, les interprétativistes cherchent à établir des

C'est peut-être dans le réalisme scientifique et dans le troisième type d'inférence qu'est l'abduction (qui diffère de la déduction et l'induction en tant qu'inférence de la meilleure explication) que le chercheur en sciences sociales, adepte notamment de méthodes qualitatives, peut trouver refuge, au moins épistémologiquement. Dans sa critique du primat théorique qui éloigne, selon lui, les sciences sociales de la réalité, le politiste Ian Shapiro appelle ainsi à une approche réaliste qui correspond aux exigences de la pensée critique et non théorique. Il estime que le réalisme scientifique, qui veut que le monde des objets existe indépendamment de l'esprit et donc des théories qui le décrivent, est certes opposé à l'idéalisme philosophique mais pas, comme pourtant souvent avancé, au strict empirisme. Et ce même si le réalisme diffère de l'empirisme strict en ce qu'il présume que les entités inobservables et les mécanismes causaux souvent postulés par les théories scientifiques existent (Shapiro, 2005 : 37-38).

Shapiro, sans nier bien sûr que toute observation est certes orientée par un corpus théorique (ce que tant Ludwig Wittgenstein que Thomas Khun ont démontré), et aussi par un corpus méthodologique, donc en reconnaissant que toute donnée est construite (y compris les « données » statistiques, qui ne sont somme toute que très peu « données »⁶⁴), enjoint de garder à l'esprit que la science doit être davantage guidée par des questions que par des méthodes et à fortiori des théories. Il estime en effet que ce n'est pas parce que les observations ne sont pas neutres, dès lors qu'elles sont inévitablement orientées par les théories et les méthodes, qu'elles doivent être dictées par ces mêmes théories et méthodes (Shapiro, 2005 : 40, 47, 180). Rejoignant en cela Bachelard qui explique qu'il faut avant tout « savoir poser des problèmes », que c'est « ce *sens du problème* qui donne la marque du véritable esprit scientifique »

cadres très précis d'interprétation qui permettraient de mieux comprendre les transformations incessantes des comportements humains et des événements » (Willet, 1996 : §60).

⁶⁴ Olivier Rey rappelle, si besoin était, que « les données statistiques ne sont pas de pures, fidèles et spontanées émanations de la réalité : contrairement à ce que laisse entendre leur appellation, elles sont très peu « données » » (Rey, 2016 : 294).

(Bachelard, 1938/1975 : 14), Shapiro adhère au réalisme scientifique qui veut que la science soit déterminée par des questions davantage que par des méthodes ou des théories mais sans pour autant, bien sûr, faire fi des apports théoriques et méthodologiques. De fait, le réalisme scientifique qu'il appelle de ses vœux se veut permissif et non prescriptif en ce qu'il implique d'élaborer des explications causales de façon la plus ouverte possible en établissant des relations entre mécanisme et conséquence et non, comme dans le cadre des approches nomologico-déductives, entre prémisse et conclusion (Shapiro, 2005 : 40).

En tant que philosophie des sciences sociales et non en tant que théorie de la société, le réalisme scientifique permet de ne pas éluder certaines questions et certaines relations causales en adoptant à priori une théorie et une méthode données. Le réalisme scientifique implique en effet de commencer toute recherche non par une méthode ou une théorie mais par une ou plusieurs questions portant sur un aspect de la réalité à expliquer. De ce point de vue, le réalisme scientifique est en accord avec l'une des thèses de Karl Popper (et de Bachelard) qui estime que, « pour autant que la science ou la connaissance puissent commencer quelque part... la connaissance ne commence pas par des perceptions ou des observations, par une collection de données ou de faits, mais bien par des problèmes » (Popper, 1969/1979 : 76). Rappelons que, pour Popper, « la connaissance commence par la tension entre savoir et non-savoir » dès lors que « tout problème surgit... par la découverte d'une contradiction apparente entre notre savoir supposé et les faits supposés ». L'observation ne peut donc devenir le point de départ de la science ou de la connaissance « que si elle révèle un problème... si elle nous montre que quelque chose dans notre savoir, dans nos attentes ou dans nos théories n'est pas tout à fait en ordre » (Popper, 1969/1979 : 76-77).

Pour le spécialiste des sciences de la gestion Hervé Dumez, tant Bachelard que Popper montrent que c'est le constructivisme (cher notamment à Edgar Morin) qui est un « élément épistémologique fondamental » dans le sens où « il convient de construire son problème, de

formuler, en l'élaborant soigneusement, une *question* » qui sera ensuite placée dans un cadre analytique, « en gardant à l'esprit une chose essentielle : les théories n'ont qu'une fonction, permettre la critique », laquelle est au centre de la démarche scientifique prônée par Popper (Dumez, 2010 : 10). Dumez, dans ses « éléments pour une épistémologie de la recherche qualitative en gestion » (mais qui valent bien sûr, dès lors que l'on accepte les thèses de Popper, pour les sciences sociales en général), estime qu'un travail de recherche qualitative « se doit d'être constructiviste au sens de Bachelard et de Popper en ce qu'il doit chercher à construire un problème scientifique en tant que tension entre savoir et non-savoir » (Dumez, 2010 : 12). Ce faisant, Dumez rattache Popper au pragmatisme et au réalisme scientifique à travers cette troisième inférence qui les caractérise notamment, l'abduction : « Le problème, le cadre analytique (recherche de nouvelles propositions théoriques par le chercheur) et le matériau (recherche de nouvelles données) s'enrichissent mutuellement et progressivement au cours de ces boucles que l'on peut qualifier de boucles d'abduction puisqu'il y a « découverte » (« *discovery* ») lors de chacune d'elles » (Dumez, 2010 : 13, s'inspirant de Dubois et Gadde, 2002)⁶⁵.

Il n'en reste pas moins que tout problème et toute question qui en découle, et notamment la façon dont elle est posée, orientent tout autant un processus de recherche qu'un *a priori* théorique ou méthodologique. Mais, se voulant permissif et non prescriptif, le réalisme scientifique permet au chercheur de garder toute latitude dans le choix de ses théories et de ses méthodes en fonction de l'objet étudié et de la question posée, et non en fonction d'une posture

⁶⁵ Ensemble de boucles abduction – induction – déduction dans lequel l'abduction laisse une place aux hypothèses créatrices et donc à l'intuition et même à l'imagination. Wikipédia, une fois n'est pas coutume, résume bien l'enchaînement de ces boucles : « Dans cette perspective, l'abduction produit des idées et des concepts à expliquer, puis l'induction participe à la construction de l'hypothèse abductive en lui donnant de la consistance, enfin la déduction formule une explication prédictive à partir de cette construction » (Wikipédia : article *Abduction (épistémologie)*).

théorique ou, pire, idéologique. Comme le précise Shapiro, il n'y a pas une méthode correcte unique d'analyse causale. Et les choix opérés en matière d'explication causale doivent dès lors reposer sur des critères pragmatiques et non relever de préférences *a priori* (Shapiro, 40-41, 50). Enfin, et en guise de conclusion, la théorie ne devrait pas rendre le chercheur aveugle à l'existence indépendante du phénomène étudié et si les méthodes inductives et déductives sont certes inévitablement *influencées* par diverses théories, les inférences inductives (et, par conséquent, abductives), elles, sont les seules à ne pas être *prédéterminées* par une quelconque théorie (Shapiro, 2005 : 184, 188)⁶⁶. Les réflexions qui précèdent doivent nécessairement rester à l'esprit du chercheur, que ce soit avant, pendant, ou après la conduite de l'enquête de terrain, d'autant plus lorsque, comme c'est le cas de la drogue, la complexité de l'objet étudié est grande et que les postures théoriques et même idéologiques abondent. Inversement, il convient de garder à l'esprit que, si « nul ne conteste la nécessité du terrain dans les analyses de sciences sociales », il importe de ne pas idolâtrer le terrain. En effet, suivant en cela Moreau de Bellaing, « le problème est de savoir comment le terrain est appréhendé et pensé », afin notamment de refuser « le moment où le terrain tend à se suffire à lui-même et prétend commander une pensée scientifique » (Moreau de Bellaing, 1990 : 43).

⁶⁶ « *The deductivist starts from the preferred theory or model and then opts for the type of description that will vindicate the general claims implied by the model, whereas the inductivist begins by trying to account for particular phenomena or groups of phenomena, and then sees under what conditions, if any, such accounts might apply more generally. This enterprise, might, often, be theory-influenced for the reasons discussed earlier, but is less likely to be theory-driven than the pure deductivist's one because the inductivist is not determined to arrive at any particular theoretical destination. The inductivist looks for general accounts, but she regards it as an open question whether they are out there waiting to be discovered. The ontological response is that although science is in the second instance concerned with developing valid knowledge claims, it must in the first instance be concerned with developing valid knowledge claims* » (Shapiro, 2005: 188-189).

De la pratique du terrain et de ses conséquences sur les méthodes et les techniques

Le terrain et ses terrains : multiplicité, diversité, complexité

Consacrer un chapitre au terrain, à sa nature, sa préparation, son accès, sa pratique, à ses aléas et ses risques même, importe dès lors qu'il est le lieu par excellence de la collecte de données dites empiriques, que celles-ci servent à valider des hypothèses et des théories ou, surtout, qu'elles permettent de les élaborer. De fait, pour la géographe Anne Volvey, le terrain peut être défini, avec une consonance nettement géographique, comme « une entité spatio-temporelle et une instance épistémique où se manifeste l'attitude empirique d'un chercheur dans sa tentative d'établissement des faits scientifiques » (Volvey, 2003 : 904). Mais il ne faut oublier, ainsi que le rappellent les géographes Roland Pourtier et Gérard Hugonie, que le terrain est « d'abord une découverte », qu'il « répond au désir de curiosité » et que, bien qu'il n'y ait « pratiquement plus de lieux à découvrir, de terrain vierge, un rêve d'explorateur anime encore le chercheur » (Pourtier, Hugonie, 2007 : 442). Car le terrain est certes un moyen de la recherche, et donc de découverte, notamment scientifique, mais il est aussi pour beaucoup l'un de ses moteurs, une des raisons d'être du chercheur, sinon de certaines recherches.

Sans être bien sûr l'unique moyen ou le passage obligé de la recherche, le terrain n'en reste pas moins le lieu privilégié. Se pencher sur la pratique du terrain est d'autant plus important que la recherche en sciences sociales portant sur les drogues illégales est clairement entravée et limitée par les difficultés et les dangers propres à la pratique du terrain en question. De même qu'il a convenu de s'intéresser à la façon d'aborder la question et l'objet drogue en matière de méthodologie et de théorie, il importe désormais de se pencher sur la pratique du terrain dans le contexte des recherches portant sur la production illégale et le trafic de drogue. Et ce d'autant plus que les conditions pratiques de la conduite de recherches sur la production illégale de plantes à drogues n'ont jamais fait l'objet de publications dédiées, que ce soit en

français ou en anglais, même s'il existe certes des passages, ici et là, détaillant les conditions de la recherche de terrain ou des listes non exhaustives de bonnes pratiques.

Si le « terrain » en tant que pratique n'est bien sûr qu'une étape parmi d'autres (avec la documentation, la réflexion, la rédaction...) du processus de recherche en sciences sociales, il revêt une importance toute particulière en géographie : le terme ne dérive-t-il pas du latin *terrenum* dont la signification clairement chtonienne est on ne peut plus géographique ? (Albera, 2001 : 5). Le terrain, au-delà de son sens strict d'étendue de terre, désigne le lieu et donc l'objet géographique par excellence. Certes, ainsi que le fait remarquer l'ethnologue Jean-Yves Durand, « *Terrain* n'est pas le titre d'une revue de géologie », ni de géographie pourrait-on ajouter, mais d'ethnologie (de l'Europe), « fortement ancrée dans l'empirie » (Manceron, Vienne, 2016 : 2), alors que les géographes et les géologues (sans parler des minéralistes dès la fin du XVII^e siècle) ont précédé de longue date les anthropologues et les ethnologues sur le terrain (Durand, 2001 : 128). Durand souligne aussi que les géographes n'ont pas manqué de rappeler l'affinité qui existe entre géographes et anthropologues. La géographe Mariel Jean-Brunhes Delamarre⁶⁷ (fille de Jean Brunhes qui forgea l'expression « géographie humaine ») écrivait ainsi en 1968 que l'expérience du concret leur était commune (1968 : 1465, cité dans Durand, 2001 : 129), ce que le géographe Yves Lacoste et l'ethnologue Camille Lacoste-Dujardin, son épouse, ne manquèrent pas de rappeler encore en 1990 en mentionnant cette « caractéristique commune dont la portée épistémologique est considérable : celle de mener une grande part de [leurs] recherches sur le terrain » (Lacoste, Lacoste-Dujardin, 1990 : 322). Ethnographie et géographie ont en effet en commun un rapport au monde, à l'ailleurs, à l'altérité, qui sont appréhendés avant tout par l'observation, notamment des activités

⁶⁷ L'ethnologue Martine Segalen débutait son hommage à Mariel Jean-Brunhes Delamarre, après sa disparition en 2001, en évoquant le fait que « la contribution de la géographie humaine fut déterminante dans la constitution d'une ethnologie scientifique de la France » (Segalen, 2002 : 529).

quotidiennes, mais aussi par l'attention prêtée aux discours des acteurs et par « la production de comptes-rendus donnant la priorité à la contextualisation et à la cohérence interne des phénomènes observés » (Paugan, 2010 : « Ethnographie »).

Si certains géographes peuvent s'affranchir de la pratique du terrain au sens strict du terme⁶⁸, il n'en reste pas moins qu'elle reste fondamentale pour la majorité d'entre eux. Le terme de terrain a certes acquis une certaine polysémie⁶⁹ en sciences sociales, évoquant parfois davantage, ainsi que le fait Yann Calbérac dans sa thèse (faisant du terrain des géographes « son »⁷⁰ propre « terrain »), un sujet ou même un domaine qu'un lieu d'étude. La polysémie est d'ailleurs encore plus flagrante en anglais où l'on parle de *field* et de *fieldwork* : le champ des anglophones a certes quelque chose en commun avec le terrain des francophones (on parle en français de champ d'étude), notamment la référence à une étendue de terre, mais aussi une filiation lexicale militaire, le terrain étant associé dans la France du XVII^e siècle au champ de bataille (*battlefield*), c'est-à-dire au « lieu où se tiennent les opérations militaires et, dans un usage spécialisé, le pré où se déroule le duel » (Pulman, 1998 : 23). Comme le souligne l'anthropologue Dionigi Albera, qui se demande dans quelle mesure cette dimension guerrière a conditionné l'expérience ethnologique du terrain, « lorsqu'il entre dans le langage scientifique, entre le XIX^e et le XX^e siècle, le mot « terrain » a donc une longue histoire

⁶⁸ Yann Calbérac explique ainsi, dans la conclusion de sa thèse consacrée aux terrains des géographes, ne pas apparaître comme « un géographe de terrain selon les canons de la géographie classique » mais avoir néanmoins « un terrain dans la mesure où les pratiques scientifiques » qu'il déploie « sont caractérisées par leur spatialité » (il s'intéresse à l'espace produit par la spatialité des pratiques de terrain des géographes) (Calbérac, 2010 : 362-363).

⁶⁹ Soulignée notamment en géographie par Anne Volvey (2003).

⁷⁰ L'appropriation, certes souvent abusive, de « leur » terrain par les chercheurs est fréquente, que ce soit au sens figuré comme au sens propre, l'investissement requis pour l'accès au terrain et la spécialisation voire l'expertise qui procèdent de la connaissance poussée d'un terrain expliquant en partie, avec les charges affectives et les compétitions scientifiques, les réticences de certains à ce que d'autres viennent empiéter sur leurs « plates-bandes » ou leurs « prés carrés ».

belliqueuse. Il est un lieu d'affrontements, et « aller sur le terrain » signifie originellement se rendre sur un champ de bataille » (Albera, 2001 : 6).

Le terrain des chercheurs en sciences sociales n'est certes pas le champ de bataille des militaires, ni même un lieu d'affrontement, mais le lieu de la conduite de leurs recherches empiriques (et, parfois, certes, l'objet de rivalités, la compétition scientifique étant fréquente). Mais il n'est reste pas moins un lieu à découvrir, à pénétrer même, un lieu d'échange mais parfois aussi un lieu de dangers. Comme l'explique très justement Albera, le terrain est, pour le chercheur en sciences sociales, « un espace où il doit construire des tactiques quotidiennes qui ne sont pas dotées de la maîtrise que donne le regard 'd'en haut' », l'observation participante pratiquée par l'ethnologue produisant des « visées surélevées » atteintes « par le biais d'un détour opéré par le bas », par « une pénétration au ras du sol » : « Malgré toutes les dénégations possibles, le terrain est donc pour l'ethnologue un champ d'opérations, selon la vieille tradition militaire », un champ d'opération où la violence est plus souvent symbolique et intérieure que physique (Albera, 2001 : 7). Il convient toutefois de préciser que si les chercheurs n'investissent certes pas un terrain en tant que combattants, il arrive à certains d'entre eux d'étudier des terrains en proie à la violence et même à la guerre, que violence, conflits ou guerre constituent leurs objets d'étude ou non.

J'entends donc ici « terrain » selon l'acceptation d'Anne Volvey (2003), à la fois comme espace étudié, comme espace d'une pratique scientifique, et comme objet étudié dans un espace, certes, mais à un moment donné. La dimension spatiale est donc prégnante, le terrain étant avant tout un lieu, celui de l'exercice de la recherche empirique, de l'enquête, de l'observation, bref, un lieu source privilégiée de données premières. Le terrain, en ce qui me concerne, est un ailleurs où je suis étranger. Je mène d'ailleurs mes recherches non sur un seul mais sur plusieurs terrains, lesquels ont tous en commun un objet, la production agricole illégale de drogue. Je n'ai pas un terrain privilégié puisque j'ai mené des approches comparatives dans plusieurs pays

d'Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest dès mes recherches doctorales, puis sur d'autres terrains (Afrique du Nord, Asie du Sud...). Terrains variés donc, géographiquement bien sûr (l'Afghanistan n'est pas la Birmanie ni non plus le Maroc), mais aussi en fonction des objets étudiés qui, s'ils répondent certes tous au label « drogue », n'en diffèrent pas moins profondément les uns des autres : il n'y a d'ailleurs pas « un » terrain de l'opium ou « un » terrain du cannabis dès lors que la conduite d'une recherche de terrain sur la production illégale d'opium diffère grandement, notamment du point de vue pratique et donc méthodologique, selon que l'on est en Afghanistan, en Birmanie, au Laos, ou dans le nord-est de l'Inde.

En effet, tant l'accès au terrain que sa pratique obéissent à des aléas divers et à des contraintes variées selon les pays considérés. Par exemple, l'accès au terrain afghan est rendu quasi impossible par les autorités françaises (CNRS) et sa pratique, surtout à propos de la production d'opium, est en effet devenue extrêmement dangereuse depuis quelques années, au point que même les chercheurs (non français) les plus expérimentés et « aguerris » ont vu leurs capacités de recherche régulièrement diminuées (ainsi, d'ailleurs, que celles des enquêteurs afghans en dehors de leurs régions d'origine). Mais, à la différence du Maroc ou de l'Inde, destinations présentant moins de risques physiques mais étant moins ouvertes aux recherches portant sur les productions illégales de drogue, les enquêtes peuvent y être menées officiellement. De fait, les publications à propos de l'opium en Afghanistan sont bien plus nombreuses que celles traitant de l'opium en Inde ou du cannabis au Maroc où le sujet reste trop sensible politiquement. Il y a là clairement quelque chose de paradoxal dès lors que le danger physique semble moins limiter les travaux de recherche que la réticence politique propre à d'autres terrains, toutes choses étant égales par ailleurs (et notamment, rappelons-le, les superficies cultivées en pavot en Afghanistan et en cannabis au Maroc au milieu des années 2000).

Il en va de même en ce qui concerne le cannabis, selon qu'il s'agisse de production d'herbe de cannabis ou de haschich, que la résine soit produite par battage et tamisage après la récolte (spatialités et temporalités multiples), comme au Maroc, ou par frottage manuel opéré directement sur pieds, comme en Inde. Certes, accéder à un champ de pavot ou de cannabis avec l'autorisation ou l'accord tacite des paysans n'est pas forcément toujours aisé, que ce soit en Inde ou au Maroc. Mais assister à la récolte l'est souvent encore moins, les acteurs susceptibles de refuser la présence du chercheur (ou plus généralement de l'étranger⁷¹) étant plus nombreux dans les champs (main d'œuvre saisonnière) et la production de haschich, surtout, pouvant prendre différentes formes et prendre place en plein champ (Inde) ou hors-champ (Maroc, Afghanistan...). « Récolte » et production coïncident en Inde (la récolte de la résine sur les plants de cannabis constituant la production du haschich) alors qu'au Maroc les deux étapes sont bien distinctes et sont réalisées dans des lieux et des temps différents, rendant leur observation simultanée impossible et la prolongation ou la récurrence de la présence du chercheur nécessaire (donc moins certaine). Il va de soi qu'il est plus aisé de négocier un accès unique à un seul lieu que de devoir accéder à deux lieux différents en deux temps différents. Et ce d'autant plus que, à la différence de la production du *charras* (haschich) indien qui se fait en extérieur, celle du haschich marocain se fait à l'intérieur des maisons, donc dans l'espace privé.

Les contraintes et les possibilités diffèrent donc en fonction de la conjonction lieu / produit / temporalité (la saisonnalité étant bien sûr un paramètre fondamental) et en fonction des contextes sociaux et politiques, voire géopolitiques. La pratique du terrain dans le cadre de recherches menées sur la production illégale de drogue rappelle la dimension militaire du terrain d'une part dès lors que des stratégies et des tactiques particulières nécessitent d'être mises en

⁷¹ Il est cependant parfois plus aisé d'être étranger, car moins suspect d'appartenir aux forces de l'ordre de l'Etat considéré : c'est le cas notamment en Inde, plus particulièrement dans les terres à cannabis de l'Himachal Pradesh (très touristiques), et dans une moindre mesure dans celles à opium de l'Arunachal Pradesh (où la répression est moindre mais où le tourisme est nul et où l'étranger est donc source d'étonnement sinon d'inquiétude).

œuvre et, d'autre part et surtout, du fait que les terrains envisagés sont ceux, en règle générale, de la guerre contre la drogue mais aussi, parfois, de l'économie de la drogue dans celle de la guerre (Chouvy, 2002).

Mais la recherche sur la production illégale de drogues d'origine agricole n'est pas seulement conditionnée par la guerre ou la conflictualité : elle relève aussi et surtout de problématiques et contextes ruraux et agricoles, entre sciences sociales et sciences de la nature (la géographie, forte de la géographie physique et de la géomorphologie, n'étant bien sûr pas seulement une science sociale), notamment entre géographie, anthropologie, agronomie et botanique. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'accès au terrain et aux données de première main, au sensible⁷² et au concret constitutifs d'une certaine réalité (à défaut de vérité), est d'une importance primordiale et mérite d'être explicité. Difficile en effet d'envisager d'étudier une plante et une production agricole sans pouvoir recourir à l'observation *in situ*, d'autant plus lorsque, comme c'est souvent le cas, les données originales font défaut ou ne sont pas suffisantes ou satisfaisantes (la situation diffère bien sûr de celle des botanistes, et surtout des taxonomistes, qui ont souvent besoin de travailler aussi en « laboratoire » sur des parcelles plantées, closes et contrôlées).

Le terrain : préparation et aléas

Si tous les « terrains » demandent à être préparés, ceux ayant trait à la production illégale de drogue ont ceci de particulier qu'ils doivent l'être encore davantage tant les incertitudes et les aléas abondent. L'illégalité du phénomène étudié rend en effet l'accès aux terrains difficile et même souvent incertain, les autorités officielles et les acteurs de la production ou du trafic des pays et des régions concernées n'étant pas forcément enclins à autoriser ou à tolérer des

⁷² Roland Pourtier et Gérard Hugonie n'expliquent-ils pas que « Le terrain c'est d'abord une relation sensuelle qui s'établit entre le chercheur et le territoire de sa recherche » ? (Pourtier, Hugonie, 2007 : 440).

observateurs, à fortiori étrangers. Avant même d'être confronté à la pratique du terrain, à la possibilité de mettre en œuvre telle ou telle méthode et leurs techniques, le chercheur doit donc négocier son accès au terrain, impérativement avec les acteurs locaux de premier plan (les paysans et éventuellement les autorités locales) et si possible (mais beaucoup plus rarement) avec les autorités étatiques des pays concernés, la discrétion étant de toute façon de mise. La question se pose en effet fréquemment de savoir si l'étude d'une activité illégale, répréhensible et souvent réprimée, peut et doit être menée en l'absence de l'autorisation, ou ne serait-ce que de l'accord, des autorités étatiques concernées, lesquelles n'ont en général que peu d'intérêt à attirer l'attention sur des activités illégales qui témoignent soit des limites de leur pouvoir, soit d'un certain degré de corruption de leurs équipes. Demander une autorisation officielle fait clairement courir le risque de se voir interdire l'accès au terrain, alors que ne pas en demander implique de pouvoir se faire expulser⁷³.

Jipston et Litton (2000), mais aussi Christian Geffray⁷⁴ (1998), mettent ainsi en garde contre les recherches dissimulées (*covert research*) ou financées par des organismes gouvernementaux qui peuvent placer les chercheurs dans des situations ambiguës et même dangereuses s'ils sont pris pour ce qu'ils ne sont pas (espions, policiers, journalistes même). Mais rendre ses recherches officielles implique souvent d'obtenir des autorisations officielles et donc, potentiellement, d'aliéner des individus ou des communautés objets de la répression

⁷³ Il conviendra dans ce chapitre de limiter les détails à propos des lieux et des acteurs, d'une part pour protéger certains de ces acteurs et pour ne pas attirer l'attention sur certaines localités (même quand il s'agit de pays), et d'autre part pour ne pas compromettre de potentielles futures missions. Pour les mêmes raisons, les détails des modalités de l'accès aux terrains et de la pratique de la recherche sur ces terrains ne peuvent pas tous être exposés ici.

⁷⁴ A propos de l'étude du trafic de drogue et non de sa production. L'étude du trafic est nécessairement plus dangereuse que celle de la production, surtout agricole, et étudier le trafic est aussi moins aisé, ne serait-ce que du point de vue de l'observation (même non participante), qu'étudier la production agricole de drogue. Celle-ci peut en effet être appréhendée de façon détournée, en tant qu'une activité économique parmi d'autres (rares sont les paysans à ne cultiver que des plantes à drogue...).

étatique ou même non-étatique (lorsque le contrôle politico-territorial est exercé par des acteurs non-étatiques, comme en Birmanie) (Sluka, 2012). Même une neutralité affichée peut être problématique pour un chercheur, dès lors que les opinions sont tellement polarisées que toute impartialité devient difficilement concevable aux yeux des acteurs étudiés.

Le choix final se fait en règle générale en fonction du contexte institutionnel de la recherche menée et du pays concerné. Une mission réalisée avec le soutien et la logistique de l'ONUDC ou d'un service de lutte antidrogue national dans un pays notoirement connu pour son rôle dans la production mondiale d'opium ou de haschich diffère bien sûr grandement d'une mission exploratoire dans un pays dont les autorités ne sont pas désireuses d'attirer l'attention sur l'importance de sa production illégale de telle ou telle drogue. Il arrive toutefois que les précautions prises et même la dissimulation de l'objet principal (la « drogue » n'est de toute façon jamais le seul objet étudié, respectant en cela le refus de la fétichisation⁷⁵ de la drogue) d'une recherche se révèlent inutiles, les autorités voyant *in fine* d'un bon œil la conduite de travaux sur des questions potentiellement sensibles, notamment dès lors que des décennies de prohibition et de guerre à la drogue ont montré leurs limites et que la nécessité de trouver des solutions alternatives se fait davantage sentir.

La préparation d'une mission sur le terrain pour observer et étudier une production illégale d'opium ou de haschich se fait d'abord assez classiquement, à travers la mobilisation

⁷⁵ David Mansfield, fort de ses nombreuses années passées à enquêter sur l'économie de l'opium en Afghanistan, met en garde, en s'inspirant des conseils formulés par Jonathan Goodhand à propos de l'étude des conflits armés, contre ce fétichisme de la drogue selon lequel la drogue revêtirait une importance disproportionnée dans les explications socio-économiques : la drogue comme cause des problèmes et donc la suppression de la drogue comme solution à des problèmes qui sont finalement plutôt eux-mêmes causes que conséquences de la production illégale de drogue. Il est d'ailleurs rare qu'un paysan de l'opium ou du cannabis ne produise que de l'opium ou du cannabis et réduire son activité économique et la problématique de son recours à cette production illégale revient à fétichiser la drogue et à exposer les enquêtes à un biais de désirabilité sociale (poussant les enquêtés à éluder certaines réponses ou même à en fournir de moins incriminantes ou de plus valorisantes) (Mansfield, 2016 : 70 ; Goodhand, 2000 : 15).

de réseaux et de contacts isolés. Il peut s'agir d'autres (rares) chercheurs travaillant sur la problématique des drogues ou spécialisés sur tel ou tel pays mais sur des thématiques autres que celles de la drogue. Il peut aussi s'agir de journalistes (journalistes d'investigation locaux et spécialistes de questions drogue mais aussi des conflits armés ou des rébellions en cours), d'activistes (antiprohibitionnistes, défenseurs des droits de l'Homme, environnementalistes), de membres d'organisations nationales, internationales, gouvernementales ou non (Nations unies, soutien aux usagers de drogue, lutte contre la corruption, droit des incarcérés), ou encore de policiers (polices antidrogue et scientifique des pays considérés mais aussi officiers de liaison (ODL) de la police française à l'étranger ou, inversement, ODL des pays concernés en poste en France à l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants). Il convient souvent de rassurer ces premières personnes contactées quant aux objectifs de la recherche envisagée, qu'il s'agisse d'ailleurs d'activistes ou de policiers, la sécurité des sources des uns, la confidentialité des contacts des autres, et bien sûr la sensibilité de certaines données, rendant le partage d'informations et la facilitation des prises de contacts et des accès physiques au terrain délicats et incertains. Il est d'ailleurs souvent aussi difficile d'avoir accès aux services de police qu'aux paysanneries de l'opium ou du cannabis et ne pas être journaliste et le faire savoir facilite souvent les choses avec les premiers comme avec les seconds. Les publications du chercheur et bien sûr leur teneur (l'objectivité et l'absence de posture idéologique, principalement) jouent bien sûr souvent à l'appui de ses demandes de contact ou d'accès.

Mais négocier son accès au terrain ne suffit pas et nombreux sont les aléas qui peuvent compromettre un déplacement en zone de production illégale de drogue, ainsi qu'en témoignent les exemples vécus mentionnés brièvement ci-après. Une campagne d'éradication forcée en cours peut par exemple rendre l'accès au terrain, ou tout au moins la conduite d'une enquête sur place, trop dangereux ou tout simplement impossible (même fruit du hasard, l'éradication

forcée d'un champ consécutive à la visite d'un chercheur peut aussi être mal interprétée par la population concernée et compromettre une visite ultérieure). Une offensive militaire frontalière, une répression policière, un conflit tribal, un règlement de comptes ou encore un mouvement social peuvent conduire à la fermeture d'une frontière ou bien sûr à une détérioration sécuritaire telle que toute mission devient trop risquée voire irréalisable (fermeture de routes frontalières, interdiction subite de circulation de véhicules d'un Etat indien dans un autre, etc.). S'ajoutent à ces aléas fréquents propres aux régions de production illégale de drogue et de conflits armés, ceux plus classiques de la conduite de missions dans les régions reculées et souvent peu accessibles des montagnes de pays tropicaux : conditions météorologiques défavorables persistantes, inondations, crues, glissements de terrain et autres éboulements qui peuvent couper des axes routiers de façon durable et même sérieusement perturber le trafic aérien et donc compromettre une mission en cours.

Aussi minutieuse que soit une préparation, notamment à travers la mise en place d'options de secours (destination, véhicule, chauffeur et traducteur de substitution, etc.), la place consacrée à l'improvisation est toujours importante. Ainsi, la grande reporter Anne Vivat, journaliste de presse écrite habituellement équipée de son seul carnet de notes (outil privilégié, s'il en est, aussi des géographes, selon Calbérac, 2010 : 96-103), explique que le « voyage idéal »⁷⁶, tel que pensé, préparé, ou même imaginé à priori, diffère toujours grandement du voyage tel qu'il se déroule ensuite, ne serait-ce parce que les imprévus logistiques et le hasard des rencontres (de celles qui se font et de celles qui ne se font pas) rendent les choses imprévisibles. De la même façon que la méthodologie se construit au gré du chemin, le cheminement (l'itinéraire) du voyage se construit aussi en partie au gré des opportunités et des obstacles quotidiens. Elle insiste aussi sur le fait, que « le plus difficile dans le reportage, c'est

⁷⁶ Kikou Chabrol, 2016, *La grande reporter Anne Nivat se dévoile*,
<https://www.youtube.com/watch?v=SdTMqah3y04>.

évidemment le début : c'est comment on commence ». De fait, l'accès au terrain, et particulièrement aux lieux et aux interlocuteurs spécifiques à tel ou tel sujet ou objet d'étude, ne peut jamais être considéré comme acquis à l'avance : aucune préparation, aussi méticuleuse soit-elle, ne peut garantir l'accès à un jour « J » aux champs de cannabis ou de pavot et à leurs paysans. Les imprévus sont trop nombreux et les engagements des uns et des autres souvent trop peu fiables pour que les choses se déroulent comme prévues. Souvent, même, ainsi que l'indique Anne Vivat, « au début on n'a rien, on ne sait pas trop où on va aller » : dans tel pays et telle région, certes, éventuellement dans tel district, mais rarement, en ce qui me concerne, dans quel village. Les détails se doivent toujours d'être finalisés sur place, au jour le jour, en cours de route, sans laisser-aller aucun mais en sachant se laisser aller au gré des opportunités. Improvisation, adaptabilité et réactivité, c'est-à-dire le fait d'être le mieux préparé possible à l'imprévisible, importent finalement autant que la préparation formelle d'une mission et peuvent en faire le succès⁷⁷.

De fait, ainsi que l'explique avec justesse le géographe Sylvain Guyot⁷⁸, il arrive souvent que la méthode de terrain « élude fortement la réalité de ce qu'a été véritablement la pratique de terrain, c'est-à-dire un ensemble de tâtonnements, de renoncements, de bricolages et parfois d'arrangements idéologiques avec certains acteurs ». L'auteur enjoint à assumer la part d'imprévu de toute mission dès lors que « cette pratique du terrain, certainement brouillonne au vu des normes scientifiques internationales, est souvent très riche » et que

⁷⁷ “Admittedly, it is a generally accepted tenet of anthropological endeavour that pre-fieldwork projects will often undergo significant changes as a result of ethnographic experience. Adapting to reality, discarding inappropriate pre-conceptions, and taking on board new research questions are not only frequent occurrences, but in fact “standard procedure” during fieldwork” (Rodgers, 2001: 5).

⁷⁸ Lors d'une communication lors du Colloque International de Géographie, à l'Université d'Artois, en juin 2008.

« nombre de résultats ou d'avancées importantes sur le fond sont issus de ces bricolages...qui ne correspondent pas tout à fait à des petites boîtes méthodologiques bien formatées ».

Carolyn Nordstrom, anthropologue américaine dotée d'une solide expérience de la recherche de terrain en zones de guerre mais aussi de crimes et de trafics en tous genres, insiste quant à elle sur le fait que le choix des lieux et des techniques d'enquête est plus souvent conditionné par ce qui est faisable en matière d'accès et de sécurité que par l'analyse théorique de leurs particularités (citée dans Barakat, 2002 : 995). La façon d'être et de faire des journalistes et autres reporters, notamment de guerre, est finalement très proche de celle de ces chercheurs en sciences sociales qui font de zones de guerre ou de conflits larvés leurs terrains⁷⁹. Et les régions de production illégale de drogue s'apparentent aux zones de guerre, même si la violence armée y est souvent (hors Afghanistan, Colombie, Mexique, pour les destinations les plus risquées) bien moins importante et même si les risques physiques encourus y sont logiquement moindres. La préparation d'une mission en zone « dangereuse » (quels que soient la nature et le degré du danger) ne doit pas seulement permettre l'accès à la zone en question et la conduite de l'enquête (donc le séjour et, idéalement, la sortie du terrain), elle doit aussi permettre que la recherche se fasse de la manière la plus efficace possible, en bonne connaissance du contexte et des acteurs (et à fortiori des problématiques et questions de recherche), et donc sans exposer (dans la durée comme dans la forme) plus que de raison l'enquêteur et les enquêtés (Barakat, 2002 : 997).

De fait, l'anthropologue Thierry Boissière remarque à propos de la pratique ou non du terrain dans la Syrie en guerre que les missions s'y limitent à « des séjours de courte durée sur

⁷⁹ Sans formation aucune, à l'instar de la plupart des journalistes et photojournalistes dits de guerre, la catégorie étant pour nombre d'entre eux trop restrictive, ainsi que le déplore souvent le photojournaliste français Eric Bouvet qui anime, avec ses collègues Jason P. Howe et Andrew Stanbridge, des formations théoriques et pratiques (aux simulations de conflit extrêmement réalistes) à la conduite du photojournalisme de guerre : <http://conflictphotographyworkshops.com>.

des terrains plus ou moins sécurisés » et qu'elles sont « très risquées, complexes à mettre en œuvre, sujettes à manipulations multiples, proches de celles réalisées par les reporters de guerre et, bien entendu, très éloignées des conditions et des exigences habituelles de l'enquête ethnographique, en ce qui concerne en particulier la présence de longue durée sur le terrain » (Boissière, 2015 : § 14). Boissière parle de « proximité risquée, approche à distance ou par les marges et le décentrement », d'absence de méthode unique d'investigation, de multiplication des formes et de techniques d'accès aux données, de triangulation avec d'autres disciplines, « comme les sciences-politiques ou la géographie, mais aussi certains travaux journalistiques ». Il constate que « la restriction des accès aux terrains » a pour conséquence de produire « une uniformisation des techniques d'investigation – journalistes, sociologues, politistes et anthropologues ne se distinguant plus guère sur cette question » (Boissière, 2015 : § 17). La restriction des accès à certains terrains présente bien sûr un autre problème : celui du traitement inégalitaire de ces terrains et de certaines thématiques. Sans omettre le déficit d'information et d'analyse de certains phénomènes pourtant d'importance politique et même stratégique (par exemple la production de haschich dans la désormais très dangereuse vallée de la Bekaa, au Liban, à proximité de la frontière syrienne, production qui n'est abordée que par les journalistes qui s'y rendent, pour ceux qui s'y rendent...).

Michel Wieviorka souligne quant à lui, à la suite de l'enlèvement, de la torture et de l'assassinat du doctorant italien Giulio Regeni en Egypte en 2016, qu'il en est « des sciences sociales comme du journalisme d'investigation, du « terrain » sociologique ou ethnologique comme du reportage de qualité : le chercheur, pour produire des connaissances, encourt des risques si la situation est dangereuse. Le danger peut provenir d'acteurs incontrôlés – organisations mafieuses, criminelles, trafiquants, bandes plus ou moins politisées faisant régner la violence, milices agissant en dehors de tout contrôle étatique, etc. L'Etat peut fonctionner sur le mode de la terreur – dictature, régime totalitaire ou autoritaire qui se débarrasse violemment

de ses opposants, mais aussi de quiconque veut établir la vérité de ce qui se passe dans le pays concerné, et la faire connaître. Dans certains cas, ces deux logiques coexistent, et même s'épaulent mutuellement, la criminalité non étatique ayant appris à bien s'entendre avec le pouvoir d'Etat et le règne de la terreur. » (Wieviorka, 2016). D'ailleurs, dans le cas de Giulio Regeni, les soupçons semblent davantage peser sur la Sûreté nationale égyptienne que sur la criminalité non étatique⁸⁰.

Il va de soi que si les productions d'opium, de haschich ou de coca sont dangereuses, comme le décrivent (*Dangerous harvest*) les géographes Michael Steinberg, Joseph Hobbs et Kent Mathewson (2004), alors les recherches menées à leur sujet le sont aussi, potentiellement du moins (en tout cas plus que celles portant sur d'autres productions agricoles⁸¹), et quel que soit le degré de préparation d'une mission. Mais les recherches menées sur la drogue étant aussi peu nombreuses que celles conduites sur la guerre pendant la guerre⁸² (et non, comme dans l'immense majorité des cas, après la guerre), il apparaît que le risque qu'un chercheur peut encourir sur le terrain et le danger auquel il s'expose ont été moins traités dans la littérature que ceux auxquels il peut exposer les participants à ses études, d'autant que les mesures et précautions requises par les comités éthiques (Commission européenne notamment) s'appliquent surtout à protéger les enquêtés plutôt que les enquêteurs (au risque même, parfois,

⁸⁰ Filiu, J.-P., 2016, « Giulio Regeni, torturé à mort au Caire à 28 ans », *Un si Proche Orient*, Blog de Jean-Pierre Filiu, 9 février,

<http://filiu.blog.lemonde.fr/2016/02/09/giulio-regeni-torture-a-mort-au-caire-a-28-ans/>

⁸¹ Il convient de souligner que certaines productions agricoles peuvent être illégales et donc dangereuses en dehors de celles de la drogue : c'est le cas lorsque les défrichements illégaux permettent de mettre en culture des terres illégalement, que ce soit en Indonésie (palmiers à huile) ou au Mexique (avocatiers). Les chercheurs qui s'intéresseraient à l'illégalité et à la corruption qui caractérisent ces productions agricoles s'exposeraient alors aux risques physiques qu'encourent déjà les activistes écologistes des régions concernées (protections armées souvent requises).

⁸² Malgré le fait que, ainsi que le soulignent Antonius Robben et Carolyn Nordstrom: "At some level, to be able to discuss violence, one must go to where violence occurs, research it as it takes place" (Robben, Nordstrom, 1995: 4).

de mettre en danger les enquêteurs en leur imposant des pratiques – notamment encryptage et transmission immédiate des données recueillies sur le terrain – pouvant faire douter de la nature exacte de leur profession ou de leurs objectifs) (Lee-Treweek, Linkogle, 2000: 1).

On peut estimer que les risques potentiellement encourus par un chercheur sur le terrain relèvent de trois catégories distinctes et non exclusives. D’abord les risques liés à l’étude d’activités dangereuses conduites par les acteurs / sujets de la recherche : risques inhérents aux productions illégales, trafics, guerres, etc. Ensuite, les risques relatifs aux modalités de la conduite de la recherche et notamment à l’accès aux sujets ou aux lieux de ladite recherche : contact avec des acteurs locaux violents ou agressifs⁸³ (vol, enlèvement, assassinat, viol, « balle perdue », etc.), traversée de régions non ou peu sécurisées, accès physique (pédestre, routier, fluvial et même aérien) délicat ou dangereux. Enfin, la survenue d’évènements imprévus et notamment de crises politiques, de mouvements sociaux, de catastrophes naturelles, d’épidémies, etc. (Lee-Treweek, Linkogle, 2000 : 2).

Mais le danger n’est pas systématiquement physique, loin s’en faut : il peut aussi, comme l’expliquent les anthropologues Geraldine Lee-Treweek et Stephanie Linkogle et leurs coauteurs, être émotionnel (confrontation personnelle au risque et au danger physiques bien sûr mais aussi à la mort, la violence, l’esclavage, la prostitution forcée, etc., des enquêtés), éthique (observation clandestine ; dissimulation de la recherche ; partage, volontaire ou non, de données

⁸³ La préparation d’une mission se fait aussi du point de vue de certains détails pratiques et s’il est impératif qu’un chercheur en partance pour une région reculée se munisse d’une trousse de premiers secours complète (comprenant par exemple de pansements compressifs de type israélien), il peut aussi être opportun de pouvoir pourvoir à un minimum d’autodéfense en s’équipant d’une lampe torche tactique, voire d’une matraque télescopique (un monopode photo peut aussi s’avérer dissuasif) et d’un stylo tactique (qui équipe notamment le photographe d’aventure et de sport Lucas Gilman depuis qu’il a manqué d’être enlevé par des révolutionnaires zapatistes au Mexique). Lampe et matraque peuvent notamment servir, ainsi que j’ai pu le vérifier personnellement, dans le cas d’une attaque de chiens (une morsure étant synonyme de blessure mais aussi potentiellement de rage).

et collaboration avec ennemis, opposants, autorités, etc. ; mise en danger, même involontaire, d'autrui, etc.) et professionnel (encadrement ou organisation des recherches de tiers ; atteinte, même involontaire, à la réputation des chercheurs et de leurs pratiques ; récupération / instrumentalisation des résultats de la recherche) (Lee-Treweek, Linkogle, 2000: 8-25).

Les géographes, qui n'ont que très peu mené de recherches au cœur de la production illégale de drogue ou de conflits armés⁸⁴, se sont largement penchés sur le risque mais sur le risque en géographie, pas sur le risque encouru par les géographes lors de leurs recherches de terrain. Ainsi que l'explique Alexis Sierra, « la recherche sur le risque en géographie soulève des questions épistémologiques majeures dans la mesure où le risque est un objet abstrait qui correspond à une virtualité » et du fait que « le risque ne s'observe pas en tant que tel, ce qui peut apparaître problématique à une discipline qui met l'observation de terrain au cœur de ses approches » (Sierra, 2009 : §1). Les géographes définissent à juste titre le risque comme « le produit d'un aléa et de vulnérabilités » (Sierra, 2009 : §2) mais n'étudient le risque que dans sa dimension spatiale et presque uniquement par le biais des espaces exposés aux risques d'origine naturelle (séismes, inondations, crues boueuses, raz de marée, éruptions volcaniques, mouvements de masse sur versants, ensablement, etc.), comme si le terrain, notion pourtant éminemment géographique, se limitait à sa dimension spatiale et non à sa pratique (en dépit de la polysémie évidente du terme). Même les géographes engagés dans des recherches de terrain risquées ou dangereuses, tels ceux qui participent d'une géographie de la guerre, n'abordent pas la notion de risque appliquée à l'activité de recherche. Nulle mention, par exemple, des risques encourus par les géographes étudiant des situations de conflits armés dans l'ouvrage collectif de Colin Flint sur la géographie de la guerre (Flint, 2005) ou dans celui de Steinberg *et al.* sur

⁸⁴ La géographie de la guerre est pourtant d'autant plus intéressante que, comme le souligne Thierry Boissière, « l'ancienne adéquation entre espace et société se trouve bouleversée et menacée par le déplacement massif des populations et la disparition de leurs lieux de vie » (Boissière, 2015 : § 10)

les plantes à drogue (2004). Ni d'ailleurs, je me dois de le préciser, dans mes écrits. Cet état de fait est d'autant plus paradoxal que la quête d'objectivité chère à tout scientifique bénéficierait grandement (ainsi que le prouvent désormais les SHS anglophones) d'un minimum de réflexivité.

Pratiques de recherche en « terrain drogue »

Risques et dangers, mais aussi absence d'autorisations et reluctance des autorités à permettre la conduite de recherches sur des phénomènes illégaux qu'elles ne souhaitent pas rendre publics, imposent dans la grande majorité des cas de ne mettre en œuvre que des enquêtes légères, courtes, discrètes, indirectes même. L'illégalité de l'objet et des pratiques étudiés explique certes en partie les risques et dangers encourus tant par l'enquêteur que par les enquêtés et conditionne le comportement du chercheur sur le terrain mais aussi ses méthodes et techniques d'enquête, ainsi que l'explique Adam Pain, spécialiste du développement rural à la longue expérience de l'Afghanistan et notamment des problématiques de l'opium. Pain ressent en effet le besoin de prévenir ses lecteurs que les terrains de la drogue ne se prêtent pas aux enquêtes quantitatives ou aux équipes de recherche trop visibles et que la recherche sur de tels terrains et de tels sujets requiert beaucoup de patience, de discussions très générales, de grande prudence dans l'enquête, mais aussi de triangulation et de vérification des données auprès de plusieurs sources. Les démonstrations ne peuvent par conséquent qu'être rarement systématiques, prévient-il, notamment du fait des inévitables lacunes et zones d'ombre qui existent à divers niveaux (Pain, 2010 : 203)⁸⁵. Le chercheur menant une enquête sur un « terrain drogue » se doit en effet d'être le plus discret et le moins inquisiteur possible, l'objet drogue

⁸⁵ "A comment about research method is needed. It will be appreciated that this is not a subject (or a location) that lends itself to quantitative methods or visible research teams. Field research has required a patient and diffuse process of relationship building, generalized discussions, cautious investigation and the seeking of triangulation and corroboration from multiple sources... The evidence building is not systematic and there are inevitable gaps and areas of ignorance at several levels".

devant même souvent ne pas apparaître comme son sujet principal, ce que ne manque pas de souligner David Mansfield à maintes occasions (voir aussi les très intéressantes pages 1 à 17 de la thèse de Damián Zaitch (2001) consacrée aux *traquetos*, ces migrants colombiens entrepreneurs de la drogue).

Mansfield, qui a mené des enquêtes pour l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (alors le Pnucid) sur la production illégale d'opium en Afghanistan et qui y en conduit de façon pluriannuelle depuis une quinzaine d'années (notamment avec Adam Pain) en tant que consultant international pour le compte de l'Union européenne, du *Department for International Development* du Royaume-Uni, de la Banque mondiale, de l'ONG *Afghanistan Research and Evaluation Unit*, etc., et qui est sans doute aucun le chercheur ayant la plus grande expérience en matière d'enquêtes de terrain relatives à la production illégale agricole de drogue, met de fait en garde contre les questionnaires, les entretiens et les discussions portant directement sur la culture du pavot et la production d'opium (et donc à fortiori de coca et de cannabis) (Mansfield, 2016 : 68-75, 84-85). Les questions directes présentent en effet plusieurs inconvénients et notamment la prégnance du biais de désirabilité sociale (encourageant, par exemple, les enquêtés à minimiser l'importance de leur production illégale, surtout lorsqu'elle est considérée comme peu éthique et légitime) ou, paradoxalement, la tendance à surdéclarer de quantités produites dans l'optique de négocier l'octroi d'aides au développement (ou de meilleures aides) ou de se faire valoir auprès du chercheur et des autres membres de la communauté. Si la présence du chercheur modifie à n'en pas douter les comportements et les déclarations des uns et des autres, le fait qu'il apparaisse comme principalement intéressé par la production illégale de drogue présente un risque encore accru d'altération des données collectées.

De fait, des protocoles d'enquête indirecte et une grande flexibilité doivent être adoptés dans le cadre des recherches de terrain menées sur la production illégale de drogue, suivant en

cela les conseils de Sultan Barakat *et al.* qui expliquent que les peurs et les suspicions des populations enquêtées se prêtent d'autant moins aux questionnaires et entretiens structurés ou même semi structurés que les courtes périodes qu'il est possible de passer sur les terrains dangereux (pour l'enquêteur et, ou, les enquêtés) ne permettent pas toujours de tisser des liens avec les populations et donc de gagner leur confiance, ce qui n'est pas sans rappeler les propos susmentionnés de Boissière (Barakat, 2002 : 992). Barakat *et al.* proposent d'ailleurs de recourir à ce qu'ils nomment « l'approche composite » afin de pallier les difficultés et les limites de la recherche en zones de guerre ou, par extension, en zones d'insécurité physique ou légale (fonction notamment du degré de répression de la production illégale d'opium ou de haschich, ainsi donc que du risque d'interpellation des producteurs et de celui de destruction des cultures).

L'approche composite se révèle très géographique et ethnographique (voire agronomique à la mode de l'agriculture comparée⁸⁶) dans la mesure où elle est largement basée sur les méthodes associées de l'évaluation rurale participative, du recueil de témoignages oraux, si possible du groupe de discussions dirigées, et de l'observation directe, qu'il s'agisse d'observation simple (l'interprétation découlant d'une connaissance et d'une compréhension préalables) ou d'observation participante (la compréhension procédant de la participation) (Barakat, 2002 : 996). La rédaction préalable d'une liste d'observations à conduire sur le terrain, fonction d'indicateurs clés prédéfinis et de questions de recherche précises, est d'ailleurs la condition *sine qua non* d'une observation efficace et productive (Hamdi, 1991). De même, l'identification, lorsqu'elle est possible, d'informateurs clés, c'est-à-dire compétents et fiables,

⁸⁶ Pour l'agriculture comparée, initiée par René Dumont et développée par Marcel Mazoyer, Marc Dufumier, puis Hubert Cochet, « l'analyse du paysage et sa « lecture » détaillée restent incontournables pour appréhender l'étude des systèmes de production agricole d'une région » (Cochet, Devienne, Dufumier, 2007 : 100). Dufumier explique que l'agriculture comparée a été développée pour « rendre intelligible la diversité des formes concrètes que revêt aujourd'hui l'agriculture à travers le monde, et en tirer des leçons d'ordre général, sans pour autant aboutir à des généralisations abusives ou à des modélisations trop simplificatrices » (Dufumier, 2002 : 62).

est cruciale pour le recueil de témoignages oraux, les prises de contact exploratoires réalisées lors de la préparation de la mission prenant ici tout leur sens.

L'approche composite est donc très géographique dès lors qu'elle recourt à des méthodes d'observation visuelle (évaluation rurale participative et observation directe) qui ne sont pas sans rappeler l'autopsie paysagère de Vidal de la Blache et les diagnostics paysagers modernes pratiqués tant par les géographes que par les agronomes. L'utilisation d'un matériel adapté peut largement aider le chercheur devant étudier discrètement (mais sans pour autant se cacher et devenir par-là suspect) une activité illégale et répréhensible (mais pas forcément illégitime ou même immorale⁸⁷, à la différence d'autres objets d'étude, souvent anthropologiques, de la sphère illégale). Mentionnons les indispensables appareil(s) photographique(s) (j'en emporte deux ou trois), jumelles, traceur GPS (permettant d'enregistrer des ponctuels, ou *waypoints*, et des linéaires, ou *traces*, de façon insoupçonnée, et donc tout un parcours de mission dont les photos pourront ensuite être géolocalisées)⁸⁸, et applications de mesure de la superficie des surfaces cultivées (parcelles agricoles) installées sur les désormais omniprésents (et peu suspects ?) téléphones portables qui peuvent aussi servir à prendre des

⁸⁷ En effet, la production et le commerce de certaines drogues sont souvent des activités « traditionnelles » plus ou moins anciennes et qui datent parfois d'avant l'illégalité décrétée dans le cadre de la prohibition mondiale de *certaines* drogues. La frontière afghane orientale, par exemple, d'abord afghano-indo-britannique puis afghano-pakistanaise, a cette particularité d'avoir été tracée entre les terres d'hiver et d'été des nomades pachtoun. C'est la frontière, à travers sa définition, son tracé et son imposition, qui a modifié la nature des échanges traditionnels subitement caractérisés de contrebande. Celle-ci, qui n'était pendant longtemps que commerce légal, n'est en somme que le résultat de l'imposition arbitraire de frontières internationales par les acteurs étatiques allogènes (en l'occurrence britanniques et russes) et du changement de règles juridico-économiques que cela a impliqué (la même chose est bien entendu vraie des échanges commerciaux des hautes terres de l'éventail nord indochinois) (Canfield, 1986: 97). Ainsi, selon un Afridi pakistanais de la NWFP: "*You might call what we do smuggling. But to us, it's just trade*" (Edwards, Baumann, 1977: 122).

⁸⁸ Certains appareils photo sont désormais équipés de puces GPS mais outre l'aspect pratique de la chose (pas besoin d'associer photos et données GPS à posteriori), ils présentent l'inconvénient sécuritaire de disposer d'emblée de photos géolocalisées et donc potentiellement utilisables par les services de répression.

photos géolocalisées, à filmer, et à procéder à des enregistrements sonores. Mesurer discrètement (notamment lors de prises de vues photographiques) et de façon suffisamment précise une parcelle de pavot ou de cannabis est désormais devenu chose aisée et permet de mieux évaluer les rendements agricoles.

Porter plusieurs casquettes en plus de celle de chercheur, et parfois à la place de celle de chercheur, peut d'ailleurs rendre bien des services et notamment contribuer à ne pas déclarer l'objectif réel de sa présence sur le terrain (en tout cas auprès des autorités) et ainsi légitimer des comportements et des pratiques qui pourraient autrement paraître suspects. De la même façon qu'il peut convenir de prétexter s'intéresser aux diverses pratiques agricoles d'une population que l'on sait productrice d'opium ou de haschich et de feindre d'ignorer que la période de sa visite correspond justement à celle de la récolte d'opium ou de haschich, prétendre être intéressé par les « bouts du monde », par la randonnée, les festivals tribaux, les rituels divers et variés, l'ornithologie, la photographie bien sûr (disposer, comme je le fais, d'un site Web photographique, avoir publié dans des magazines photographiques et disposer d'un matériel crédible aide bien sûr), rend l'observation aux jumelles et les prises de vues photographiques intenses moins suspectes qu'elles ne pourraient l'être autrement (ce sont les prises de note qui sont finalement les plus suspectes). Enfin, s'enthousiasmer devant les fleurs de pavot ou les plants de cannabis d'un paysan, chose certes aisée compte tenu de la beauté des plantes considérées, permet aussi de s'associer des coopérations fort utiles.

La pratique photographique, si elle peut certes permettre au chercheur de passer pour un photographe⁸⁹ lancé dans une quête du beau et non pour un chercheur intéressé par les aspects

⁸⁹ Est certes photographe toute personne pratiquant la photographie. Le photographe professionnel ne se distingue des autres que par le fait qu'il vit de sa pratique photographique. La qualité d'un photographe et de sa production ne tient bien sûr pas à sa professionnalisation, nombre de photographes dits amateurs (alors même qu'ils peuvent être experts) ont des productions à faire pâlir d'envie de nombreux photographes professionnels. Au final, on peut

à priori moins reluisants et moins gratifiants de la production illégale de drogue, fournit bien sûr aussi une façon de documenter, d'enregistrer, de témoigner d'une certaine réalité. Elle s'intègre qui plus est parfaitement à toute méthode observation voire de contemplation, justifiant aux yeux de beaucoup une présence répétée et prolongée sur des lieux interlopes. Les déclarations de certains grands photographes évoquent d'ailleurs les différentes caractéristiques de la pratique photographique qui peuvent se révéler utiles au chercheur, et notamment au géographe, dans certains contextes. Robert Frank expliquait que, pour un photographe, mais en fait aussi pour un chercheur, « l'important » c'était « de voir ce qui est invisible pour les autres ». Christopher Beirne a quant à lui déclaré que la photographie constituait l'excuse parfaite pour voir les choses que l'on ne verrait pas autrement (*Photography is a great excuse for seeing things you ordinary wouldn't*). Rick Sammon a dit que l'on pouvait considérer qu'il voyageait pour prendre des photos et qu'il prenait des photos pour voyager (*You could say I travel to take photographs and take photographs to travel*), la recherche pouvant aisément être substituée au voyage dans son propos. C'est aussi ce que la photoreporter Sarah Caron pense : « Trimbaler mes yeux derrière un appareil photo me donne l'impression d'avoir le droit de fourrer mon nez dans ce qui a priori ne me regarde pas, un prétexte merveilleux pour essayer de comprendre un monde incertain ». Enfin, le grand représentant de la photographie documentaire Walker Evans, lui, encourageait clairement à l'observation et même plus encore : « Dévisagez, fixez du regard. C'est la façon d'éduquer vos yeux, et plus encore. Dévisagez, soyez indiscrets, écoutez, espionnez » disait-il (*Stare. It is the way to educate your eye, and more. Stare, pry, listen, eavesdrop*). L'injonction d'Evans ne manque pas de soulever la délicate question de l'éthique en photographie, éthique qu'aucun chercheur en sciences sociales ne peut

peut-être distinguer le photographe pour qui l'appareil est un outil destiné à documenter en images, de celui pour qui l'outil permet aussi une production artistique. Je me range résolument dans les deux catégories et la vente de mes photos se fait autant pour illustrer des ouvrages ou des articles que pour orner des murs.

bien sûr manquer de garder constamment à l'esprit. De fait, à l'instar de tout photographe, le géographe-photographe est régulièrement confronté au conflit qui peut exister entre le droit à la photo (qui existe dans l'espace public) et le respect de la vie privée et de l'anonymat : si le photographe Garry Winogrand était célèbre pour ne jamais demander l'autorisation avant de faire le « portrait » de quelqu'un, le géographe photographe, lui, doit faire le choix de ne pas publier une photo de personne ou même de paysage dès lors qu'elle peut permettre d'incriminer ladite personne ou la population liée au paysage en question (cas d'un paysan dans son champ de pavot ou de parcelles de cannabis identifiables par les habitations qui y sont localisées).

Si le géographe est certes souvent aussi photographe, le photographe, lui, est plus rarement géographe. Mais, ainsi que les géographes Michel Sivignon et Jean-Paul Charvet l'ont suggéré, tout le monde est un peu géographe⁹⁰ et le discours de nombreux photographes témoigne si besoin était sinon de leur disposition géographique, du moins de leur curiosité du monde, de l'impératif besoin de découverte, d'exploration, de connaissance, et de compréhension du monde qui les anime souvent (Chouvy, 2008b). Les photographes ont en effet souvent fait preuve d'un tropisme géographique certain. La photo est de fait éminemment géographique, ainsi que l'exprime le psychiatre et photographe Serge Tisseron lorsqu'il déclare que « toute image photographique témoigne d'un état mental et affectif face au visible autant que du cadrage d'une portion d'espace et de temps ». Comme je l'ai écrit ailleurs (Chouvy, 2008b), il apparaît, à la lecture de ces mots de photographes, que photographie et géographie ont beaucoup en commun et que la pratique de l'une peut considérablement enrichir l'autre, et

⁹⁰ Le photographe tchèque Josef Kouedlk, exprime, un point de vue différent à propos des photographes lorsqu'il déclare : « Maintenant, j'entends dire que tout le monde est photographe. Moi je pense que tout le monde sait appuyer sur un bouton. (...) Mais pour moi le photographe c'est quelqu'un qui a vraiment quelque chose à dire, et il le dit à travers des photos. A travers ce qu'il fait » (<https://www.franceculture.fr/emissions/hors-champs/josef-koudelka-prague-68>).

vice-versa : notamment lorsque, dans cette quête commune des régularités et des relations⁹¹, les pas et le regard du géographe guident ceux du photographe et que l'œil du photographe dirige et exacerbe celui du géographe, particulièrement dans cette quête de proximité exprimée par les photographes de guerre Robert Capa (« Si vos photographies ne sont pas assez bonnes, c'est que vous n'êtes pas assez près » : *If your photographs aren't good enough, you're not close enough*, formule aussi attribuée à Gerda Taro dont certaines photos ont pu passer pour celles de Capa) et Stanley Greene. Proximité dont l'impérative nécessité est bien sûr autant celle du photographe que du géographe de terrain.

Mais, comme l'explique Walker Evans, l'œil, en l'occurrence celui du photographe, s'occupe de sentiments, pas de pensées (« *The eye traffics in feelings, not in thoughts* ») et la photographie documentaire ne peut pas davantage prétendre à l'objectivité que le journalisme d'investigation ou que la recherche. Eugene Smith affirmait ainsi que toute approche photographique était personnelle et que si l'honnêteté était atteignable, la parfaite objectivité, elle, ne l'était pas (« *The journalistic photographer can have no other than a personal approach ; and it is impossible for him to be completely objective. Honest, yes. Objective, no* »). C'est aussi ce que Richard Avedon exprimait lorsqu'il déclarait : « Toutes les photos sont exactes, aucune n'est vraie ». Ce qui n'est pas sans faire écho au souci de nombreux chercheurs en sciences sociales, géographes inclus, concernant les difficultés qu'a la recherche de terrain de traduire une réalité objective indépendante des biais personnels du chercheur et de ses méthodes.

⁹¹ Ainsi que l'exprime parfaitement le photographe Stan Raucher: "*I think that scientists and artists share many common traits — curiosity, a desire to recognise patterns and relationships, a need to probe the unknown, and an obsession to pursue their goals*". <http://www.amateurphotographer.co.uk/technique/interviews/stan-raucher-interview-scenes-from-an-urban-stage-79316#HhDID0b4cKoGil3U.99>.

Pourtier et Hugonie rappellent ainsi que « si le terrain ne contient pas en soi la vérité, il est une source d'inspiration et de mise en doute », qu'il « remplit une fonction heuristique de révélation, sans être pour autant sacralisé » dès lors que, « comme le paysage, il doit être « mis en accusation » pour reprendre une expression de Pierre Gourou » (Pourtier, Hugonie, 2007 : 444). C'est aussi ce que Anne Volvey suggère lorsqu'elle remet à juste titre en question l'objectivité trop longtemps tenue pour acquise en géographie (française tout particulièrement) de la recherche de terrain : « A l'instar d'autres sciences sociales, l'étude de terrain est une méthodologie fondatrice de cette discipline empiriste et une pratique quasi identitaire pour les géographes, où, suivant son référent géologique, le terrain a longtemps été conçu comme une extériorité – le réel – jouant le rôle d'un gisement de données dans lequel le chercheur, outillé et neutralisé (dans sa subjectivité), fore pour en retrouver l'ordre et la loi d'organisation, et les objectiver dans ses théories et objets scientifiques. La posture méthodologique classique prétend à l'objectivation des phénomènes via la collecte de données dans l'observation et à leur corrélation *in situ* dans le regard du chercheur, toutes deux aidées par le recours à la carte » (Volvey, 2012, tome 2 : 8).

Mais l'objectivité, ou la neutralisation de la subjectivité, si tant est qu'elle existe, n'est jamais évidente, même en géologie, et théorie et empirisme souffrent de maux et de biais que le politiste Ian Shapiro qualifierait de « distincts sans être différents ». En effet, ni l'empirie ni la théorie ne peuvent rendre compte du monde et de ses réalités de façon objective mais seulement de façon plus ou moins construite (que ce soit à travers l'observation du réel ou à travers sa théorisation), ce qui doit toujours être gardé à l'esprit lors des enquêtes de terrain mais aussi lors du traitement et de la restitution des données. Par exemple, la science naturelle qu'est la botanique est, elle aussi, bien sûr, soumise aux théories et à leur impact sur le réel et sur les classifications qui en sont faites. Taxonomie et systématique, deux sciences du vivant qui ont trait à la description, au regroupement et à la classification des organismes vivants en

entités appelées taxons (famille, genre, espèce, notamment), relèvent tout autant de l'empirie que de la théorie dès lors que l'espèce, par exemple, n'est pas une réalité objective mais un concept défini de plus de vingt façon différentes selon des critères et des limites, des logiques même, variés. Les botanistes Jack R. Harlan et Johannes Martenis Jacob de Wet écrivaient ainsi en 1971 que les inconsistances et les désaccords existant entre taxonomistes confrontés aux mêmes matériaux étaient remarquables (Harlan, de Wet, 1971). Quant au taxonomiste spécialiste du cannabis Ernest Small, lui, il ne manque pas d'attirer l'attention sur le fait que tant le public que nombre de scientifiques n'ont qu'une conscience limitée de l'ambiguïté des « noms scientifiques », la classification de *Cannabis* étant particulièrement explicite de ce point de vue (Small, 2015 : 264).

Il y a d'ailleurs une approche libérale et une approche conservatrice de la classification, notamment en botanique, ce qui débouche parfois sur une forme d'inflation taxonomique lorsque des espèces sont créées de façon injustifiée, du moins scientifiquement. Se voir créditer de la « découverte » ou même de la création d'une nouvelle espèce est certes flatteur pour un chercheur mais certains estiment aussi à juste titre qu'élever le rang taxonomique d'une plante (de sous-espèce à espèce par exemple) permet d'attirer l'attention du public comme de la communauté scientifique et, par voie de conséquence, de mieux promouvoir la protection de l'espèce en question⁹². C'est ce que Karl Hillig, éminent botaniste spécialiste du cannabis, dont les vues sur la taxonomie de *Cannabis* diffèrent de celles de Small (mais aussi de celles, encore différentes, de Mark Merlin et de Robert Clarke), défend clairement à propos de la création

⁹² À l'instar de la « découverte », dixit le journal Le Monde, de quatre « nouvelles » espèces de girafes en 2016, en fait la division de l'unique espèce existant jusqu'alors en quatre espèces, désormais selon des critères génétiques : division se traduisant par une avancée importante pour la conservation de l'animal dès lors que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est susceptible de classer les trois nouvelles espèces parmi la catégorie « espèce menacée » de la Liste rouge des animaux en voie d'extinction (Le Monde, « Découverte de quatre nouvelles espèces de girafe en Afrique », 8 septembre 2016).

d'un taxon réservé au chanvre chinois dès lors que cela serait susceptible de promouvoir la préservation génétique de ce groupe important du point de vue agronomique (Small, 2015 : 264 ; Hillig, 2004). On voit donc que les sciences sociales ne sont pas les seules à être confrontées aux biais et travers (voire aux manipulations) multiples de l'observation du réel et de sa théorisation.

De fait, subjectivité mais aussi contextes et conjectures, participent de toute entreprise de connaissance dès lors que le processus cognitif caractérisé par Jean Piaget intervient nécessairement dans la « mise en relation d'un sujet et d'un objet par le truchement d'une structure opératoire » (Piaget, 1967 ; Besnier, 2016 : 24). Les sciences humaines et sociales se distinguent de ce point de vue clairement des sciences formelles ou logico-formelles (mathématiques et logique surtout) fondamentalement déductives (exploration de systèmes axiomatiques) et dans une moindre mesure des sciences de la nature qui reposent davantage sur une combinaison des approches inductives et déductives. Le philosophe Jean-Michel Besnier rappelle à propos des théories de la connaissance qu'il n'y a « pas de déduction sans une induction préalable, ni d'induction sans la visée d'une déduction » (Besnier, 2016 : 35).

Le terrain, à travers les pratiques et les méthodes qui sont les siennes, est source de connaissance autant que d'inspiration et de mise en doute, mais, comme souligné précédemment, pas forcément de vérité (Pourtier, Hugonie, 2007 : 444). Comme les géographes, les ethnologues s'interrogent sur la nature et sur la valeur intrinsèque de la connaissance qu'ils produisent, la désacralisation de la pratique du terrain et des données qu'il permet de récolter ou plutôt de produire étant désormais devenue impérative. Tous les terrains ne se valent bien sûr pas et certains, à l'instar des terrains de la drogue, du crime, de l'interlope, sont plus ou moins éloignés des exigences méthodologiques et théoriques des sciences de la nature ou même des sciences économiques. Mais les connaissances et les explications produites ne sont pas forcément plus éloignées de la réalité. De fait, l'économétrie a ses propres biais et

limites et n'est pas fondamentalement mieux équipée, en dépit de son usage plus grand des sciences formelles (mathématiques), que l'ethnologie et l'anthropologie pour expliquer, et qui plus est prédire, les conflits armés, n'en déplaie notamment à l'économiste Paul Collier (Collier, Hoeffler, 2004). Il en va de même de l'étude des drogues illégales dont les mécanismes et les logiques ne peuvent être réduits en équations ou se limiter à des données statistiques.

Il convient ici d'insister sur le fait que si les approches qualitatives sont certes sujettes à la subjectivité des enquêteurs, les approches quantitatives, elles ne le sont pas forcément moins. Les données quantitatives ne sont pas forcément davantage « données » que celles issues d'enquêtes qualitatives, ainsi que l'explique le mathématicien et philosophe Olivier Rey lorsqu'il écrit à propos des statistiques que l'on « sait ce que l'apparence « objective » peut avoir de trompeur » dès lors que « les chiffres se prêtent à toutes sortes de manipulations derrière leur neutralité de façade », que « courbes et tableaux tendent à faire oublier les choix contestables, les décisions arbitraires qui, préalablement, ont déterminé ce qui allait être mesuré (et, tout aussi important, ce qui n'allait pas l'être), et de quelle manière » (Rey, 2016 : 294). Observant que, dans le monde qui est le nôtre, « seules des réalités quantifiées et agrégées en statistiques semblent dignes d'être prises en considération », l'auteur remarque que, désormais, « la réalité a tendance à se résorber dans l'indicateur qui était censé renseigner sur elle, à n'être plus la source mais le corollaire de la statistique » (Rey, 2016 : 9).

On pourrait arguer du fait que la subjectivité inhérente aux sciences humaines et sociales, dès lors qu'elle est consciente et reconnue, voire objectivée, est l'une de leurs forces. Les inspirations et les impressions sont certes éminemment subjectives mais elles ont le mérite de rendre compte de phénomènes difficilement mesurables, d'autant plus qu'aucune mesure n'est parfaite. Dionigi Albera justifie ainsi une forme de « 'savoir conjectural' fondé sur la lecture d'indices minimes et disparates », sorte de « cheminement interprétatif, où entrent en jeu des éléments impondérables et difficilement reductibles aux canons d'une rigueur scientifique

‘classique’ » et qui « semble avoir été encouragé aussi par les aspérités de certains terrains », comme par exemple celles propres aux terrains de la drogue (Albera, 2001 : 8). Quant aux sociologues Daniel Cefaï et Valérie Amiraux, ils expliquent :

« La compréhension d'un objet d'enquête ne se réduit pas, en effet, à l'ensemble des connaissances scientifiques ou des données factuelles qui ont pu être rassemblées à son propos. Le « flair » du chercheur, qui l'amène à voir des configurations de sens que d'autres ont ignorées ou à proposer des lectures hors des routines d'une discipline, n'est souvent rien d'autre que sa capacité pratique à user du raisonnement analogique, ou, plus largement, à recourir à des schèmes de perception et d'action, d'orientation et de jugement qu'il a incorporés au cours de sa trajectoire biographique. Ce principe de réflexivité est recommandé de longue date dans les recherches sur le travail de terrain aux Etats-Unis. Inutile de dire qu'il comporte une part de « mise en danger » de l'enquêteur. C'est avec et contre soi qu'il faut se battre pour produire du savoir. Et l'acquisition d'un savoir va de pair avec une transformation de soi, des manières de percevoir les choses et de poser les problèmes. Elle requiert de se rendre disponible à d'autres formes de vie, de se plonger dans des univers pratiques et symboliques, rituels et institutionnels étrangers, d'en déceler la cohérence interne, d'en repérer les configurations d'acteurs, d'en apercevoir les logiques de rationalité, d'en saisir les régimes de justification ». (Cefaï, Amiraux, 2002 : §14).

Autant de choses, donc, qu'il est difficile sinon impossible d'appréhender autrement, avec toutes les limites que cela implique, que par le biais de l'observation, donc du sensible et de la subjectivité. Les auteurs reconnaissent d'ailleurs l'inconfort et la contradiction propres à une telle approche : « L'impératif de 'mise à distance' de l'objet paraît contrarié par l'exigence de participation. Les enquêteurs sur le terrain sont les premiers touchés : leur légitimité scientifique provient d'être-là, comme l'écrit Clifford Geertz, et de s'imprégner des situations indigènes,

mais leur parole, du même coup, peut être indéfiniment mise en doute, leurs données étant difficilement vérifiables et éminemment personnelles » (Cefaï, Amiraux, 2002 : §15).

L'observation est donc fondamentale pour le chercheur en sciences humaines et sociales engagé dans une étude de terrain. Elle est l'un de ses outils, au même titre que les entretiens, les interviews, les questionnaires, les relevés et autres mesures. Mais dans le contexte particulier de l'étude des productions illégales de drogues, ainsi que dans ceux d'autres phénomènes illégaux ou dangereux (l'un n'impliquant pas forcément l'autre), l'observation joue un rôle primordial dès lors qu'elle est la technique qui s'accommode au mieux de la discrétion que le chercheur s'impose souvent. N'étant bien sûr jamais passive, l'observation est une vraie technique et participe d'une méthode de recherche à part entière. Jean-Marie de Ketele et Xavier Roegiers expliquent en effet que l'observation « requiert un acte d'attention » et que le « degré d'attention peut varier comme le montre de façon éloquente la richesse de la langue française : apercevoir, percevoir, voir, regarder, considérer, examiner, découvrir, repérer, remarquer, surprendre, débusquer, dévisager, toiser, lorgner, épier, espionner, guetter, viser, suivre, surveiller... » (De Ketele, Roegiers, 2009 : 15).

L'observation est particulièrement précieuse lorsque l'objet de la recherche se prête difficilement aux entretiens et aux interviews, soit parce que les pratiques illégales ne sont pas forcément abordées facilement dans les discours, soit parce que les biais de désirabilité sociale tendent à fausser la teneur des discours. L'influente reporter américaine Sarah Chayes explique ainsi que les Afghans, exposés au risque et au danger depuis des décennies, ont appris à répondre de la façon la plus opportune et la moins risquée possible, donc de la façon la plus plaisante et positive possible, à leurs interlocuteurs, créant un biais important dans les enquêtes

diverses et variées auxquelles ils sont fréquemment soumis (Chayes, 2012)⁹³. De fait, « ce qui fait la spécificité de l'observation par rapport à l'interview n'est pas la démarche elle-même, mais l'objet de la démarche : l'interview a pour objet principal le discours du sujet, alors que l'observation a pour objet principal des comportements observables » (De Ketele, Roegiers, 2009 : 16). Interview et observation sont ainsi éminemment complémentaires.

En fin de compte, l'enquête de terrain portant sur la production agricole illégale de drogue se prête particulièrement aux approches géographiques dès lors qu'elle mobilise des méthodes et des techniques qui sont propres à la géographie, même si celle-ci en partage certaines avec d'autres sciences sociales et particulièrement avec l'ethnologie (ethnographie). La proximité est à priori moindre avec la sociologie dans la mesure où celle-ci a tendance à concevoir le cadre interprétatif comme la mise à l'épreuve d'un ensemble d'hypothèses définies à l'avance plutôt que comme une construction progressive (Paugam, 2010 : « Ethnographie »). L'approche composite prônée par Barakat et adoptée notamment par Mansfield s'intègre d'ailleurs particulièrement bien dans une approche géographique plus vaste associant relevés spatiaux (Mansfield fait un recours croissant à la télédétection et à l'analyse spatiale qui en découle), diagnostic paysager, évaluation rurale participative, recueil de témoignages oraux, groupes de discussions dirigées (plus rares), et surtout (quasi systématiquement) observation directe, souvent simple et parfois participante (participation à la récolte ou à la production par exemple).

⁹³ Chayes explique aussi les limites, les biais et même les manipulations des enquêtes d'opinion conduites en Afghanistan et les chiffres non représentatifs de la réalité qui en découlent, sans que la grande majorité des utilisateurs de ces chiffres ne s'en aperçoivent ou ne veulent s'en apercevoir (les bailleurs de fonds, notamment étatiques, ont rarement intérêt à diffuser de mauvaises nouvelles ou de mauvais résultats) (Chayes, 2012). Voir aussi : Mansfield, 2015.

L'après terrain : entre utilisation et « désutilisation » de la recherche

Le chercheur, de retour de mission, n'est plus confronté aux défis pratiques du terrain ou à ses risques et dangers immédiats, mais à ceux qu'il peut toujours faire courir aux interlocuteurs et aux localités qu'il a quittés et qu'il reverra régulièrement ou qu'il ne reverra peut-être jamais (selon que le chercheur opère de façon récurrente sur un même terrain ou qu'il en change régulièrement). Mais qu'un retour sur le terrain concerné soit prévu ou pas, les précautions prises lors de l'enquête de terrain, visant à protéger tant le chercheur que ses sources, doivent impérativement être doublées d'autres précautions lors de la restitution des matériaux produits par l'enquête. Le chercheur doit dès lors en effet s'assurer de ne pas rendre trop explicites les données potentiellement incriminantes qu'il a pu récolter. Ainsi, suite à une enquête portant sur la production illégale de drogue dans un pays dont la législation criminalise les producteurs, ni la rédaction, ni la cartographie, ni la photographie ne doivent permettre aux autorités des pays considérés d'interpeller des interlocuteurs individuels ou de faire porter la répression sur un village.

L'utilisation de la recherche n'est donc pas forcément plus aisée que sa conduite. En tout cas, elle implique de la part du chercheur qu'il prenne les précautions nécessaires et qu'il fasse preuve de responsabilité et même d'éthique. La « désutilisation » d'une partie des résultats de recherche, même, paradoxalement, lorsque celle-ci se veut à portée opératoire, est donc souvent nécessaire afin que les identifications de personnes et de lieux soient sinon impossibles, du moins les plus difficiles possible à opérer (même, bien sûr, lorsque les enquêtés participent en connaissance de cause à la recherche menée)⁹⁴. C'est cette « désutilisation de la recherche »

⁹⁴ Le consentement éclairé ou informé (*informed consent*) est devenu la condition *sine qua non* de la participation à certains projets de recherche, européens ou états-uniens, mais, ainsi que le souligne notamment Mansfield, il vaut souvent mieux pour la sécurité des enquêtés de recueillir leur consentement de façon orale, tout écrit témoignant de leur participation à des activités illégales pouvant être retenu leur encontre par les autorités du pays considéré (Mansfield, 2015 : 88).

(*research disutilization*) que prône l'anthropologue Raymond Lee (1993 : 38) afin de rendre les données et les analyses inutilisables par quiconque veuille en faire un usage opérationnel répressif (éradication forcée, arrestations, soudoiment, chantage, etc.). Il convient même de pratiquer cette entreprise de désutilisation en amont du processus de recherche en anonymisant et en « dégéographisant » les notes éventuelles. Le carnet de notes est en effet l'objet potentiellement incriminant par excellence et si la prise de notes doit être limitée à son strict minimum lors des entretiens (mise en confiance des enquêtés et discrétion vis-à-vis des tiers éventuellement présents ou à proximité), elle peut aussi parfois être proscrite même à posteriori. Garder en mémoire certaines informations (plus que certaines données), ou les protéger par encryption et les envoyer immédiatement en lieu sûr, vaut souvent mieux que de les inscrire sur papier. C'est une pratique commune, à quelques variations ou techniques près, à nombre de chercheurs travaillant sur l'illégal (Bourgois, 1990 : 52 ; Mansfield, 2015 : 84 ; Zaitch, 2001 : 13).

Carolyn Nordstrom a écrit à plusieurs occasions sur la façon dont les chercheurs en sciences sociales rendent compte, ou non, de la violence physique qu'ils observent (guerres, massacres, meurtres, viols, répressions armées) ou qu'ils subissent (enlèvements, viols, mutilations, meurtres) (Nordstrom, Robben, 1995 ; Nordstrom, 2007). Elle a notamment insisté sur ce qu'écrire sur ce qu'elle nomme l'« il/légal » (pour désigner les intersections qui existent entre légalité et illégalité) impliquait. Elle explique avec justesse que la restitution des données, du matériau d'une recherche, n'est pas forcément plus aisée que son obtention. Risque et danger ne sont certes plus physiques (en tout cas pour le chercheur, alors que les populations enquêtées, elles, restent tout autant, sinon davantage, exposées) mais éthiques et professionnels (Lee-Treweek, Linkogle, 2000 : cf. *supra*). Et Nordstrom explique la difficulté qu'il y a de jongler entre la responsabilité qu'elle a vis-à-vis : de ses sources et contacts sur le terrain, de ses propres principes moraux, des principes éthiques plus larges et universels, et de sa discipline

académique. Aucun texte ni aucun guide ne propose de directives sur le sujet et Nordstrom explique qu'elle n'a d'autre option, au final, que de rédiger ses textes à l'aide d'un compas aussi bien moral qu'intellectuel en prenant soin de ne nuire ni à ses sources, ni à son terrain, ni à sa discipline (ne pas compromettre la venue d'autres anthropologues ou de chercheurs d'autres disciplines en donnant une mauvaise image du chercheur et de la recherche), tout en étant en accord avec elle-même (Nordstrom, 2007). *In fine*, travailler sur l'illégal implique de se confronter à l'illégal et, nécessairement, à des questionnements d'ordre moral et éthique.

Une question revient d'ailleurs souvent à l'esprit du chercheur qui enquête sur la production illégale de drogue. Celle, aussi simple que complexe, de savoir s'il convient de publier ou non à propos d'une activité illégale pas ou peu connue et donc pas ou peu abordée dans la littérature. En effet, on peut estimer que certaines activités illégales bénéficient d'une certaine légitimité et donc d'une certaine tolérance étatique (la corruption étant un autre sujet, pas toujours aisément dissociable d'ailleurs) tant que les choses se passent discrètement, hors de l'exposition donnée par la presse bien sûr, mais aussi par la recherche. Là encore, journalisme et recherche ont en commun une responsabilité, celle de révéler ou non. La pression nationale et même internationale qui peut être consécutive à la révélation d'une pratique illégale par la presse ou par les sciences sociales peut être grande et encourager voire contraindre un Etat donné à agir : par exemple en recourant à des opérations d'éradication forcée et en arrêtant des paysans du cannabis, de l'opium ou de la coca, dès lors que la production illégale de drogue relève souvent du droit pénal. Il arrive donc que la responsabilité et le devoir scientifiques, qui veulent que la multiplication des études de cas différents permette de passer du particulier au général, s'accommode difficilement de la responsabilité éthique et morale du chercheur. Tous les cas de figure sont particuliers et l'évaluation au cas par cas des risques et des bénéfices potentiels (éradication ou aide au développement par exemple) est impérative,

l'accomplissement scientifique devant nécessairement passer après la sécurité des populations enquêtées.

4. Résultats et perspectives de recherche

En dépit du faible intérêt que les géographes portent à l'objet drogue, nul besoin, me semble-t-il, de justifier d'une géographie de la drogue, de l'intérêt qu'il y a à aborder les thématiques de la drogue selon une approche géographique, ou encore de ce que les recherches sur la drogue peuvent apporter à la géographie. En effet, la drogue n'est certes pas un objet comme les autres mais il n'est pas unique non plus. Il se prête donc tout autant que toute production agricole, que toute industrie, que toute stratégie économique, et même que toute activité informelle ou illégale, aux innombrables approches thématiques et problématiques qui font la richesse de la discipline géographique.

Sans exhaustivité aucune, les problématiques relatives aux échanges commerciaux, à la mondialisation, au financement des guerres et conflits, à la violence, aux illégalismes et criminalités, à la pauvreté, au sous-développement économique et aux politiques de développement, aux réformes agraires, à l'environnement et à l'écologie, aux politiques publiques, à l'aménagement du territoire, aux transports et même au tourisme, aux marges territoriales et aux frontières, aux rivalités de pouvoir, à la gouvernance, au droit international et aux droits de l'Homme, à la santé publique, sont toutes susceptibles d'intéresser le géographe menant des recherches sur l'objet drogue. Ce qui interroge donc, comme je l'ai soulevé dans ce texte, c'est moins l'objet drogue que le peu d'intérêt qu'il a suscité parmi les géographes français mais aussi étrangers. Il importait donc ici de montrer qu'une géographie de la drogue était possible et même souhaitable et que les outils méthodologiques et théoriques existant pouvaient se prêter à des recherches et des réflexions portant sur les multiples facettes de l'objet drogue ou sur tout autre objet illégal.

Si mes travaux ont permis d'aboutir, via l'exercice réflexif de l'habilitation, à la réflexion théorique et pratique présentée précédemment, ils ont toutefois bien sûr surtout produit des connaissances relatives à l'objet drogue et aux politiques et actions favorables mais aussi défavorables à son industrie. Les espaces de production et les réseaux du trafic ont logiquement eux aussi figuré au cœur de mes travaux. Comme toute recherche sur la production illégale agricole de drogue se doit de l'être, la mienne emprunte à l'histoire, aux sciences politiques, à la géopolitique, à l'économie, à l'anthropologie et à l'ethnologie, à la sociologie, à l'agronomie et à la botanique. Autant de disciplines auxquelles la complexité de l'objet drogue impose de recourir pour qui veut être en mesure d'appréhender les contextes spatiaux, sociétaux et naturels d'un phénomène multidimensionnel qui ne se prête bien sûr pas aux explications monocausales. Les mots clé qui bornent l'étendue de mes recherches comprennent : drogue, plante, terroir, espace, territoire, marges, frontière, guerre, (géo)politique, stratégie, pauvreté, développement, héritages, idéologie, droit. Ainsi, comme développé ci-après, si mes recherches ont débuté à travers la géopolitique des drogues, elles n'y ont pas été cantonnées, les changements d'échelle et la prise en compte de facteurs d'explication autres que géopolitiques ayant vite déterminé d'autres axes et problématiques de recherche.

Résultats et apports des travaux de recherche

Mes recherches doctorales ont été consacrées à la géopolitique des drogues en Asie et ont mis en évidence le jeu des centres et des périphéries, de l'isolationnisme et de l'isolement, de l'accès et de sa dénégarion, mais aussi les logiques de fragmentation politique et celle de l'économie de la guerre. Il s'agissait principalement d'une lecture géopolitique de la genèse des territoires de l'opium.

Les recherches menées ensuite ont d'abord porté sur les contextes et les moteurs du recours à la production illégale d'opium en Asie ainsi que sur les modalités et les limites de la lutte antidrogue. On l'a vu, un siècle de prohibition de *certaines* drogues et plus de 40 ans de

guerre contre la drogue et de pratique du développement alternatif n'ont pas eu les effets escomptés.

Confronter les causes et conséquences de la production illégale d'opium d'une part et les outils et moyens de la lutte contre ces productions d'autre part a permis de montrer que l'échec des politiques et des actions antidrogue était principalement dû à la contre-productivité de l'éradication forcée telle qu'elle est menée (en tant que principal moyen de lutte et avant que des alternatives économiques viables soient mises en place) et aux trop faibles moyens consacrés au développement économique des régions productrices (développement alternatif).

En résumé, la principale portée de mes premiers travaux postdoctoraux réside dans la démonstration du rôle de la pauvreté, et plus précisément de l'insuffisance et de l'insécurité alimentaire, dans le recours à la production illégale d'opium mais aussi dans les causes de l'échec de l'éradication forcée. En effet, celle-ci, lorsqu'elle est conduite seule ou avant la mise en place d'alternatives économiques à la viabilité prouvée, aggrave les causes premières du recours à la production illégale d'opium. L'éradication forcée accentue la pauvreté des paysanneries de l'opium et se révèle donc largement contre-productive.

Ces travaux ont donc permis une meilleure compréhension des réalités de la production illégale d'opium et des politiques et actions qui lui sont opposées, démontrant tout particulièrement l'inadaptation des politiques et des actions antidrogue. Mais ces travaux ont aussi permis de montrer que les trafics et la contrebande étaient liés, parfois dans des relations de cause à effet, à la contre-productivité des politiques et des actions antidrogue. L'aggravation de la pauvreté des paysanneries de l'opium par les actions répressives contraint en effet celles-ci à pallier leurs pertes de revenu d'une façon ou d'une autre, donc souvent au détriment de leur environnement écologique (déforestation, braconnage), social (prostitution, exploitation de main d'œuvre) et politique (bouleversement des équilibres politiques, conflits).

La lutte contre les trafics n'est d'ailleurs pas plus efficace que celle qui est menée contre la production illégale d'opium. Elle est même elle aussi contre-productive dès lors qu'elle se limite presque exclusivement à des actions de répression, sans prendre en compte ni les moteurs du recours aux activités trafiquantes, ni les conditions qui facilitent ces recours. Ainsi, trop nombreux sont les projets d'aide internationale à la lutte contre les trafics à ne pas d'abord s'atteler à la lutte contre la corruption des élites et des premiers services concernés (police, gendarmerie, armée, douane).

Les résultats de mes recherches les plus récentes témoignent, eux, me semble-t-il, de l'intérêt qu'il y a toujours à développer une approche géographique des problématiques de la drogue, tant pour le domaine d'étude que pour la discipline. Les résultats obtenus au cours des dernières années sont en effet nombreux et variés et sont exposés ici succinctement.

Ils sont de plusieurs ordres dès lors que les recherches engagées ont eu trait aux réalités passées et actuelles de la production agricole d'opium et de haschich mais aussi à celles du trafic des produits concernés et de leurs dérivés. Les recherches engagées ont parfois aussi revêtu une dimension prospective, tant sur le futur probable de la production de haschich que sur l'efficacité à terme des politiques et des actions de lutte contre les trafics (travaux pour l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) et la Banque mondiale). Ces résultats, issus de recherches de terrain, ont permis d'informer des réflexions plus théoriques lors de processus d'analyse des notions de conséquence involontaire, de narco-Etat, d'efficacité et d'efficience (à travers un travail de définition, de construction typologique, et enfin d'analyse critique). Les principaux résultats sont donc de nature empirique et théorique et témoignent si besoin était de la nécessité qu'il y a d'engager des réflexions et des démarches des deux types. C'est ce que les quelques exemples développés succinctement ci-dessous entendent illustrer.

Ainsi, les travaux menés sur la **production illégale de haschich au Maroc** ont révélé que la forte réduction des superficies cultivées en cannabis avait vraisemblablement été

contrebalancée par une hausse importante des rendements en résine permise par la substitution rapide du *kif* « traditionnel » par des variétés hybrides de cannabis issues de semenciers européens (Espagne et Pays-Bas). Les transformations en cours de l'industrie marocaine n'avaient encore été révélées par aucune recherche ni aucun rapport. Ces résultats ont permis d'expliquer la hausse des taux de tétrahydrocannabinol (THC, la principale substance active du cannabis) de la résine saisie en France et ailleurs en Europe, les changements observés dans les conditionnements, et, surtout, les incohérences existant entre les estimations officielles de production (Maroc et ONUDC) et les volumes saisis internationalement. La portée de cette recherche est potentiellement importante dès lors qu'elle implique de reconsidérer les politiques et les actions antidrogue, au Maroc comme dans l'Union européenne, mais qu'elle implique aussi à priori de réévaluer la pertinence des programmes et projets de développement en cours dans le Rif. Comme expliqué plus haut, l'impact de la recherche a été important : l'article publié en 2014 a déclenché plusieurs commandes officielles (française et européenne), les retours des services de police ont été très positifs, et un prix scientifique européen a été décerné (OEDT).

Les recherches conduites sur la **production illégale d'opium en Arunachal Pradesh (Inde)**, ont permis de révéler et surtout d'expliquer un phénomène méconnu sinon inconnu, notamment des organismes internationaux. De longues recherches documentaires, historiques notamment, et deux missions de terrain (2012 et 2014) au cœur des zones de production d'opium ont permis de proposer des explications historiques, économiques, sociales et (géo)politiques du recours important et croissant à la production illégale d'opium dans l'Etat par les populations mishmis. La portée de ces recherches est potentiellement importante dès lors que les résultats obtenus questionnent le classement international (ONUDC) des principaux pays producteurs illégaux d'opium, ainsi que l'explication habituelle de la consommation indienne d'opiacés par le détournement d'une partie de la production légale indienne d'opium. L'impact est pour l'instant minime dès lors que l'article a paru très récemment (2015), dans une

publication très spécialisée sur les mondes himalayens, et que l'Arunachal Pradesh est un Etat très peu étudié et qui suscite très peu d'intérêt (l'Etat et la région environnante étaient jusqu'à récemment fermés tant au tourisme qu'à la recherche). S'il était important de publier sur le sujet, il convenait toutefois, en accord avec les principes énoncés précédemment, compte tenu du caractère sensible de la région et du sujet, de ne pas trop attirer l'attention sur les résultats obtenus, ne serait-ce que pour ne pas focaliser l'attention des autorités indiennes sur les populations et la région concernées.

Hors ces deux recherches de terrain les travaux ont aussi permis de produire des résultats davantage théoriques. Les recherches menées dans le cadre du programme Linksch (Commission européenne) ont permis de travailler sur **la notion de conséquence involontaire**. Largement utilisée dans les travaux portant sur l'économie et la politique des drogues (mais pas seulement), elle n'est y est que très rarement définie et jamais de façon satisfaisante. Le texte paru en 2013 a donc passé en revue l'état de la littérature sur le sujet et propose une définition opératoire issue d'une typologie construite empiriquement à partir de cas concrets. L'intérêt principal de la recherche est de proposer une définition et une typologie qui permettent, d'une part, de distinguer les conséquences involontaires des politiques de celles des actions engagées (afin de mettre en œuvre les politiques en question) ; d'autre part, de différencier les conséquences involontaires des actions (éradication forcée) des conséquences involontaires des effets des actions (appauvrissement). Une telle typologie et de telles distinctions permettent *in fine* de déterminer que les actions répressives (éradication forcée par exemple) sont en général plus aisées et plus rapides à mettre en œuvre que les actions constructives (développement dit alternatif par exemple) mais qu'elles se révèlent génératrices de conséquences involontaires négatives et même contre-productives beaucoup plus nombreuses (même, d'ailleurs, lorsque les actions ne peuvent être menées à bien). Surtout, les conséquences involontaires négatives apparaissent davantage comme le résultat du type d'action mise en place que de la politique et

de ses objectifs recherchés (la volonté de suppression de la production d'opium est moins à blâmer que l'action répressive choisie à cette fin, à savoir l'éradication forcée). L'impact a été positif dès lors que la Banque mondiale m'a ensuite commandé, sur la base de ces travaux, une étude portant sur l'efficacité et l'efficience des politiques et des actions de lutte contre le trafic de drogue (dans le cadre d'un programme portant sur le Mali). Ces derniers travaux ont notamment conduit à l'élaboration de recommandations.

L'autre principal travail à portée théorique ayant abouti récemment a eu trait à la notion très usitée et jamais définie (que ce soit en français ou en anglais) de **narco-Etat**. Cette recherche est l'aboutissement d'un processus de réflexion personnel qui a débuté il y a dix ans lorsque la notion est redevenue d'actualité dans le contexte post-11 Septembre 2001, marqué notamment par le regain d'utilisation d'une autre notion sensationnaliste jamais définie, elle non plus, de façon empirique ou même théorique : celle de narco-terrorisme. C'est donc dix ans après avoir publié sur cette première notion (deux articles en 2004) qu'une critique de celle de narco-Etat a vu le jour. L'article publié en 2015 propose une définition de la notion basée, là encore, sur une typologie construite sur des cas concrets (Afghanistan, Birmanie, Colombie, Corée du Nord, Maroc...) passés au crible des notions de corruption et de rente. En fin de compte, l'article affirme qu'aucun narco-Etat n'existe et que l'usage de cette notion imprécise et sensationnaliste devrait être abandonné au profit de qualificatifs plus précis, plus adéquats et surtout moins chargés politiquement.

Perspectives de recherche

Vingt ans de recherches personnelles sur l'objet drogue dans diverses régions et pays du monde n'ont toutefois pas permis d'épuiser le sujet et le moment est d'ailleurs plus opportun que jamais pour que la géographie investisse le champ problématique de l'objet drogue. En effet, la prohibition mondiale de *certaines* drogues voit le consensus international qui l'a longtemps marquée se fissurer depuis quelques années (Colson, 2015 : 11), un nombre croissant

d'Etats, surtout dans les Amériques, allant au-delà des décriminalisations mises en place notamment en Europe, en légalisant qui les usages thérapeutiques du cannabis, qui l'industrie (production, commerce et consommation) des usages dits récréatifs du cannabis, qui, même, en légalisant la production et la consommation, hautement traditionnelle, de la coca à mâcher.

Le cannabis, source des drogues d'origine végétale (herbe de cannabis, résine de cannabis, huile de cannabis) vraisemblablement les plus produites et consommées au monde, est la plante à drogue qui a connu, de loin, les plus grands processus de sélection et d'hybridation. C'est aussi la plante à drogue qui est l'objet des plus importantes mobilisations sociales et politiques en vue de sa légalisation, usages dits récréatifs et thérapeutiques confondus (les usages thérapeutiques *officiellement* reconnus sont pour l'instant encore nuls alors que ceux des dérivés de l'opium sont connus et mis en pratique depuis longtemps). Le cannabis sera à n'en pas douter légalisé à court ou moyen terme dans plusieurs pays et sera en toute vraisemblance la première plante à drogue à sortir des tableaux I⁹⁵ et IV⁹⁶ de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. La légalisation du cannabis, qu'elle se fasse à l'échelle internationale ou pas, ne manquera de bouleverser la géographie et l'économie actuelles de sa production et de son commerce (trafic, en l'état actuel des choses), ainsi qu'en témoigne l'impact de la légalisation opérée dans certains Etats des Etats-Unis sur la production et le trafic d'herbe de cannabis mexicaine (baisse de la production de cannabis mexicain compensée par une hausse de celle de l'héroïne). Les substitutions aux importations sont inévitables et ce sont les pays producteurs pauvres, déjà victimes de décennies de prohibition

⁹⁵ Tableau I : substances présentant un important risque d'abus. Cela concerne une centaine de substances dont l'opium, la coca et le cannabis et leurs dérivés synthétiques ou non.

⁹⁶ Tableau IV : substances du tableau I ayant un potentiel d'abus fort et effets nocifs importants (même non avérés, comme pour le cannabis) sans valeur thérapeutique notable. Cela concerne six substances dont l'héroïne ou le cannabis, en dépit des vertus thérapeutiques avérées de l'héroïne et de celles, acquises sans avoir été démontrées scientifiquement, du cannabis (l'association d'opiacés et de dérivés du cannabis constituant d'ailleurs à priori un des antidouleurs les plus efficaces qui soient).

et de guerre contre la drogue, qui en paieront les frais s'ils ne modifient pas leurs législations au plus vite. En effet, l'illégalité des productions de ces pays a longtemps constitué leur seul avantage commercial et les légalisations à venir dans les pays du Nord se verront qui plus est doublées de l'avantage représenté par des techniques agricoles et des moyens de production disponibles sans commune mesure avec ceux dont disposent les cannabiculteurs du Rif ou de l'Himachal Pradesh.

La recherche sur le marché du cannabis s'annonce donc extrêmement fertile dans les années à venir, le bouleversement (déjà en cours) de la géographie des espaces de production et notamment de ceux des espaces de production illégale (et donc des routes et des réseaux du trafic) constituant bien sûr une problématique géographique majeure, avec tous les problèmes sociaux, économiques et politiques que cela soulève. Comment, en effet, l'économie du Rif va-t-elle résister à la concurrence de productions légales (donc relativement moins chères et plus sûres), de meilleure qualité (un produit légal étant soumis à des contrôles de qualité officiels, voire à des labels), plus proches des marchés de consommation ? Les notions de terroir ou d'origine géographique, qui faisaient jusqu'à maintenant (dès lors que l'autoproduction d'herbe de cannabis en Europe a déjà sérieusement concurrencé le marché européen de la résine de cannabis marocaine) recette en Europe vont vite elles aussi être mises à mal dès lors que les semences de *landraces*⁹⁷ (« Ketama » par exemple) sont commercialisées en Espagne et aux Pays-Bas et que du haschich « marocain » de très haute qualité peut d'ores et déjà être produit en Europe (sur la base de graines de cannabis marocain et de techniques marocaines de production de résine) (Chouvy, 2016).

⁹⁷ Un cultivar traditionnel qui a longtemps été isolé et s'est distingué des autres populations de la même variété en s'adaptant aux conditions écologiques et culturelles / culturelles particulières d'une aire géographique donnée : le *kif* du Rif par exemple, même s'il est probable que le *kif* originel ait disparu depuis longtemps après hybridation avec la variété libanaise (Chouvy, Afsahi, 2014). A distinguer des hybrides modernes (apparus massivement à partir de 1951).

Quelles sont les options et les stratégies dont disposent les populations productrices traditionnelles (ou au moins historiques) ? Labels de qualité, production biologique et, ou, biodynamique, certificats d'origine géographique, à l'instar de ce qui a donné un semblant de répit aux thés de Darjeeling ? Quel accès aux antidouleurs dérivés du cannabis les Etats et les populations du Maroc, d'Inde ou encore du Kazakhstan auront-ils lorsque les techniques de production⁹⁸ auront été élaborées dans les pays du Nord, vraisemblablement aux Etats-Unis ? Quel sera le prix à payer pour des traitements que la prohibition internationale aura longtemps interdits ? Quelles seront les conséquences de la déstabilisation de ces économies rurales parmi les plus pauvres au monde, dans des régions aussi sensibles socialement et politiquement que le Rif ? La géographie du cannabis est pleine de bouleversements à venir et les potentiels de recherche sont nombreux. Même la géohistoire et la botanique du cannabis devraient prochainement être affectées, le séquençage prochain du génome du cannabis et les études d'association pangénomique qui suivront devant à terme permettre de trancher une fois pour toute les débats portant sur la taxonomie du cannabis et devant aussi permettre de mieux cerner l'histoire de la diffusion géographique du cannabis.

Ces changements vont nécessairement avoir des conséquences paysagères, que ce soit dans les pays du Sud ou dans les pays du Nord et la thématique des paysages de la drogue, encore jamais traitée, en deviendra d'autant plus intéressante. Les paysages de la drogue témoignent déjà de l'illégalité des productions considérées et surtout des degrés et des moyens de contrôle politico-territorial des Etats concernés. C'est en effet le déficit de contrôle politico-territorial des Etats qui semble expliquer la possibilité qu'ont certaines populations à recourir à une production agricole illégale de drogue sur de vastes superficies. Ce déficit a des causes variées qui dépendent des contextes politico-territoriaux concernés et il correspond à trois

⁹⁸ Dosages précis de CBND et de THC en fonction des traitements considérés, sur la base de variétés propriétaires issues du séquençage prochain du génome du cannabis.

grands cas de figure : l'incapacité de l'Etat, en dépit de moyens de lutte disproportionnés (Etats-Unis) ; la tolérance étatique (Maroc, Inde) ; la contestation armée (Afghanistan, Birmanie) (Chouvy, 2014). Ces différents déficits de contrôle politico-territorial déterminent d'ailleurs en partie les formes et les dimensions spatiales prises par la culture illégale de plantes à drogue : les formes spatiales de la culture de cannabis, de coca ou de pavot témoignent de l'attitude d'un Etat donné mais aussi des moyens dont il dispose ou qu'il consacre à la lutte antidroge. La taille des parcelles, leur regroupement ou non en vastes superficies vouées à une monoculture illégale, la dissimulation ou non des parcelles ou des cultures en question, leur proximité des axes routiers de grande fréquentation, sont autant d'indices qui témoignent de l'attitude de l'Etat et des moyens dont il dispose ou qu'il consacre à la lutte contre une activité illégale.

De ce point de vue le contraste entre les Etats-Unis et le Maroc est flagrant, même si les résultats en termes de superficies cultivées sont comparables. Au Maroc, le cannabis couvre des vallées et des versants entiers, il s'étend le long du lit des oueds et longe même certaines routes nationales, au vu et au su de tous. Aux Etats-Unis, lorsqu'il n'est pas cultivé discrètement sous serre, le cannabis pousse à l'abri des regards, au fond des forêts, et les abords des champs sont même piégés pour protéger les cultures des autorités mais aussi, isolement oblige, des voleurs de récolte. La tolérance est aussi évidente dans un cas que la répression dans l'autre. Il n'en reste pas moins, en fin de compte, que les cultures existent dans les deux cas sur de vastes superficies, en toute illégalité. Les vastes superficies afghanes de pavot, elles, occupent aussi des vallées entières, témoignant de la faiblesse et même, bien sûr, de la corruption des autorités, lesquelles ne peuvent parfois tout simplement pas asseoir l'autorité de l'Etat dans des provinces ou des districts contrôlés par des insurgés antigouvernementaux. En Afghanistan comme en Birmanie, la contestation armée de portions plus ou moins importantes du territoire national permet, notamment à travers des effets de système liant économie de guerre et économie de la drogue (Chouvy, 2002), à des groupes armés et à des populations rurales parmi les plus pauvres

de produire de l'opium sur de vastes superficies. Les vallées et plaines du sud de l'Afghanistan qui sont couvertes de champs de pavot irrigués contrastent bien sûr avec la multitude d'essarts des versants montagneux du nord-est de la Birmanie où les fonds de vallée peuvent toutefois aussi être couverts de pavot. Dans les deux cas, l'impuissance et la corruption des autorités est lisible dans le paysage. Il en est de même en Arunachal Pradesh où la tolérance étatique est grande mais où le relief impose la répartition des cultures de pavot entre les grandes parcelles des plaines d'inondation et les petits essarts des versants montagneux. Seul le relief, donc, vient brouiller les cartes des formes spatiales de la culture illégale de cannabis et de pavot et de leur signification politico-territoriale (Chouvy, 2014).

Les perspectives de recherche existent et les deux questions précédentes orienteront à n'en pas douter mes recherches à venir. Mais la poursuite des recherches sur des thématiques drogue est de toute façon nécessaire afin d'approfondir les connaissances, souvent limitées, sur l'évolution des zones de production mais aussi sur des techniques de production qui évoluent.

Les questions afférentes aux causes premières du recours à la production illégale d'opium, à la guerre contre la drogue et au développement alternatif resteront bien sûr au centre de mes préoccupations, le contexte international ayant récemment été marqué par deux changements majeurs : le retrait de l'Otan d'Afghanistan en 2014 et les appels marqués depuis quelques années déjà, notamment de la part d'anciens présidents latino-américains, à une nouvelle politique antidrogue mondiale. Le futur proche de la Birmanie est lui aussi en suspens, la démocratisation de façade opérée récemment contrastant violemment avec les puissantes offensives menées notamment contre les Kachin de la KIO/KIA dans l'Etat kachin. Les productions illégales d'opium et de méthamphétamine sont en hausse dans l'Etat shan (où la mobilisation est forte en prévision d'un conflit avec l'armée régulière birmane) et les développements politiques et militaires à venir ne laissent pas présager d'une diminution prochaine. La poursuite du suivi des productions illégales d'opium dans ces « territoires de

l'opium » historiques est donc impérative, notamment au vu du peu d'information existant sur le sujet ou, pire, de l'importance de la désinformation. L'accès au terrain birman est bien sûr compliqué mais la levée récente de l'interdiction d'entrée sur le territoire birman à de fins connaisseurs de la Birmanie rend certaines missions de nouveau envisageables.

La question des petites régions de production, elle, présente un intérêt certain, qu'il s'agisse d'améliorer les connaissances parcellaires en la matière ou qu'il s'agisse de relativiser les estimations officielles des Nations unies : par exemple, l'Inde est-elle le troisième producteur illégal d'opium, avant le Mexique, et dans quelle mesure la production mondiale est-elle sous-estimée ? La question des productions illégales de cannabis n'est pas non plus dénuée d'intérêt, étant très mal connue, que ce soit au Cambodge, au Liban, ou en Afrique subsaharienne. Autant de questions et de terrains potentiels qui peuvent constituer des objectifs des années à venir mais qui sont bien sûr difficiles à intégrer officiellement à ce stade : l'accès aux terrains en question n'est jamais aisé (la menace terroriste aggravant considérablement les choses) et, surtout, peut être remis en question très rapidement. Autant de questions et de terrains qu'il conviendrait bien sûr aussi à d'autres géographes, et notamment à des géographes en herbe, d'explorer. Enfin, si cette HDR ambitionnait de démontrer la faisabilité et l'intérêt de la recherche sur la drogue, elle entend aussi bien sûr me permettre d'encadrer et de diriger des recherches doctorales sur cet objet et ses sujets, et ainsi faire avancer les savoirs et les réflexions au-delà des miens.

Bibliographie

- Abraham, I., Schendel, W. van, 2000, *Beyond Borders: (Il)licit Flows of Objects, People, and Ideas*, Discussion Paper, New York; Social Science Research Council.
- Albera, D., 2001, « Terrains minés », *Ethnologie française* 2001/1 (Vol. 31), p. 5-13.
- Alexander, R., 1856, *The rise and progress of British opium smuggling; the illegality of the East India Company's monopoly of the drug; and its injurious effects upon India, China, and the commerce of Great Britain. Five letters addressed to the earl of Shaftesbury*, London: Judd and Glass.
<https://archive.org/stream/riseprogressofbr00alexrich#page/46/mode/2up>
- Allen, C. M., 2005, *An Industrial Geography of Cocaine*, New York: Routledge.
- Allain, P., 1973, *Hallucinogènes et société. Cannabis et peyotl. Phénomènes culturels et mondes de l'imaginaire*. Paris : Payot.
- Ancel, H., Raufer, X., 1998, *Trafics et crimes en Asie du Sud-Est : le Triangle d'Or*. Paris: PUF.
- Anslinger, H., 1964, *The Protectors*, New York: Farrar, Strauss and Company.
- Aucoin, J.L., 2005, *The Evolution of American Investigative Journalism*, Columbia: University of Missouri Press.
- Bachelard, G., 1975 (1938), *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Paris: Vrin.
- Ballvé, T., 2012, "Everyday state formation: territory, decentralization, and the narco landgrab in Colombia", *Environment and Planning D: Society and Space*, 30(4), pp. 603-622.
- Banister, J.M., Boyce, G.A., Slack, J., 2015, "Illicit Economies and State(less) Geographies: The Politics of Illegality", *Territory, Politics, Governance*, Volume 3, Issue 4, pp. 365-368.
- Barakat, S., Chard, M., Jacoby, T., Lume, W., 2002, "The Composite Approach: Research Design in the Context of War and Armed Conflict", *Third World Quarterly*, Vol. 23, No. 5, pp. 991-1003.

- Barber, B., 1967, *Drugs and Society*. New York: Russell Sage Foundation.
- Barr, R., Pease, K., 1990, "Crime Placement, Displacement, and Deflection", in Tonry, M., Morris, N. (eds.), *Crime and Justice: A Review of Research*, Vol. 12, pp. 277-318, Chicago: University of Chicago Press.
- Becker, H., 1963, *Outsiders: Studies in the Sociology of Deviance*. New York: Free Press of Glencoe.
- Bergeron, H., Colson, R., 2015, *Les drogues face au droit*. Paris: P.U.F. / lavedesidées.fr.
- Berridge, V., 2013, *Demons. Our changing attitudes to alcohol, tobacco, and drugs*, Oxford: Oxford University Press.
- Bertram, E., Blachman, M., Sharpe, K., Andreas, P., 1996, *Drug War Politics. The Price of Denial*, Berkeley – Los Angeles: University of California Press.
- Besnier, J.-M., 2016, *Les théories de la connaissance*, Paris : Presses universitaires de France.
- Bewley-Taylor, D.R., 2012, *International Drug Control. Consensus Fractured*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Bloomer, J., 2008, *A political ecology approach to extra-legal rural livelihoods: a Lesotho-based case study of cultivation of and trade in cannabis*, Thesis Submitted to University of Dublin, Trinity College, for the Degree of Doctor of Philosophy, Department of Geography, University of Dublin, Trinity College.
- Bloomer, 2009, "Using a political ecology framework to examine extra-legal livelihood strategies: a Lesotho-based case study of cultivation of and trade in cannabis", *Journal of Political Ecology*, 16, pp. 49-69.
- Blumenson, E., Nilsen, E., 1998, "Policing for Profit: The Drug War's Hidden Economic Agenda", *University of Chicago Law Review*, Winter 1998, n° 65, pp. 35-114.
- Boekhout van Solinge, T., 1998, "Drug Use and Drug Trafficking in Europe." *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie* 89.1 (1998): pp. 100–105.
- Boekhout van Solinge, T., 2001, *The illicit Drug Problem in Thailand. With an emphasis on the recent increase in methamphetamine use*, Bangkok: Thai Ministry of Health.
- Boekhout van Solinge, T., 2002, "Drugs and decision-making in the European Union", *Journal of Cognitive Liberties*, 3 (1), pp. 63-100.

- Boekhout van Solinge, T., 2004, "The European Union and Drug Control: Issues and Trends", in M. Vellinga (eds.), *The Political Economy of the Drug Industry. Latin America and the International System*, Gainesville: University Press of Florida, pp. 245-258.
- Boissière, T., 2015, « L'anthropologie face au conflit syrien : replacer la société au cœur de l'analyse », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], n°138, décembre 2015.
- Bordes, P., 1992, *Enquête aux frontières de la loi : les douaniers et le trafic de la drogue*. Paris : Robert Laffont.
- Boucaud, A., Boucaud, L., 1985, *Birmanie, sur la piste des seigneurs de la guerre*, Paris : L'Harmattan.
- Boudon, R., 1970, « Notes sur la notion de théorie dans les sciences sociales », *Archives européennes de sociologie*, Vol. 11, n° 2, *La foi et les mœurs (1970)*, pp. 201-251.
- Boudon, R., 1971, *La crise de la sociologie. Questions d'épistémologie sociologique*, Genève : Droz.
- Bourgois, 1990, « Confronting Anthropological Ethics: Ethnographic Lessons from Central America », *Journal of Peace Research*, Vol. 27 N° 1, pp. 43-54.
- Bourgois, P., 1995, *In Search of Respect: Selling Crack in El Barrio*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Braudel, F., Labrousse, E. (dir.), 1977, *Histoire économique et sociale de la France*. Paris: PUF.
- Briquel-Chatonnet, F., « Face aux risques, en mission à l'étranger », *Sécurité de l'information*, n° 10, décembre 2010, pp. 1-3.
- Brunet, R., Ferras, R., Théry, H. (dir.), 1993, *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*. Montpellier / Paris : Reclus / Documentation française.
- Bühringer, G., et al., 2009, *Comparative Analysis of Research into Illicit Drugs in the European Union*. Directorate-General for Justice, Freedom and Security of the European Commission, Brussels: European Commission.
- Butel, P., 1995, *L'opium, histoire d'une fascination*. Paris: Perrin.

- Buxton, J., 2006, *The Political Economy of Narcotics. Production, Consumption & Global Markets*. Nova Scotia: Fernwood Publishing/ London: Zed Books.
- Byrd, W.A., Mansfield, D., 2014, *Afghanistan's Opium Economy. An Agricultural, Livelihoods, and Governance Perspective*, report prepared for the World Bank Afghanistan agriculture sector review, Washington: World Bank.
- Calbérac, Y., 2010, *Terrains de géographes, géographes de terrain. Communauté et imaginaire disciplinaires au miroir des pratiques de terrain des géographes français du XXe siècle*. Thèse de doctorat de géographie, Université Lumière Lyon 2, 2 volumes.
- Canfield, R.L., 1986, "Ethnic, Regional, and Sectarian Alignments in Afghanistan", in Banuazizi A. & Weiner M., 1986, *The State, Religion, and Ethnic Politics. Afghanistan, Iran, Pakistan*, New York: Syracuse University Press, pp. 75-103.
- Carpenter, T.G., 2000, "Collateral Damage: The Wild-Ranging Consequences of America's Drug War", in T. Lynch (ed.), 2000, *After Prohibition: An Adult Approach to Drug Policies in the 21st Century*, Washington, Cato Institute.
- Caulkins, J.P., MacCoun, R., 2003, "Limited Rationality and the Limits of Supply Reduction", *Journal of Drug Issues*, Vol. 33, N° 2, pp. 433-464.
- Cefai, D., Amiraux, V., 2002, « Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales. Partie 1 », *Cultures & Conflits* [En ligne], 47 | automne 2002, mis en ligne le 29 avril 2003, consulté le 29 janvier 2016. URL : <http://conflits.revues.org/829>.
- Chamussy, H., 2003, « Les géographes au risque de la complexité », *Géocarrefour*, Vol. 78/1 | 2003, pp. 61-70.
- Chayes, S., 2012, "In Afghanistan, It's Not All in the Numbers", *Carnegie Endowment for International Peace*. December, 3, 2012, <http://carnegieendowment.org/2012/12/03/in-afghanistan-it-s-not-all-in-numbers/epjw>.
- Choiseul Praslin, C.-H. de, 1991, *La drogue, une économie dynamisée par la répression*. Paris : Presses du CNRS.
- Chouvy, P.-A., 2002, *Les territoires de l'opium. Conflits et trafics du Triangle d'Or et du Croissant d'Or*, Genève : Olizane.

- Chouvy, P.-A., 2004, *Yaa Baa. Production, Traffic and Consumption of Methamphetamine in Mainland Southeast Asia*, Singapour: Singapore University Press, 232 p.
- Chouvy, P.-A., 2008a, “Licensing Afghanistan’s Opium: Solution or Fallacy?”, *Caucasian Review of International Affairs*, Vol. 2 n° 2, Spring 2008, Online publication: http://cria-online.org/j3_6.php.
- Chouvy, P.-A., 2008b, « Tropisme géographique et tropisme photographique », *EspacesTemps.net*, Mensuelles, 30 juin 2008, <http://espacestemps.net/document5603.html>.
- Chouvy, P.-A., 2009a, *Opium: Uncovering the Politics of the Poppy*, Londres – New York: I.B. Tauris.
- Chouvy, P.-A., 2009b, « Opium et développement alternatif en Asie : quel bilan ? », *Revue Tiers Monde*, n° 199, juillet – septembre 2009, pp.611-625.
- Chouvy, P.-A., 2010a, « Antimonde. Terra incognita de la géographie ? », *EspacesTemps.net*, Mensuelles, 16 août 2010, <http://espacestemps.net/document8350.html>.
- Chouvy, P.-A., 2010b, « Insécurité alimentaire et production illicite d’opium en Asie », *Annales de géographie*, n° 673 – 3/2010, pp. 229-247.
- Chouvy, P.-A., 2013a, *An Atlas of Trafficking in Southeast Asia. The Illegal Trade in Arms, Drugs, People, Counterfeit Goods and Natural Resources in Mainland Southeast Asia*, London / Bangkok: I.B. Tauris / IRASEC. Avec David Capie, Vanda Felbab-Brown, David Feingold, Bertil Lintner. 31 maps. 214 p.
- Chouvy, P.-A., 2013b, “A Typology of the Unintended Consequences of Drug Crop Reduction”, *Journal of Drug Issues*, Volume 43, Issue 2, April 2013, pp. 216 – 230.
- Chouvy, P.-A., 2014, « Contrôle politico-territorial et culture illégale de plantes à drogue », *Annales de géographie*, n° 700, pp. 1359-1380.
- Chouvy, P.-A., 2014, “Illegal Opium Production in the Mishmi Hills of Arunachal Pradesh, India”, *European Bulletin of Himalayan Research*, Autumn-Winter 2014, n° 45, pp. 9-32.
- Chouvy, P.-A., 2015, “The Myth of the Narco-State”, Special issue on *Drugs, law, people, place and the state: ongoing regulation, resistance and change* (Edited by Barney Warf and Stewart Williams), *Space and Polity*, pp. 26-38.

- Chouvy, P.-A., 2016, *The Supply of Hashish to Europe*, Background paper commissioned by the EMCDDA for the *2016 EU Drug Markets Report*, European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, Lisbon: EMCDDA, April 2016.
- Chouvy, P.-A., Afsahi, K., 2014, “Hashish Revival in Morocco”, *International Journal of Drug Policy*, Vol. 25, Issue 3, pp. 416-423.
- Clarke, R.C., 1998, *Hashish!*, Los Angeles: Red Eye Press.
- Clarke, R.C., Merlin, M., 2013, *Cannabis. Evolution and Ethnobotany*, Berkeley: University of California Press.
- Clarke, R.V., Weisburd, D., 1994, “Diffusion of Crime Control Benefits: Observations on the Reverse of Displacement”, in Clarke, R.V. (ed.), *Crime Prevention Studies*, Vol. 2, pp. 165-182, Boulder: Lynne Rienner Publishers.
- Cochet, H., Devienne, S., Dufumier, M., 2007, « L’Agriculture comparée. Une discipline de synthèse ? », *Economie rurale*, n° 297-298, pp. 99-112.
- Collier, P., Hoeffler, A., 2004, « Greed and grievance in civil war », *Oxford Economic Papers*, n° 56, pp. 563 – 595.
- Collignon, B., 2012, *Dossier pour une Habilitation à diriger des recherches*, Volume 1 : Positionnement de recherche, Paris : Université Paris-Diderot.
- Colquhoun, D., 2016, « The problem with p-values », *Aeon*, 11 October, <https://aeon.co/essays/it-s-time-for-science-to-abandon-the-term-statistically-significant>.
- Colson, R. (dir.), 2005, *La prohibition des drogues. Regards croisés sur un interdit juridique*, Rennes : Presses universitaires de rennes.
- Colson, R., 2015, « Légaliser les drogues ? », in Bergeron, H., Colson, R., 2015, *Les drogues face au droit*, Paris : P.U.F. / laviedesidées.fr, pp. 11-22.
- Coomber, R., Morris, C., Dunn, L., 2000, “How the media do drugs: Quality control and the reporting of drug issues in the UK print media”, *International Journal of Drug Policy*, 11, 217–225.
- Corbin, J., 2012, « Préface », in Luckerhoff J., Guillemette, F., 2012, *Méthodologie de la théorisation enracinée. Fondements, procédures et usages*, Québec : Presses de l’Université du Québec, pp. I-XII.

- Courtwright, D.T., 2001, *Forces of Habit. Drugs and the Making of the Modern World*. Cambridge: Harvard University Press.
- Cruse, R., 2012, *Espaces politiques et ethniques des drogues illicites et du crime à Trinidad et Tobago*, Paris : Presses Universitaires des Antilles et de la Guyane (PUAG).
- Cusset F., Keucheyan R., 2010, « Nouvelles pensées critiques ? Entretien avec T. Labica », *Contretemps*, n° 8, pp. 99-18. <http://www.contretemps.eu/interviews/nouvelles-pens%C3%A9es-critiques-entretien-razmig-keucheyan-fran%C3%A7ois-cusset>
- Davenport-Hines, R., 2001, *The Pursuit of Oblivion. A Social History of Drugs*. London: Phoenix Press.
- Delalande, N, 2013, « Zomia, là où l'État n'est pas », *La Vie des idées*, 20 mars 2013. <http://www.laviedesidees.fr/Zomia-la-ou-l-Etat-n-est-pas.html>.
- DeVerteuil, G., Wilton, R. 2009, “The Geographies of Intoxicants: From Production and Consumption to Regulation, Treatment and Prevention.” *Geography Compass* 3.1 (2009), pp. 478–494.
- Descours-Gatin, C., 1992, *Quand l'opium finançait la colonisation en Indochine*. Paris : L'Harmattan.
- Dubois, A., Gadde, L.-E., 2002, “Systematic combining: an abductive approach to case research”, *Journal of Business Research*, vol. 55, issue 7, pp. 553-560.
- Ducourtieux, O., 2008, « L'éradication de l'opium au Laos : les politiques et leurs effets sur l'économie villageoise », *Revue Tiers Monde*, 2008/1, n0 193, pp. 145-168.
- Dudoignon, S.S., 2010, « Sécurité des missions à l'étranger : un point de vue de « mauvais élève » ... », *Sécurité de l'information*, n° 10, décembre 2010, pp. 4-5.
- Dufour, S., Fortin, D., Hamel, J., 1991, *L'Enquête de terrain en sciences sociales. L'approche monographique et les méthodes qualitatives*, Montréal : Editions Saint-Martin.
- Dufumier, M., 2002, « Économie agricole dans le monde et « agriculture comparée » », in Dufumier, M. (Ed.), *Un agronome dans son siècle, actualités de René Dumont*, 2002, Paris : INA P-G-Karthala, pp. 61-68.
- Dumarest, J., 1938, *Les monopoles de l'opium et du sel en Indochine*, Lyon : Bosc Frères, M. & L. Riou.

- Dumez, H., 2010, « Éléments pour une épistémologie de la recherche qualitative en gestion », *Le Libellio d'AEGIS*, Vol. 6, N° 4, pp. 3-16.
- Durand, J.-Y., 2001, « Entre sédiments, strates et failles : le « terrain », une métaphore minée ? », *Ethnologie française* 2001/1 (Vol. 31), pp. 127-141.
- Duvall, C., 2015, *Cannabis*, London: Reaktion Books.
- Edwards, D.B., 2010, “Counterinsurgency as a Cultural System,” *Small Wars Journal*, December 2010, <http://smallwarsjournal.com/blog/journal/docs-temp/630-edwards.pdf>.
- Eastwood, D., Pollard, H., 1987, “Lowland Colonization and Coca Control: Bolivia’s Irreconcilable Policies”, *Singapore Journal of Tropical Geography*, 8:1, pp. 15–25.
- Edwards, M.W., Baumann, J.B., 1977, “An Eye for an eye: Pakistan’s Wild Frontier”, *National Geographic*, January 1977, pp. 111-139.
- Emboden, W., 1979, *Narcotic Plants: Hallucinogens, Stimulants, Inebriants, and Hypnotics, their Origins and Uses*. London: Studio Vista.
- Escohotado, A., 1983, *Historia general de las drogas*. Madrid : Espasa Calpe.
- Falco M., 1997, « Drug Prevention Makes a Difference », *USIA Electronic Journal*, Vol. 2, No. 3, June 1997: <http://usinfo.state.gov/journals/itgic/0697/ijge/gj-5.htm> (page visitée le 21 août 2007).
- Farrell, G., Windle, J., 2012, “Popping the Balloon Effect: Assessing Drug Law Enforcement in Terms of Displacement, Diffusion and the Containment Hypothesis”. *Substance Use and Misuse*, 47(8/9), pp. 868-876.
- Feingold, D., 1970, “Opium and Politics in Laos”, in Adams, N.S., McCoy, A.W., 1970, *Laos: War and Revolution*, New York: Harper and Row, pp. 322-339.
- Feldstein, M., 2006, “A Muckracking Model. Investigative Reporting Cycles in American History”, *The International Journal of Press/Politics*, April 2006, vol. 11 n° 2, pp. 105-120.
- Flint, C. (ed), 2005, *The Geography of War and Peace: From Death Camps to Diplomats*, Oxford: Oxford University Press.
- Fonseca G., 1992, « Economie de la drogue : taille, caractéristiques et impact économique », *Revue Tiers Monde*, t. XXXIII, n° 131, 1992, *Drogues et développement*, pp. 489-516.

- Foulquié, P., 1978, *Vocabulaire des sciences sociales*, Paris : Presses universitaires de France.
- Friesendorf, C., 2007, *US Foreign Policy and the War on Drugs: Displacing the Cocaine and Heroin Industry*, London - New York: Routledge.
- Furst, P.T., 1972, *Flesh of the Gods: The Ritual Use of Hallucinogens*. New York : Praeger.
- Geffray, C., 1998, « Cocaïne, richesses volées et marché légal », in Léonard, E. (Dir.), 1998, *Drogue et reproduction sociale dans le tiers monde*, Autrepport, Cahier des sciences humaines n° 8, Paris : Editions de l'Aube / Orstom, pp. 159-174.
- Giddens, A., 1987, *La constitution de la société*, Paris : Presses universitaires de France.
- Glaser, B. G., Strauss, A. L., 1967, *The discovery of grounded theory: strategies for qualitative research*, Chicago: Aldine.
- Goldstein, P.J., 1985. "The drugs/violence nexus: A tripartite conceptual framework". *Journal of Drug Issues*, Vol. 15, pp. 493–506.
- Goodhand, J., 2000, "Research in conflict zones: ethics and accountability", *Forced Migration Review*, n° 8, pp. 12-15.
- Gootenberg, P. (ed.), 1989, *Cocaine: Global Histories*. New York: Routledge.
- Gootenberg, P., 2008, *Andean Cocaine. The Making of a Global Drug*. Chapel Hill : University of North Carolina Press.
- Goulet, V., 2009, « Dick May et la première école de journalisme en France. Entre réforme sociale et professionnalisation », *Questions de communication* [En ligne], 16 | 2009, mis en ligne le 01 décembre 2011, consulté le 14 janvier 2016.
<http://questionsdecommunication.revues.org/81>.
- Grataloup, C., 1990, « L'explorateur et le missionnaire », *L'Homme et la société*, n° 95-96, pp. 131-142.
- Greenwood, G., Robertson, K. (eds.), 2000, *Understanding and responding to drug use: the role of qualitative research*, EMCDDA Scientific Monograph Series n°4, Luxembourg: European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction.
- Gutelman, M., 1974, « L'économie politique du pavot à opium dans le Triangle d'Or », *Etudes rurales*, n° 53-54-55-56, Agriculture et sociétés en Asie du Sud-est (janvier-décembre 1974), pp. 513-525.

- Hamdi, N., 1991, *Housing Without Houses: Participation, Flexibility, Enablement*, London: Van Nostrand Reinhold.
- Harlan, J.R., Wet, J.M.J. de, 1971, "Toward a Rational Classification of Cultivated Plants", *Taxon*, Vol. 20, n° 4, pp. 509-517.
- Harner, M.J., 1973, *Hallucinogens and Shamanism*. Oxford: Oxford University Press.
- Heim, R., Wasson, R.G., *Les Champignons hallucinogènes du Mexique, études ethnologiques, taxinomiques, biologiques, physiologiques et chimiques*, Paris : Éditions du Muséum national d'histoire naturelle.
- Heim, R., 1978, *Les champignons toxiques et hallucinogènes*, Paris : Boubée.
- Henman, A., 1978, *Mama Coca*, Bogotá: La Oveja Negra.
- High Intensity Drug Trafficking Area, 2010, *Marijuana Production in California*, Central Valley California HIDTA.
- Hillig, K.W., 2004, "A multivariate analysis of allozyme variation in 93 Cannabis accessions from the VIR germplasm collection", *Journal of Industrial Hemp*, 9(2), pp. 5–22.
- Hobbs, J.J., 1998, "Troubling fields: The opium poppy in Egypt", *The Geographical Review* 88 (1), pp. 64-85.
- Houssay-Holzschuch, M. (dir.), 2007, « Antimondes. Espaces en marge, espaces invisibles », *Géographie et cultures*, n° 57.
- Hunt, G., Milhet, M., Bergeron, H., 2011, *Drugs and Culture. Knowledge, Consumption and Policy*. London: Ashgate.
- Huntington, S.P., 1996, *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, New York: Simon & Schuster.
- International Drug Policy Consortium, 2007, *The World Drug Report 2007: Still Winning the War on Drugs?*, Briefing Paper, n° 6, August 2007.
- Isacson, A., 2005, « Le Plan Colombie : bilan négatif », *Cahiers de la sécurité*, « Drogues et antidrogue en Colombie », n° 59, Quatrième trimestre 2005, pp. 169-192.
- Jean-Brunhes Delamarre, M., 1968, « Géographie humaine et ethnologie », in J. Poirier (ed.), *Ethnologie générale*, Paris: Gallimard.

- Jipston, A., Litton, C., 2000, "Body, Career and Community: The Implications of Researching Dangerous Groups", in G. Lee-Treweek, S. Linkogle (eds.), 2000, *Danger in the Field: Risk and Ethics in Social Research*, pp. 147-167, London: Routledge.
- Keucheyan, R., 2010, « Qu'est-ce qu'une pensée radicale ? Aspects du radicalisme épistémique », *Revue du MAUSS permanente*, 19 mars 2010 [en ligne].
<http://www.journaldumauss.net/?Qu-est-ce-qu-une-pensee-radicale>.
- Kleck, G., Tark, J., Bellows, J., 2006, "What methods are most frequently used in research in criminology and criminal justice?" *Journal of Criminal Justice*, 34(2), 147-152.
- Klein, A., 2008, London: Reaktion Books.
- Kochko, D. de, Viktorovitch Datskevitch, A., 1994, *L'empire de la drogue. La Russie et ses marchés*. Paris : Hachette.
- Ko-Lin Chin, 2009, *The Golden Triangle. Inside Southeast Asia's Drug Trade*, Ithaca: Cornell University Press.
- Kopp, P., 2006, *L'économie de la drogue*. Paris : La Découverte.
- La Barre, W., 1938, *The Peyote Cult*. New Haven: Yale University Press.
- Labrousse, A., 1991, *La drogue, l'argent, les armes*. Paris : Fayard.
- Labrousse, A., 2002, « Compte rendu de l'ouvrage de Pierre-Arnaud Chouvy *Les territoires de l'opium* », *Drogues, trafic international*, janvier 2002, n° 12, Observatoire français des drogues et des toxicomanies.
- Labrousse, A., Koutouzis, M., 1996, *Géopolitique et géostratégie des drogues*. Paris : Economica
- Lacoste, Y., 1993, *Dictionnaire de géopolitique*, Paris : Armand Colin.
- Lacoste, Y., Lacoste-Dujardin, C., 1990, « Géographie-ethnologie », in C. De Bartillat, J.R. Bel, S. Devers (et al.), *Pour Jean Malaurie : 102 témoignages en hommage à 40 ans d'études arctiques*, Paris : Plon.
- Lamour C., Lamberti M.R., 1972, *Les grandes manœuvres de l'opium*. Paris: Editions du Seuil.

- Laniel, L., 1999, “The Relationship between Research and Drug Policy in the United States”, Discussion Paper No. 44, Management of Social Transformations (MOST), Paris: UNESCO, <http://www.unesco.org/most/dplaniel.htm>.
- Laniel, L. 2001, « Drogues en Afrique australe : les affaires continuent. », *Revue internationale des sciences sociales* 3/2001 (n° 169), pp. 447-455.
- Laursen, L., 2015, « The cultivation of weed », *Nature*, 525, September 2015, pp. S4-5.
- Lee, R. (ed.), 1993, *Doing Research on Sensitive Topics*, London: Sage.
- Lee, L.L., 2015, “Drugs in the Media: The Production of Hegemony”, *Sociological Imagination: Western’s Undergraduate Sociology Student Journal*, 4:1:4. <http://ir.lib.uwo.ca/si/vol4/iss1/4>.
- Lee-Treweek, G., Linkogle, S., 2000, *Danger in the field. Risk and ethics in social research*, London: Routledge.
- Le Failler, P., 2001, *Monopole et prohibition de l’opium en Indochine. Le pilori des Chimères*. Paris : L’Harmattan.
- Léonard, E. (Dir.), 1998, *Drogue et reproduction sociale dans le tiers monde*, Autrepart, Cahier des sciences humaines n° 8, Paris : Editions de l’Aube / Orstom.
- Lewin, L., 1931 [1924 en allemand], *Phantastica: Narcotic and Stimulating Drugs*. New York: E.P. Dutton.
- Lindesmith, A.R., 1965, *The Addict and the Law*, Bloomington: Indiana University Press.
- Lintner, B., 1994, *Burma in Revolt, Opium and Insurgency Since 1948*. Boulder: Westview Press.
- Lintner, B., 1996, *Land of Jade, A Journey from India through Northern Burma to China*. Bangkok : White Orchid Press.
- Luckerhoff J., Guillemette, F., 2012, *Méthodologie de la théorisation enracinée. Fondements, procédures et usages*, Québec : Presses de l’Université du Québec.
- MacCoun, R., Reuter, P., 2008, “The implicit rules of evidence-based drug policy: A U.S. Perspective (Invited Comment)”, *International Journal of Drug Policy*, 19, pp. 231-232.

- Macdonald, D., 2007, *Drugs in Afghanistan. Opium, Outlaws, and Scorpion Tales*, London: Pluto Press.
- Manceron, V. Vienne, E. de, 2016, « Pourquoi, mais pourquoi relancer *Terrain* ? », *Terrain*, 66 | 2016, pp. 2-3.
- Mansfield, D., 2015, *Effective Monitoring and Evaluation in Conflict-affected environments. Afghanistan post-2014*, Peaceworks No. 112, Washington: United States Institute of Peace.
- Mansfield, D., 2016, *A State Built on Sand. How Opium Undermined Afghanistan*, London: Hurst.
- Manski, C.F., Pepper, J.V., Petrie, C.V. (eds.), 2001, *Informing America's Policy on Illegal Drugs. What We Don't Know Keeps Hurting Us*, Committee on Data and Research for Policy on Illegal Drugs, National Research Council, Washington: National Academy Press.
- McCoy, A., 1972, *The Politics of Heroin in Southeast Asia*. New York: Harper & Row.
- McCoy, A.W., 1991, *The Politics of Heroin. CIA Complicity in the Global Drug Trade*, New York: Lawrence Hill Books.
- McCoy, A.W., 2004, « The Stimulus of Prohibition. A Critical History of the Global Narcotics Trade », in M.K. Steinberg, J.J. Hobbs, K. Mathewson (eds.), 2004, *Dangerous Harvest. Drug Plants and the Transformation of Indigenous Landscapes*, Oxford – New-York: Oxford University Press, pp. 24-111.
- McKenna, T., 1992, *Food of the Gods. The Search for the Original Tree of Knowledge*, New York: Bantam Books.
- Merlin, M.D., 1972, *Man and Marijuana. Some Aspects of Their Ancient Relationship*, New York: Perpetua Edition.
- Merlin, M.D., 1984, *On the Trail of the Ancient Opium Poppy*, Rutherford: Fairleigh Dickinson University Press.
- Merton, R.K., 1949, *Social Theory and Social Structure*, Glencoe: The Free Press.
- Merton, R.K., 1965, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris : Plon.
- Meyer, P., 1973, *Precision Journalism. A Reporter's Introduction to Social Science Methods*, Bloomington: Indiana University Press.

- Meyer, K., Parssinen, T., 1998, *Webs of Smoke: Smugglers, Warlords, Spies, and the History of the International Drug Trade*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers.
- Miller, R.D., 2015, *Drugged. The Science and Culture Behind Psychotropic Drugs*, Oxford: Oxford University Press.
- Milhet, M., Diaz-Gomez, C., Mutatayi, C., 2015, *Comparative Analysis of Research into Illicit Drugs across Europe*, Bruxelles – Paris: ERANID.
http://www.eranid.eu/fileadmin/www.eranid.eu/images/D2.1_Comparative_Analysis_Report_Final_NSC_comments_included_June_2015.pdf (page visitée le 21 janvier 2016).
- Mills, J.H., 2003, *Cannabis Britannica. Empire, Trade, and Prohibition. 1800-1928*, Oxford: Oxford University Press.
- Morange, M., Calbérac, Y., 2012, « Géographies critiques « à la française » ? », *Carnets de géographes*, n° 4,
http://www.carnetsdegeographes.org/PDF/debat_04_01_Morange_Calberac.pdf.
- Moreau de Bellaing, L., 1990, « Critique de l'empirisme en sociologie », *L'Homme et la société*, n° 95-96, pp. 43-58.
- Moreno, C.M., Wilton, R., (ed.), 2014, *Using Space: Critical Geographies of Drugs and Alcohol*, New York: Routledge.
- Moreno, P., (1997), *Estudio del cultivo de cannabis sativa en el Rif marroquí : sus consecuencias socioeconómicas para la región*, Universidad politécnica de Valencia, Escuela Técnica Superior de Ingenieros Agronomos, Dpto. De Economía y Ciencias Sociales, décembre 1997.
- Morin, E., 1977, *La Nature de la nature* (t. 1), Paris : Le Seuil.
- Musto, D., 1973, *The American Disease. The Origins of Narcotic Control*. New haven: Yale University Press.
- Nadelmann, E., 1993, *Cops Across Borders. The Internationalization of U.S. Criminal Law Enforcement*. University Park: Pennsylvania State University Press.
- Nations unies, 1949, “Opium Production Throughout the World”, *Bulletin on Narcotics*, January 1949, n°1, pp. 6-38. https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/bulletin/bulletin_1949-01-01_1_page005.html

- Naylor, R.T., 2002, *Wages of crime: Black markets, illegal finance, and the underground economy*, Ithaca: Cornell University Press.
- Nietzsche, F., 1908 (1896), *Le crépuscule des idoles, Le cas Wagner, Nietzsche contre Wagner, L'Antéchrist*, Œuvres complètes de Frédéric Nietzsche, Volume 12, Traduit par Henri Albert, Paris : Mercure de France.
- Nordstrom, C., 2007, *Global Outlaws: Crime, Money, and Power in the Contemporary World*, Berkeley: University of California Press.
- Nordstrom, C., Robben, A.C.G.M. (eds.), 1995, *Fieldwork under Fire. Contemporary Studies of Violence and Survival*, Berkeley: University of California Press.
- Observatoire géopolitique des drogues, 1996, *Atlas mondial des drogues*. Paris : P.U.F.
- Olmo, R. del, 1975, *La socio-política de las drogas*. Caracas : Universidad Central de Venezuela.
- Owen, D.E., 1934, *British Opium Policy in China and India*. New Haven: Yale University Press.
- Paillé, P., 1996, « De l'analyse qualitative en général et de l'analyse thématique en particulier », *Recherches qualitatives*, 15, p. 79-194.
- Pain, A., 2010, "The Opium Revolution. Continuity or change in rural Afghanistan?", in B. Harriss-White, B., Heyer, J. (Eds.), 2010, *The Comparative Political Economy of Development. Africa and South Asia*, New York: Routledge, pp. 197-224.
- Paoli, L., Greenfield, V.A., Reuter, P., 2009, *The World Heroin Market. Can Supply Be Cut?*, Oxford: Oxford University Press.
- Parsons, T., 1964, *The Social System*, New York: The Free Press.
- Pasuk Phongpaichit, Sungsidh Piriyarangsarn, Nualnoi Treerat, 1998, *Guns, Girls, Gambling, Ganja: Thailand's Illegal Economy and Public Policy*, Chiang Mai: Silkworm Books.
- Paugan, S., 2010, *Les 100 mots de la sociologie*, Que sais-je ?, Paris : Presses universitaires de France.
- Pearson, H., 2004, "A Habit Hard to Break", *Nature*, 22 July 2004.

- Pearson, Z., 2015, *Coca Sí, Cocaína No? The Intimate Politics of International Drug Control Policy and Reform in Bolivia*, Doctoral dissertation, Department of Geography, The Ohio State University.
- Pelt, J.-M., 1983, *Drogues et plantes magiques*. Paris: Fayard.
- Piaget, J., 1967, *Biologie et connaissance. Essai sur les relations entre les régulations organiques et les processus cognitifs*, Paris : Gallimard.
- Pollan, M., 2015, « The Trip Treatment », *New Yorker*, 9 février, <http://www.newyorker.com/magazine/2015/02/09/trip-treatment>.
- Popper, Karl, 1979 (1969), « La logique des sciences sociales » in Adorno, T., Popper, K., 1979, *De Vienne à Francfort. La querelle allemande des sciences sociales*, Traduction française, Bruxelles : Éditions Complexe, pp. 75-90.
- Pourtier, R., Hugonie, G., 2007, « Le « terrain » pour les tropicalistes », *Bulletin de l'Association de géographes français*, n° 4, pp. 437-445.
- Prochasson, C., 1985, « Sur l'environnement intellectuel de Georges Sorel : l'Ecole des hautes études sociales (1899-1911) », *Cahiers Georges Sorel*, n° 3, pp. 16-38.
- Prochasson, C., 2004, « L'enquêteur, le savant et le démocrate. Les significations cognitives et politiques de l'enquête », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle* 1/2004 (n° 22), p. 7-14, www.cairn.info/revue-mil-neuf-cent-2004-1-page-7.htm.
- Pulman, B., 1988, « Pour une histoire de la notion de terrain », *Gradhiva*, 5, pp. 22-30.
- Pumain, D., 2003, « Une approche de la complexité en géographie », *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 78/1 | 2003, mis en ligne le 23 mai 2007, consulté le 02 mai 2016. URL : <http://geocarrefour.revues.org/75>.
- Rengert, 1996, *The Geography of Illegal Drugs*. Boulder: Westview.
- Reuter, P., 1983, *Disorganized Crime: The Economics of the Visible Hand*. Cambridge: MIT Press.
- Reuter, P., Greenfield, V., 2001, « Measuring Global Drug Markets. How good are the numbers and why should we care about them? », *World Economics*, Vol. 2 N° 4, October-December 2001, pp. 159-173.

- Reuter, P., MacCoun, R., 2001, *Drug War Heresies: Learning from Other Places, Times and Vices*. London: Cambridge University Press.
- Rey, Olivier, 2016, *Quand le monde s'est fait nombre*, Paris : Stock.
- Robben, A.C.G.M., Nordstrom, C., 1995, "The anthropology and ethnography of violence and sociopolitical conflict", in Nordstrom, C., Robben, A.C.G.M., 1995, *Fieldwork under Fire. Contemporary Studies of Violence and Survival*, pp. 1-23.
- Robic, M.-C., 1991, « La stratégie épistémologique du mixte : le dossier vidalien », *Espace Temps*, Volume 47, pp. 53-66.
- Rodgers, D. 2001, *Making danger a calling: anthropology, violence and the dilemmas of participant observation*. Crisis States Research Centre working papers series 1, 6. Crisis States Research Centre, London School of Economics and Political Science, London.
- Rudgley, R., 1993, *Essential Substances. A Cultural History of Intoxicants in Society*. New York: Kodansha International.
- Salama, P., Schiray, M. (dir.), 1992, « Drogues et développement », *Revue Tiers-Monde*, tome XXXIII, n° 131, juillet-septembre 1992.
- Sanabria, H., 2007, *Anthropology of Latin America and the Caribbean*, Boston: Pearson.
- Schendel, W. van, Abraham, L., 2000, « Beyond Borders: (Il)licit Flows of Objects, People, and Ideas », Discussion Paper, New York: Social Science Research Council.
- Scheper-Hughes, N., 1995, "The primacy of the Ethical: Propositions for a Militant Anthropology", *Current Anthropology*, Vol. 36, n° 3, pp. 409-440.
- Scheper-Hughes, N., Bourgois, P. (eds.), 2004, *Violence in War and Peace: An Anthology*, Oxford: Blackwell Publishers.
- Schultes, R.E., Hofmann, A., 1979, *Plants of the Gods*. Maidenhead: Mc Graw-Hill Book Company.
- Scott, J.M., 1969, *The White Poppy: A History of Opium*, New York: Funk & Wagnalls.
- Scott, J.C., 2009, *The Art of Not Being Governed: An Anarchist History of Upland Southeast Asia*, New Haven: Yale University Press.

- Segalen, M., 2002, « Mariel Jean-Brunhes Delamarre (1905-2001). Une œuvre entre géographie et ethnologie », *Ethnologie française* 3/2002 (Vol. 32), pp. 529-539.
- Semo, M., 2016, « En Syrie, le désarroi des chercheurs », *Le Monde des idées* [En ligne], 30 juin.
- Shapiro, I., 2005, *The Flight from Reality in the Human Sciences*, Princeton: Princeton University Press.
- Sierra, A., 2009, « Espaces à risque et marges : méthodes d’approche des vulnérabilités urbaines à Lima et Quito », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Dossiers, Vulnérabilités urbaines au sud, document 456, mis en ligne le 14 mai 2009, consulté le 28 janvier 2016. <http://cybergeo.revues.org/22232>.
- Silberman, C.E., 1964, *Crisis in Black and White*, New York: Random House.
- Siragusa, C., 1966, *The Trail of the Poppy: Behind the Mask of the Mafia*, Englewood Cliffs: Prentice-Hall.
- Sluka, J.A. (ed.), 2000, *Death Squads. The Anthropology of State Terror*, Philadelphia: University of Pennsylvania Press.
- Sluka, J.A., 2012, « Staying Alive while Conducting Primary Research: Fieldwork on Political Violence », in M. Breen-Smyth, 2012, *The Ashgate Research Companion to Political Violence*, pp. 301-328, London: Ashgate.
- Small, E., 2015, “Evolution and Classification of *Cannabis sativa* (Marijuana, Hemp) in Relation to Human Utilization”, *Botanical Review*, September 2015, Volume 81, Issue 3, pp 189–294.
- Smith, K.B., 2002, “Typologies, Taxonomies, and the Benefits of Policy Classification”, *Policy Studies Journal*, Vol. 20, N° 3, pp. 379-395.
- Smith, M.L. et al., 1992, *Why people grow drugs: Narcotics and Development in the Third World*, London: Panos Publications.
- South, R.B., 1977, “Coca in Bolivia”, *Geographical Review*, 67:1, pp. 22-33.
- Steinberg, M.K., Hobbs, J.J., Mathewson, K., 2004, *Dangerous Harvests: Drug Plants and the Transformation of Indigenous Landscapes*, Oxford: Oxford University Press.

- Taylor, J.S., Jaspardo, C., Mattson, K., 2013, "Geographers and Drugs: A Survey of the Literature", *Geographical Review*, 103:3, pp. 415-430.
- Teslik, L.H., 2006, « The Forgotten Drug War », Council on Foreign Relations, 6 April 2006: http://www.cfr.org/publication/10373/#Online_Library_The_Forgotten (page visitée le 21 août 2007).
- Tewksbury, R., DeMichele, M., Miller, J.M., 2005, "Methodological orientations of articles appearing in criminal justices' top journals: Who publishes what and where", *Journal of Criminal Justice Education*, 16 (2), pp. 265-279.
- Thomas, Y.F., Richardson, D., Cheung, I. (eds.), 2008, *Geography and Drug Addiction*, New York: Springer.
- Thongchai Winichakul. (1994), *Siam Mapped. A History of the Geo-Body of a Nation*, Bangkok: Silkworm Books.
- Thoumi, F., 1994, *Economía política del narcotráfico*. Bogotá: Tercer Mundo.
- Thoumi, F., 2002, "Can the United Nations support "objective" and unhampered illicit drug policy research? A testimony of a UN funded researcher", *Crime, Law & Social Change*, 38, pp. 161–183.
- Thoumi, F., 2005, "The Numbers Game: Let's All Guess the Size of the Illicit Drug Industry!", *Journal of Drug Issues*, 35:1, pp. 185-200.
- Tilly, C. (1985), « War Making and State Making as Organized Crime », in *Bringing the State Back In*, P. Evans, D. Rueschemeyer, T. Skocpol (ed), Cambridge: Cambridge University Press, 1985: 170-187.
- Trocki, C., 1999, *Opium, Empire and the Global Political Economy, A Study of the Asian Opium Trade 1750-1950*. London: Routledge.
- Tullis, L., 1996, *Unintended Consequences. Illegal Drugs and Drug Policies in Nine Countries*. Boulder: Lynne Rienner Publishers.
- United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC), 2005, *Thematic Evaluation of UNODC Alternative Development Initiatives*, Independent Evaluation Unit (Dir. Allison Brown), Draft (unaltered) version, 4 September 2005.

- United Nations Office on Drugs and Crime, 2006, *World Drug Report 2006*, New York: United Nations.
- United Nations Office on Drugs and Crime, 2007, *Afghanistan Opium Survey 2007. Executive Summary*, Vienna: United Nations.
- United Nations Office on Drugs and Crime, 2013, *Afghanistan Opium Survey 2013*, Volume 1, Vienna; United Nations.
- United Nations Office on Drugs and Crime, 2014, *World Drug Report 2014*, New York: United Nations.
- United States Department of State, 2013, *2013 International Narcotics Control Strategy Report*, Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs, US Department of State.
- Van Gelder, J.-L., Van Daele, S., 2014, “Innovative data collection methods in criminological research: editorial introduction”, *Crime Science*, 3:6, <http://www.crimesciencejournal.com/content/3/1/6>.
- Vienne, B., 1998, « De la production d’opium au trafic d’héroïne : l’économie du pavot chez les minorités ethniques du Nord de la Thaïlande », in, Léonard, E. (Dir.), 1998, *Drogue et reproduction sociale dans le tiers monde*, Autrepart, Cahier des sciences humaines n° 8, Paris : Editions de l’Aube / Orstom, pp. 47-78.
- Volvey, A., 2003, « Terrain », in Levy, J., Lussault, M., *Dictionnaire de la Géographie et de l’espace des sociétés*, Paris : Belin, pp. 904-905.
- Wacquant, L., 2001, “El pensamiento crítico como disolvente de la doxa”, *Revista de Filosofía*, 26-1 (May), pp. 129-134. <http://www.homme-moderne.org/societe/socio/wacquant/pensecri.html>
- Walker, A. (1999), *The Legend of the Golden Boat. Regulation, Trade and Traders in the Borderlands of Laos, Thailand, China and Burma*, Honolulu: University of Hawai’i Press.
- Warf, B., 2014, “High Points: An Historical Geography of Cannabis”, *Geographical Review*, 104 (4), October 2014, pp. 414-438.
- Wasson, R.G., 1957, “Seeking the magic mushroom”, *Life* 49, no. 19 (May 13), pp. 100-102, 109-120.

- Wasson, R.G., Kramrisch, S., Ott, J., Ruck, C.A., 1986, *Perspehone's Quest. Entheogens and the Origins of Religion*. New haven: Yale University Press.
- Weaver, D.H., McCombs, M.E., 1980, "Journalism and Social Science: A New Relationship?", *Public Opinion Quarterly*, Vol. 44, pp. 477-494.
- Weinberg, S., 2016, *Investigative Journalism in America: A History*, New York: CUNY Journalism Press.
- Westermeyer, J., 1982, *Poppies, Pipes and People: Opium and its Use in Laos*, Berkeley: University of California Press.
- White, H., Gorman, D., 2000, "Dynamics of the Drug-Crime Relationship", in LaFree, G. (Ed), *The Nature of Crime Continuity and Change*, U.S. Department of Justice Office of Justice Programs, Washington: U.S. Department of Justice, pp. 151-218.
- Wieviorka, M., 2016, « Les sciences humaines et sociales sur la sellette », *Lettre d'information de la Fondation Maison des sciences de l'homme*, 10 février 2016.
- Willett, G, 1996, « Paradigme, théorie, modèle, schéma : qu'est-ce donc ? », *Communication et organisation* [En ligne], 10 | 1996, mis en ligne le 26 mars 2012, consulté le 02 mai 2016. URL : <http://communicationorganisation.revues.org/1873>
- Williams, S., 2010, "On islands, insularity, and opium poppies: Australia's secret pharmacy", *Environment and Planning D: Society and Space*, 28 (2), pp. 290-310.
- Wilson, R., 1991, "Machine Guns and Mountain Spirits. The cultural effects of state repression among the Q'eqchi' of Guatemala", *Critique of Anthropology*, Vol. 11(1), pp. 33-61.
- Wilson, L., Stevens, A., 2008, *Understanding drug markets and how to influence them*, The Beckley Foundation, 2008, http://www.beckleyfoundation.org/pdf/report_14.pdf
- Windle, J., Farrell, G., 2012, « Popping the balloon effect: Assessing Drug Law Enforcement in terms of displacement, diffusion, and the containment hypothesis », *Substance Use and Misuse*, 47, pp. 868-876.
- Winks, R.W., Laine, L. (ed.), 1999, *The Oxford History of the British Empire*. 5 volumes. Oxford: Oxford University Press.

Zaitch, D., 2001, *Traquetos: Colombians involved in the cocaine business in the Netherlands*, Ph.D. thesis, Faculty of Social and Behavioural Sciences, Amsterdam School for Social Science Research, University of Amsterdam.

Zhou Yongming, 1999, *Anti-Drug Crusades in Twentieth-Century China. Nationalism, History, and State Building*. Lanham: Rowman & Littlefield.

